L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1437 - VENDREDI 11 AOÛT 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

FAITES PRÉPARER VOS ALIMENTS À LA FERME



Moulin Mobile
Jean-Louis Courtot - 21 Arc/Tille
Tel 03 80 37 23 40 - 06 73 87 95 01
efcsemences@gmail.com

DOSSIER



MOISSONNEUSES BATTEUSES

page 14-17

Côte d'Or

› Zones à faible potentiel

La disette



Nièvre

› ICHN :

Révolté par la faible qualité de la parole de L'État



Yonne

› Moisson

Déception pour le Tonnerois







Sommaire

Côte d'Or

04 • Zones à faible potentiel : la disette
05 • Fête du charolais : coup d'envoi imminent
06 • Grandes cultures : cela ne peut pas durer

Nièvre

07 • ICHN : révolte par la faible qualité de la parole de l'État
08 • Viande : le bon goût des Amognes
09 • Moisson : une campagne satisfaisante

Yonne

10 • Moisson : déception pour le Tonnerois
11 • Vendanges 2017 : une belle année en prespective
12 • Œnologie : un métier, une passion

Région

13 • APAD : une solution à la dégradation des sols ?
14-17 • Dossier : Moissonneuses - Batteuses

Infos Services

18-19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-25 • Annonces légales
26 • Vie Quotidienne
27 • La P'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Biodiversité

La biodiversité agricole et les Français

La Fondation du Patrimoine et Ceva Santé Animale ont commandé une étude à la société d'études marketing Opinéa pour appréhender les connaissances des Français sur la biodiversité animale et en particulier sur la notion de race agricole.

- Un Français sur trois n'a pas conscience de la menace qui plane sur l'élevage traditionnel. Si 83 % des Français se disent prêts à soutenir l'élevage traditionnel en achetant plus cher un fromage ou une viande issus d'une race agricole locale (près de la moitié d'entre eux accepterait de payer entre 5 % et 20 % plus cher), seuls 20 % d'entre eux savent que nombre de ces races locales agricoles sont menacées. Et 35 % ne savent pas ou estiment que l'élevage local français n'est pas en danger.
- Si 26 % des Français savent que la vache Bordelaise est en voie d'extinction, 11 % pensent à tort qu'il s'agit de la Charolaise ou de la Normande (9 %) tandis qu'une majorité d'entre eux (53 %) ne sait pas si l'une de ces races locales est menacée.
- Pourtant, un arrêté du 29 avril 2015, modifié par un arrêté du 13 mars 2017, précise la «*liste des races reconnues, des races locales et des races menacées d'être perdues pour l'agriculture*» en bovin, caprin, ovin et porcin. Il en ressort que plus de 80 % des races locales risquent de disparaître dont :
- 22 races bovines sur 30 reconnues locales en France (Bordelaise, Bretonne pie noire, Moka...)
- 23 des 47 races locales ovines (Avranchine, Boulonnaise, Landaise, Ouessant...) ;
- 8 des 10 races locales caprines (Créole, Poitevine, Provençale, Pyrénéenne...) ;
- 7 des 12 races locales porcines (Cul Noir Limousin, Pie Noir du Pays Basque, Porc Blanc de l'Ouest...).

Pourtant, 95 % les Français jugent importante la préservation des races agricoles françaises.

Le chiffre de la semaine

33 % des ruraux jugent primordial l'accès numérique aux services publics.
Selon une enquête menée par l'Ifop en juillet, 21 % des Français citent la couverture numérique et l'accès au très haut débit comme 1er critère pour apprécier l'endroit où ils vivent. Pour les zones rurales, ce pourcentage passe à 32 %. Pour les ruraux, l'accès aux services publics est cependant cité en premier. Conscient de l'enjeu du numérique, le gouvernement s'est engagé à garantir l'accès au haut débit partout en France «*au plus tard d'ici 2022*», selon le Premier ministre.

en bref

L'actu européenne en bref

La Commission européenne a lancé le 20 juillet à l'occasion d'une conférence à Bruxelles un **Centre de connaissances sur la bioéconomie.** Cette plate-forme en ligne - gérée par le Centre commun de recherche de la Commission - rassemblera, structurera et rendra les connaissances accessibles aux décideurs politiques et au secteur de l'industrie. Objectif : permettre le développement de l'innovation dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la bioénergie et de la biomasse, mais aussi dans les produits chimiques, les matériaux ou la gestion des déchets. C'est le quatrième Centre du savoir de ce type lancé par la Commission au cours des deux dernières années, après ceux portant sur les migrations et la démographie, les politiques territoriales et la gestion des **risques de catastrophe.»**

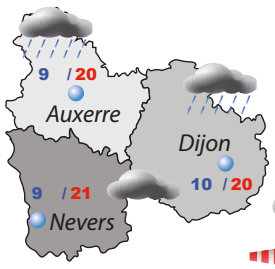
Le financement futur de l'agriculture du pays, après le Brexit, sera lié aux bénéfices apportés à l'environnement plutôt qu'au foncier, a dit le 21 juillet le secrétaire d'État britannique à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales, Michael Gove. «*Je veux vous assurer que nous allons soutenir généreusement les exploitants de nombreuses années encore. Mais ce soutien ne peut être défendu face aux autres biens publics concurrents que si les bénéfices environnementaux des dépenses sont clairs*».
Meurig Raymond, président de la National Farmers Union, a répondu que «nous apportons des bénéfices à l'environnement, en gérant 70 % du paysage, ce qui restera faisable seulement tant que les exploitants seront viables».

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 11 au 20 août 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Août

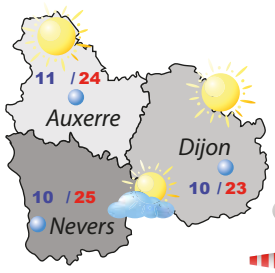


Pluvieux
Un temps couvert s'annonce, avec la présence de précipitations localement.

T° mini : 8 à 10 °C
T° maxi : 20 à 22 °C
Vents : Ouest 20 km/h

Ste Claire
Soleil : 06:38 - 21:06
Lune : 23:03 - 10:29

Samedi 12 Août

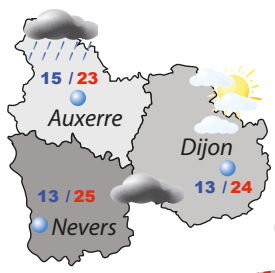


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 24 à 26 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 10 km/h

Ste Clarisse
Soleil : 06:39 - 21:04
Lune : 23:31 - 11:38

Dimanche 13 Août



Mitigé
Précipitations et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 24 à 26 °C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

St Hippolyte
Soleil : 06:40 - 21:03
Lune : N.C. - 12:48

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 au Mercredi 16 Août :

De belles éclaircies en perspective.

Vents : Ouest-Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 13 à 19 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

Jeudi 17 au Dimanche 20 Août :

Le ciel sera menaçant et les précipitations nombreuses.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 14 à 19 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Céréales

Croissance de la demande agricole en léger ralenti dans les dix ans à venir

L'OCDE et la FAO viennent de publier leurs perspectives agricoles pour la période 2017-2026. Tour d'horizon.



Les échanges commerciaux mondiaux de céréales (ici un chargement dans le port de Rouen) devraient progresser de 448 millions de tonnes d'ici à 2026

Selon l'OCDE/FAO, les prix des céréales *«vont vraisemblablement rester sous pression»*à court terme en raison de la faiblesse des cours pendant la période de référence (2014-2016), des conditions de reprise économique plutôt ternes, des stocks importants, des prix du pétrole bas et un dollar fort. Ils devraient augmenter à moyen terme mais moins que l'inflation. Le riz, qui reste la seule matière première de cette catégorie à n'avoir que l'utilisation en alimentation humaine comme référence, souffrira plus fortement de cette évolution que les autres céréales. De façon globale, les prix de toutes les céréales devraient en moyenne être inférieurs à ceux de la décennie précédente mais bien supérieurs à ceux d'avant 2007. Leur production devrait progresser de 12 % sur la période sous revue par rapport à celle de référence.

Production et utilisation

Ce qui donnerait les chiffres suivants : + 78 millions de tonnes pour le blé (+ 11 %) avec l'Inde comme principal contributeur de cette évolution devant l'Union européenne (+ 10 millions), la Fédération de Russie (+ 7 millions), le Pakistan (+ 6 millions) et la Chine (+ 5,5 millions). La production de riz augmenterait de 58 millions de tonnes. Côté maïs, la production pourrait progresser de 138 millions de tonnes (+ 14 %), les États-Unis (+ 29 millions), le Brésil (+ 22 millions), la Chine (+ 14 millions), l'Argentine (+ 11 millions), l'UE (+ 9 millions) et l'Inde (+ 6 millions) contribuant à cette dynamique. Les céréales secondaires enregistreraient une hausse de 30 millions de tonnes (+ 10 %), l'Éthiopie, l'Inde, l'Argentine, la Fédération de Russie et le Nigeria poussant ce mouvement.

L'utilisation globale concernant les céréales devrait progresser de 338 millions de tonnes, soit + 13 %, et ainsi atteindre 2 863 millions de tonnes en 2026. Celle de blé pourrait avancer de 11 %, principalement en raison de la demande en alimentation humaine. La progression concernant les utilisations en alimentation animale viendra principalement de la Chine, du Pakistan et du Vietnam alors que les utilisations de blé dans le secteur des biocarburants compteront pour 1,2 % du total des utilisations en 2026.

Les prévisions d'utilisation de maïs en alimentation animale font état d'une augmentation de 121 millions de tonnes, soit 60 % des utilisations en 2016, en raison d'un développement rapide des secteurs du bétail dans les pays en développement. La consommation humaine avancerait de 19 % sur la période toujours dans les pays en développement.
L'emploi de céréales secondaires progresserait de 34 millions de tonnes (+ 12 %) à cause des besoins en alimentation animale en premier lieu et de ceux en alimentation humaine en second lieu. Le premier segment serait plus dynamique en Afrique alors que le second verrait son expansion provenir plutôt de l'UE et de la Fédération de Russie.
De ce fait, la consommation totale de céréales augmenterait de 560 millions de tonnes entre 2017 et 2026 (à comparer avec les 494 millions de plus de la période de base) et ce sont les pays d'Asie qui contribueront le plus (80 %) à cette dynamique.

Échanges mondiaux

Les échanges commerciaux mondiaux de céréales devraient progresser de 448 millions de tonnes d'ici à 2026, soit une augmentation de 14 %. Ce niveau de projection indique un taux légèrement plus rapide, année par année, que celui de la production. Ceci porterait la part de la production écoulée sous forme d'échanges commerciaux à 15,6 % de la production mondiale. C'est la part du blé mis à la vente sur les marchés qui augmentera le plus (23 % de la production) devant le maïs et les céréales secondaires. La Fédération de Russie, qui a commencé à jouer un rôle de plus en plus important depuis quelques années sur ces marchés mondiaux, devrait renforcer sa présence. Devenue le cinquième exportateur de blé en moyenne au cours de la décennie précédente, elle devrait grimper au second rang sur la période à venir, contribuant pour 15 % des échanges commerciaux globaux. Les pays développés devraient rester les principaux exportateurs de blé et de céréales secondaires dans les dix prochaines années vers les pays en développement.
L'OCDE et la FAO attirent l'attention sur quelques autres points. Parmi eux, les prix relativement bas des céréales par rapport à la décennie passée vont impacter les décisions de planter - ou pas - et par conséquent aussi les réponses à fournir. Ces prix bas mais aussi leur comparaison avec d'autres types de productions végétales *«pourraient aboutir à une réallocation des ensemencements»*.
Les changements en Chine et la problématique des stocks de maïs dans ce pays sont d'autres incertitudes pour la décade 2017-2026.

THIERRY MICHEL

Focus
Cadre général agricole mondial

La croissance de la demande devrait ralentir considérablement pendant la période 2017-2026 et la demande alimentaire de la plupart des produits examinés devrait progresser moins vite qu'au cours des dix dernières années.

Les échanges de produits agricoles et de poisson devraient progresser environ deux fois moins vite qu'au cours des dix dernières années, mais leur part dans la production du secteur restera à peu près constante pendant la prochaine décennie.»
Les échanges agricoles résistent généralement mieux aux fluctuations macroéconomiques que ceux d'autres produits.
Pour l'OCDE, bien sûr, «*étant donné le degré de protection assez élevé dont bénéficie l'agriculture, les échanges de produits agricoles auraient tout à gagner de nouvelles mesures de libéralisation des marchés.*»
Les importations de denrées alimentaires jouent un rôle de plus en plus important pour la sécurité alimentaire, en particulier en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Dans certains pays, cette situation peut s'expliquer par l'accroissement de la demande face à des ressources naturelles insuffisantes pour produire localement, mais dans d'autres cas, elle est peut-être le signe de problèmes de développement agricole qui méritent l'attention.
Les exportations nettes devraient s'accroître dans la région des Amériques ainsi que dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, et les importations nettes devraient augmenter dans les autres pays asiatiques et en Afrique. Les exportations agricoles restent concentrées dans un petit nombre de pays producteurs, ce qui contraste avec la dispersion des importations entre de nombreux pays. Cette situation risque de rendre les marchés mondiaux plus sensibles aux chocs sur l'offre, qu'ils résultent de facteurs naturels ou de l'action des pouvoirs publics, qu'aux chocs sur la demande.
«On prévoit que les prix réels de la plupart des produits agricoles, halieutiques et aquacoles s'infléchiront légèrement à la baisse au cours des dix prochaines années, se maintenant ainsi à des niveaux inférieurs à leurs sommets antérieurs. Les prix des produits agricoles sont extrêmement volatils et peuvent s'écarter sensiblement de leur tendance à long terme pendant une période prolongée.»
En 2026, la disponibilité de calories devrait atteindre 2 450 kcal par jour en moyenne dans les pays les moins développés et dépasser 3 000 kcal par jour dans les autres pays en développement. L'insécurité alimentaire n'en demeurera pas moins un grave problème à l'échelle mondiale, où la coexistence de différentes formes de malnutrition constitue de nouveaux défis dans de nombreux pays.

Pays du Sud-Est asiatique

Dans cette région, où l'activité économique est très dynamique et les secteurs de l'agriculture et de la pêche en plein essor, une croissance à large assise a permis de réduire sensiblement les taux de sous-alimentation ces dernières années.
Toutefois, l'expansion de l'agriculture et de la pêche dans la région a accentué la pression sur les ressources naturelles, touchant en particulier le secteur du poisson et celui de l'huile de palme, tous deux axés sur les exportations.
D'après les perspectives, la production d'huile de palme devrait ralentir considérablement à mesure que les principaux pays producteurs donneront la priorité au développement durable. Une meilleure gestion des ressources et un effort de R-D plus important seront nécessaires pour parvenir à une croissance durable de la productivité.
Par ailleurs, les mesures de soutien à la production de riz pourraient être réorientées de manière à faciliter la diversification de l'agriculture. Étant donné la sensibilité de la région aux effets du changement climatique, il est également indispensable de réaliser des investissements pour faciliter l'adaptation.

▶ À noter



De l'hélico à Arnay

Une nouvelle animation s'est greffée au programme de la prochaine fête départementale de l'agriculture, les 26 et 27 août sur la commune de Mimeure. Après l'impossibilité de proposer des baptêmes d'ULM, les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc et de Nolay ont entrepris des démarches administratives pour pouvoir proposer des baptêmes en hélicoptères. La démarche à été acceptée. La société Procoptère Aviation implantée sur l'aérodrome de Chalon-Sur-Saône Champforgeuil proposera au public des vols de 7 à 8 mn sur un rayon de 10 km. Le programme, tout au long du week-end : manches de rodéo et démonstrations, mini ferme, jeux et animations pour enfants, marché du terroir, baptêmes d'hélicoptère, balades à poney, jeux sur le thème de la ferme, expositions de matériel agricole. Samedi : 14h30 : essais de Moiss' Batt' Cross, 15 h : tonte de moutons, 15h30 : battage à l'ancienne, 16h30 : première manche de Moiss' Batt' Cross, 17 h : tonte de moutons, 18 h : deuxième manche de Moiss' Batt' Cross, 20 h : bœuf à la broche et concert sous chapiteau (rens. au 06 25 29 20 25 ou 06 45 45 40 95). Dimanche : 10 h : battage à l'ancienne, 10h30 : troisième manche de Moiss' Batt' Cross, 11 h : inauguration, 11h30 : tonte de mouton, 14h30 : quatrième manche de Moiss' Batt' Cross, 15 h : battage à l'ancienne, 16 h : tonte de moutons, 17 h : finale de Moiss' Batt' Cross.

▶ Formations

14-09 - Formation campagnols à Beaune

Afin d'accompagner au mieux les personnes concernées par la lutte contre les campagnols, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne organise une journée de formation *«Régulation des Campagnols»* qui se déroulera à Beaune jeudi 14 septembre. Au programme : 8h30-12h30 : formation en salle (point biologique sur les campagnols, les moyens de lutte, point sur la règlementation relative à la lutte et à l'emploi de la bromadiolone), 14h-17h : mise en pratique sur le terrain (démonstration de comptage par diagonale, pose de différents types de pièges, démonstration de traitement chimique). Renseignements : 03 80 25 95 45 ou 07 80 01 14 25.

Après-moissons

Nouvelle disette pour les zones à faibles potentiels

Le président de la Chambre d'agriculture fait le point au lendemain des récoltes. Le secteur des plateaux souffre une nouvelle fois, la situation spécifique de la Côte-d'Or mobilise les responsables de la profession.



Vincent Lavier souligne la nécessité d'accompagner spécifiquement les secteurs les plus touchés.

■ Bonne d'un côté, mauvaise de l'autre : la moisson 2017 pourrait-elle se résumer ainsi dans le département ?

«Deux grandes zones apparaissent effectivement en Côte-d'Or. Les résultats sont globalement satisfaisants dans la plaine en terme de quantité. La déception vient parfois de la qualité, notamment pour les blés qui ont parfois germé quand ils ont été récoltés après les pluies du 8 juillet. Pour le plateau, le bilan est totalement différent, les résultats ne sont globalement pas bons. Si certains secteurs s'en sortent mieux que d'autres, les récoltes sont majoritairement décevantes et souvent médiocres, notamment au nord de Dijon, dans le Châtillonnais et une partie de l'Auxois. La moyenne en blé ne dépassera pas 5t/ha et ne sera pas meilleure que l'an passé. En terme de qualité, nous trouvons tout et son contraire sur le plateau avec là encore, des blés germés mais dans de plus grandes proportions».

■ L'hétérogénéité des résultats semble très marquée cette année

«À tel point que je me demande si, dans le passé, elle a déjà atteint un tel niveau… Cela s'explique par les potentiels des terres différents mais aussi et surtout par les aléas du climat et les stades végétatifs des plantes quand ces aléas se sont manifestés. Ce n'est qu'un exemple mais certaines cultures ont payé très cher le gel de méiose. Si je prends le secteur d'Is-sur-Tille que je connais bien, des champs ont connu les plus basses températures au plus mauvais moment. En conséquence, des parcelles sont descendues à seulement 20q/ha, avec la qualité que l'on imagine au niveau de protéines… Les moyennes d'orges d'hiver ne dépasseront pas les 40q/ha pour certaines exploitations. Les blés de ces mêmes secteurs ne sont guère mieux lotis avec des rendements qui atteignent parfois 25q/ha dans les cas les plus extrêmes».

■ Quel regard portez-vous sur ces moissons ?

«Dans les secteurs les plus fragiles, le métier commence à s'apparenter à une certaine forme de loterie avec ces aléas climatiques à répétition. Les agriculteurs ont beau faire du mieux possible, les résultats dépendent fortement du climat et sont bien trop souvent décevants. Au printemps, nous avons connu cinq semaines sans la moindre goutte d'eau. Les pluies qui ont suivi ont laissé place à trois semaines très chaudes jusqu'au début de l'été : dans les endroits ne comptant que dix centimètres de terre, cela n'a pas pardonné. Pour cette moisson, certains m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas espérer faire davantage en termes de rendements. Dans le même temps, d'autres se demandent s'il est possible de faire pire que 2017… Cette année est encore une fois atypique».

■ Les mauvaises récoltes concernent souvent des exploitations déjà fragilisées

«Oui, et cela dure depuis maintenant quatre ans sur les plateaux. Cette problématique, et bien d'autres, ont fait l'objet d'une rencontre en préfecture le 28 juillet, et devait être abordée lors de la visite ministérielle prévue à Etornay, avant d'être annulée. Devant les Parlementaires fin juillet, nous avons présenté les chiffres CER France des cinq dernières années pour les systèmes grandes cultures des secteurs concernés. La trésorerie des exploitations s'est dégradée, en moyenne sur cinq ans, de 115 000 euros. Nous ne pouvons plus continuer ainsi, il faut absolument trouver des compensations spécifiques. Les exploitants paient un lourd tribu aux aléas du climat et ses soubresauts ne vont sans doute pas s'arrêter là. Les agriculteurs souffrent au niveau économique, mais aussi de la non-reconnaissance de leurs zones à faibles potentiels. Le récent transfert du premier au deuxième pilier de la Pac prouve bien que cette problématique n'a pas été prise au sérieux au plus haut rang, car ces mêmes exploitants devront payer autant que les autres».

■ Quelles sont les solutions à envisager ?

«Dans le passé, le gouvernement a bien été capable de mettre en place une politique d'accompagnement pour les zones de montagne et l'élevage allaitant extensif. Il nous faut une politique du même type et ce, pour l'ensemble des systèmes grandes cultures de notre département. Dans un premier temps, tout le monde doit travailler main dans la main pour obtenir une reconnaissance de nos zones à faibles potentiels. Ces dernières sont très peu peuplées et l'agriculture porte encore le peu d'économie restant. Si les systèmes de production ne sont plus viables, il n'y aura plus d'agriculture d'ici quelques années : cela posera un problème de taille en ce qui concerne l'aménagement et l'entretien du territoire aujourd'hui assurés par les agriculteurs eux-mêmes. Le coût serait insupportable pour la société. Je pense qu'un compromis doit être trouvé. Le gouvernement doit nous aider à assurer la pérennité de nos systèmes économiques. Le montant que nous demandons est de 100 euros à l'hectare.

■ Les différentes pistes de travail proposées par la Chambre d'agriculture vont-elles jouer un rôle tampon dans les mauvais résultats de l'année en cours ?

«Il est difficile de répondre à cette question, mais nous l'espérons tous. Quelle qu'en soit la situation aujourd'hui, nous allons continuer d'œuvrer dans cette même démarche. Même si la situation est difficile, il faut continuer à travailler sur l'optimisation des moyens, sur leur rationalisation, sur l'économie des exploitations et trouver tous ensemble des solutions pour survivre dans un tel contexte. Même si nous obtenons des soutiens publics supplémentaires, ces derniers ne résoudront pas tout, bien entendu. Celles et ceux qui géreront le mieux leur exploitation et qui optimiseront le mieux leurs moyens auront toujours les meilleures chances de s'en sortir».

Propos recueillis par Aurélien Genest

Élevage

Fête du Charolais, coup d'envoi imminent

Le comice agricole de Saulieu est fin prêt pour son grand événement des 18, 19 et 20 août.


Jean-Michel Cap, Édouard Bénayas et Michel Bureau.

Environ 170 bovins sont inscrits à la prochaine Fête du Charolais : cet effectif est quasiment identique à celui des précédentes éditions. Le gros pic des inscriptions est intervenu la semaine dernière, après la fin des moissons et l'arrivée d'une nouvelle perturbation météorologique. Le président Jean-Michel Cap et le responsable du concours bovin Michel Bureau se réjouissent d'une telle participation : «*Des arrêts et des départs en retraite sont compensés tous les ans par l'arrivée de nouveaux exposants présentant une ou deux bonnes bêtes. Venir à Saulieu est l'occasion de mieux valoriser ses animaux. Environ 95% des bovins sont généralement vendus, une seule bête n'avait pas trouvé preneur l'an passé*». Les ovins seront également nombreux à l'Espace Jean-Bertin comme le décrivent les organisateurs : «*entre 40 et 45 lots d'agneaux sont inscrits. Ce concours de boucherie se porte toujours très bien lui aussi, l'effet foire est considérable pour le commerce. Les plus-values réalisées par rapport aux ventes en ferme sont même plus importantes, en pourcentage, que celles enregistrées chez les bovins*».

De grands habitués

Francis et Laurent Michot font partie des éleveurs qui amèneront le plus de bovins le week-end prochain. Avec la bagatelle de dix bêtes (une vache, deux culardes non naisseur et sept génisses), le Gaec de Cherchilly basé à Marcheseuil aura le troisième effectif le plus important du concours après le Gaec Loiseau de Meilly-sur-Rouvres (13 animaux) et le Gaec Brazey de Saint-Sernin-du Plain (11). «*Nous participons à la Fête du Charolais depuis 30 ans et avons l'habitude d'amener entre huit et dix bêtes ces dernières éditions*» indiquent Francis et Laurent Michot. En plus de partager un moment convivial 100% élevage, les deux frères se déplaceront avec l'espoir de décrocher plusieurs plaques pour la boucherie Billard de Saulieu : «*nous lui fournissons entre 20 et 25 bêtes chaque année. Une plaque est importante pour la commercialisation de la viande, elle représente un gage de qualité et apporte une information supplémentaire au consommateur*». Une participation au concours sédélocien est aussi et surtout l'occasion d'obtenir une marge intéressante pour la viande de qualité produite sur la ferme. «*Une plus-value de 30% est généralement constatée pour les prix les plus importants*» fait remarquer Michel Bureau. Les acheteurs sont d'ailleurs attendus en nombre cette année : le comice agricole a renforcé les liens avec les professionnels de la boucherie en multipliant les invitations et en organisant un moment convivial spécifique le samedi midi.

AURÉLIEN GENEST

Contexte tendu, concours bienvenu

Le Gaec de Cherchilly compte actuellement 550 bêtes pour environ 175 vêlages annuels dans son troupeau charolais. Toutes les femelles sont engraissées, la grande majorité des mâles partent à l'export. Une participation à Saulieu est toujours l'occasion de mieux vendre ses animaux. Si le contexte morose n'atteint pas, voire très peu, le commerce réalisé en marge du concours, les cours de la viande traditionnelle deviennent «*de plus en plus compliqués avec la baisse de la consommation*» comme le regrette Francis Michot. «*Depuis 30 ans, les prix n'ont pas augmenté, ils ont même baissé. Les charges, elles, ont doublé*» fait remarquer son frère Laurent. Dans une telle situation, les deux producteurs essaient de s'adapter au mieux sur leur exploitation et ce, dans tous les domaines : «*nous assurons l'intégralité de nos travaux mécaniques, nous sommes devenus charpentiers et nous faisons beaucoup de travaux nous-mêmes, à l'image de notre dernière stabulation où très peu d'interventions extérieures ont été nécessaires. Après, on nous dit que l'économie ne marche plus, mais dans un tel contexte, ça se comprend*» évoque Laurent Michot. Depuis deux ans, les producteurs sont passés en ration sèche et ne donnent plus de maïs ensilage à leurs broutards. «*La ration sèche concerne même nos vaches. Avec une telle option, l'engraissement est plus rapide et plus important. Notre troupeau nous fait acheter beaucoup d'aliments mais nous obtenons de meilleurs prix d'achat avec les quantités que nous importons*». Francis et Laurent Michot ont également opté pour un bol mélangeur il y a trois ans : «*nous étions jusqu'à présent en alimentation traditionnelle avec de l'ensilage à la distributrice et l'ajout de concentrés. En volume, nous avons baissé de 20% avec le bol. Nous donnons moins d'ensilage d'herbe et de foin. Il y a aussi moins de refus. Nous constatons également de meilleurs résultats au niveau sanitaire. Le travail, lui, est nettement simplifié* ».


Le Gaec de Cherchilly sera une nouvelle fois de la partie.

▸ Agenda

24-08 - Après-midi sursemis à Saint-Euphrône

Dans le cadre des journées Innov'action, le pôle élevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une demi-journée dédiée au sursemis des prairies. Le rendez-vous est donné jeudi 24 août à 13h30 à Saint-Euphrône près de Semur-en-Auxois, sur l'exploitation de Julien Capiau. Plusieurs ateliers seront au programme : optimisation des surfaces prairiales : quels intérêts en systèmes bovins ? Le fonctionnement du sol sous prairie, le sursemis : aspects techniques, choix des espèces et des variétés à implanter, presentation et démonstration de matériels.
Renseignements : florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr ou 06 49 81 32 38.

25-08 - Concours ovin à Arnay-le-Duc

Le traditionnel concours national ovins d'Arnay-le-Duc se déroulera vendredi 25 août en matinée au hall agricole. Foire vente de beliers inscrits et non-inscrits toutes races. Ce concours rassemblera 400 à 500 béliers, destinés à la vente. Les garanties sanitaires sont assurées pour tous les animaux, ainsi que les contrôles de performances des élevages inscrits.
Des primes en espèces et des lots seront distribués aux acheteurs de béliers, par tirage au sort. Renseignements et inscriptions : 06 70 11 19 94 ou 03 80 90 10 61.

26 et 27-08 - Fête de l'agriculture à Arnay

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-le-Duc et Nolay organisent la fête départementale de l'agriculture samedi 26 et dimanche 27 août sur la commune de Mimeure. L'animation phare sera une manche de championnat de France de rodéo. Un bœuf à la broche suivi d'une bal seront proposé le samedi en soirée. Renseignements et contact : ja21.syndical@orange.fr, 03 80 68 67 71, ou page Facebook «*Fête de l'agriculture 2017 Arnay le Duc*».

9-16 et 23/09 - Samedis de la Rose à Beire-le-Châtel

Les 9, 16 et 23 septembre, les Pépinières Dima organisent les «*Samedis de la Rose*» sur leur site de Beire-le-Châtel et dans leur parcelle de culture d'Orgeux afin de faire découvrir leur activité de rosiériste au grand public. L'entrée est libre et gratuite pour tous, de 10 heures à 19 heures. Contact : Pépinières Dima - Route de Brognon - 21310 Beire-le-Châtel - Tél. 03 80 23 27 89 .

Recherche maître d'apprentissage en élevage ou polyculture

Maximilien, futur étudiant en Bac professionnel «Conduite et gestion de l'exploitation agricole» recherche un maître d'apprentissage en élevage ou polyculture pour la rentrée de septembre 2017. Agé de 16 ans, il réside à Arc-sur-Tille. Depuis son plus jeune âge, sa passion tourne autour de l'agriculture, la nature et l'élevage. Issu d'une famille d'agriculteurs (grands-parents), il a déjà fait les moissons, nourrit les bêtes et travaillé au sein de l'exploitation familiale, ce qui a confirmé son désir de continuer dans cette voie pour ses études. Il a suivi une formation en quatrième et troisième à la MFR de Quetigny, où il y a effectué plusieurs stages dans différentes exploitations agricoles en ovin et bovin. Pour obtenir ses coordonnées, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Clothilde, jeune diplômée de bac technologique agricole (STAV) avec mention, recherche un maître d'apprentissage en élevage ou polyculture élevage (tous types) pour effectuer un BTSA Productions Animales dès la fin du mois d'août au CFA de Fontaines (71). Lors de la première année de formation, elle devra réaliser 27 semaines au sein de l'exploitation. Elle est issue d'une famille d'agriculteurs en élevage bovin allaitant et a effectué un stage de 5 semaines également dans cette production dans le cadre de son bac. Résident à Arnay-le-Duc, elle dispose de son permis de conduire et d'un véhicule. Elle recherche un maître d'apprentissage dans la région de la Bourgogne avec possibilité de logement si l'exploitation est éloignée de son domicile. Pour obtenir ses coordonnées, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .



Zones à faibles potentiels

Cela ne peut plus durer

Le ministre de l'agriculture aurait dû venir hier en Côte-d'Or. Une conférence de presse était organisée en amont, mardi après-midi, à Bretenière. Mais, dans la soirée la visite se trouvait annulée du fait des remous médiatiques autour des œufs contaminés au fipronil.

En amont de la visite ministérielle qui devait être organisée sur l'exploitation de Jean-Claude Philisot, à Etormay, les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture ont tenu une conférence de presse mardi après-midi à Bretenière. Compte-tenu des enjeux départementaux qui devaient être abordé, le dossier reste ouvert et les professionnels bien décidés à ce que le gouvernement prennent la mesure réelle des difficultés grandissantes des systèmes grandes cultures du département.



François-Xavier Lévêque, Fabrice Faivre et Vincent Lavier demandent un soutien de 100 €/ha pour les systèmes grandes cultures.

«Au bord du gouffre»

Pour Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte-d'Or, la décision du Ministre de transférer des aides du premier vers le second pilier de la Pac ne passe pas : *«Stéphane Le Foll a laissé un cadavre de 853 millions d'euros ! Avec ce récent projet de transfert, le nouveau ministre ne tient pas compte de la situation économique des exploitations à faible potentiels de notre plateau. Celles-ci viennent de connaître une nouvelle année désastreuse avec de faibles rendements et de nombreux problèmes de qualité. Il n'y a pas besoin d'ajouter des prélèvements supplémentaires sur les aides Pac. Les exploitations des zones concernées sont au bord du gouffre avec des aléas climatiques qui se succèdent»*.

Enjeux pour le territoire

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, rappelle que les producteurs céréaliers français ne sont pas tous logés à la même enseigne en terme de potentiels : *«les niveaux de productions vont du simple au double par rapport aux régions les plus productives du nord de la France. Des aléas climatiques, nous en avons toujours eus, sauf que là, ils s'acharnent chez nous depuis cinq ans. Les prix à la production, eux, sont relativement bas. Des chiffres d'affaires moyens d'environ 700 euros/ha sont constatés sur les plateaux. Si l'on ajoute environ 200 euros/ha d'aides compensatoires Pac, nous arrivons à 900 euros/ha. Hors rémunération de l'agriculteur, les charges sont au minimum de 1000 euros/ha : il manque ainsi 100 euros/ha pour pouvoir boucler l'exercice, avant même de penser à gagner sa vie. Nous allons demander ces 100 euros/ha jeudi»*. Pour Vincent Lavier, il en va de l'avenir des territoires concernés : *«les zones de plateau à faibles potentiels sont fragiles et très peu peuplées. Le peu d'économie gravite souvent autour de l'agriculture. Si nos métiers disparaissent, l'entretien des territoires coûtera cher à la société, bien plus que si l'on aide les agriculteurs à pérenniser leurs systèmes devant de telles difficultés»*.

«Plus le temps d'attendre»

François-Xavier Lévêque, le président des Jeunes agriculteurs, attendait une grande mobilisation ce jeudi pour mettre en évidence les spécificités côte-d'oriennes et porter haut les revendications de la profession : *«Nous faisons remonter les problèmes depuis plus de quatre ans. Nous avons reçu deux fois l'ancien président, trois fois l'ancien ministre sans compter les visites de ses conseillers. À chaque fois, nous repartions de zéro, nous avions l'impression qu'ils découvraient totalement la situation. Nous avons l'impression de pédaler dans le vide. Le travail syndical et de la profession est fait, maintenant, il faut que ça bouge car des exploitations agricoles sont au bout du bout. La mobilisation que nous aurons va leur montrer que ce n'est plus tenable. On nous annonce des mesures à la mi-octobre avec les États généraux de l'alimentation : cela reste pour l'instant de belles paroles. En Côte-d'Or, nous n'avons plus le temps d'attendre»*.

AURÉLIEN GENEST

Châtillonnais

Un rendez-vous à ne pas sécher

Le Gaec Lévêque propose la découverte de son séchoir en grange le 18 août à Chambain, près de Recey-sur-Ource.

Journée captivante en perspective ! Francis et John Lévêque organisent la visite de leur exploitation à Chambain vendredi 18 août. Ce rendez-vous ouvert à tous sera principalement axé sur la découverte d'un séchoir en grange, système innovant dans la région, mis en place il y a un peu plus d'un an sur cette exploitation du nord de la Côte-d'Or. Des présentations seront assurées à 11 heures, 15 heures puis 18 heures. Une restauration sera proposée sur place le midi et le soir avec des produits de la ferme et la participation des Jeunes agriculteurs d'Auberive (Haute-Marne). De la viande de Blonde d'Aquitaine sera notamment au menu.

Autosuffisance alimentaire

Le séchage en grange apporte plusieurs avantages. Le premier concerne la qualité de l'alimentation pour les animaux avec une forte conservation de la valeur alimentaire de l'herbe sur pied. *«Le but est d'obtenir une importante valeur nutritive du fourrage, afin de nourrir les vaches avec très peu de compléments, réduire l'achat de concentrés et proposer, derrière, une viande de qualité, vendue directement au consommateur»* indique John Lévêque, qui élève 120 Blondes d'Aquitaine et une dizaine de Limousines. En pratique, le foin encore humide est récolté en vrac à l'autochargeuse, le séchage se poursuivant en grange par ventilation d'air chaud.

Amorti en 15 ans

La capacité du séchoir en grange du Gaec Lévêque atteint 400 tonnes. Un investissement de 350 000 euros à été nécessaire pour financer le bâtiment et tout son équipement (ventilateurs, griffe, déshumidification, presse, autochargeuse...). Subventionné au hauteur de 140 000 euros via le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles), le séchoir devrait observer un retour sur investissement de 15 ans avec tous les avantages à la clé.


Le séchage en grange apporte plusieurs avantages, le plus important concerne la qualité de l'alimentation pour les animaux.

Baisse des charges

En plus de l'alimentation, les charges de mécanisation sont réduites. La bonne santé des animaux permet également une réduction des charges. La planification de la récolte, moins dépendante des conditions climatiques, est nettement simplifiée. La pompe à chaleur de l'installation permet de sécher le grain récolté tardivement dans l'année. Le séchage en grange est également une technique très respectueuse de l'environnement : un autre atout pour Francis et John Lévêque, actuellement en fin de conversion biologique.

AURÉLIEN GENEST

ICHN

«Révolté par la faible qualité de la parole de l'Etat»

Arrêté sur les zones de non traitement, interdiction d'épandage sur les SIE, financement des ICHN, c'est une rentrée pour le moins animée qui s'annonce pour la FDSEA de la Nièvre. Stéphane Aurousseau, président du syndicat nivernais, nous dresse le panorama des principaux dossiers à l'ordre du jour.



«Les déficits de trésorerie ne pourront se combler qu'en plusieurs années», souligne Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA 58.

■ **Un nouvel arrêté est en cours de rédaction, qui doit réglementer l'usage des produits phytosanitaires à proximité des cours d'eau. Où en est ce dossier ?**

Stéphane Aurousseau : *«L'arrêté est toujours en cours de rédaction. Les zones de non traitement sont définies par l'agrément des produits phytosanitaires par rapport à des cours d'eau. Ce qui est discuté principalement c'est la définition de ce qu'est exactement un cours d'eau. Nous étions régis jusqu'à présent par un arrêté de 2006. Celui-ci a été cassé à cause d'un problème de légalité en début d'année. Naturellement, la Préfecture doit proposer un nouvel arrêté. Les discussions ont démarré au mois de juin, la DDT a réuni les quatre syndicats agricoles et la Chambre d'agriculture. Après consultation, le Préfet va rédiger un projet d'arrêté qui sera soumis à consultation publique fin août. Cette procédure de consultation précédera l'arrêté définitif.»*

■ **Quelle est la position de la FDSEA ?**

S.A. : *«Notre position, c'est d'avoir une protection des cours d'eau et de retenir comme définition d'un cours d'eau la même que celle utilisée pour la loi biodiversité. Il ne faut pas que l'on ait plusieurs définitions.»*

■ **Quel serait le danger, selon vous, d'avoir plusieurs définitions d'un cours d'eau ?**

S.A. : *«L'enjeu pour les agriculteurs c'est la perte de la surface agricole... c'est pour cela qu'il faut s'entendre sur ce qu'est un cours d'eau et éviter que l'on en classe de manière excessive. Dans la prise en compte des points d'eau, nous souhaiterions qu'il y ait une taille minimale et que l'on retienne ceux qui sont d'une taille supérieure à 2 hectares. Or l'administration veut retenir tous les points d'eau et ne tient pas compte de nos remarques. On va mobiliser les agriculteurs afin qu'ils participent à la consultation publique car à chaque fois, ce sont des surfaces agricoles perdues et plus cultivables.»*

■ **Depuis un mois environ, l'épandage est interdit sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE). Comment cela est-il vécu par les agriculteurs ?**

S.A. : *«Cette interdiction d'épandage va entraîner une disparition de ces surfaces d'intérêt écologique. Dans la PAC, sur une exploitation d'au moins 5 hectares, les agriculteurs avaient la possibilité d'implanter des cultures de pois, luzerne, protéines utilisées dans l'alimentation animale... Mais sans protection herbicide, les agriculteurs vont devoir arrêter la production car ce n'est pas possible d'avoir une rentabilité. Ce qu'on craint c'est que ces cultures disparaissent. On est dans une démarche où l'on essaie par tous les moyens de limiter les produits phytosanitaires mais on ne mesure pas bien toutes les répercussions que ça peut avoir. Cela ne va pas dans le bon sens car on va faire disparaître des cultures plutôt intéressantes pour le pays car elles se substituent à des cultures d'importation.»*

■ **Par ailleurs le gouvernement a annoncé que les aides ICHN ne pourraient être financées comme cela avait été promis. Quel est votre sentiment ?**

S.A. : *«853M€ figuraient dans les aides prévues par la PAC. Mais le gouvernement a annoncé que les aides ICHN n'avaient pas été prévues par le budget du gouvernement précédent. Le ministre a rendu publique le 15 juillet dernier sa décision de prélever 4,5% sur les aides de la PAC versées aux agriculteurs. Ceci afin de financer les aides ICHN 2019 et 2020. Donc on va prendre aux agriculteurs pour les indemniser ensuite. C'est insensé. On est révolté par la faible qualité de la parole de l'État. François Hollande s'était engagé sur cet ICHN, sauf qu'on découvre aujourd'hui que cela n'était pas prévu au budget. Et le nouveau gouvernement n'assure pas la continuité et refuse de prendre cet argent sur le budget de l'État. On a alarmé les parlementaires et le Préfet et on va se mobiliser et réagir. On est déçu que le gouvernement actuel veuille faire des économies mais fasse si peu de cas de l'agriculture, alors que l'on ne cesse de dire que l'agriculture est en situation dégradée. La moitié des agriculteurs auraient moins de 350€ par mois pour vivre. Malgré cela, on va ponctionner des aides aux agriculteurs sans vergogne. Donc il y a d'un côté les mots, d'un autre les actes.»*

■ **La situation semble néanmoins moins catastrophique que l'an dernier pour les agriculteurs, qui ont connu de meilleures récoltes...**

S.A. : *«Il y a une amélioration par rapport à l'année dernière sur la partie céréales, et heureusement. Les moissons sont dans la moyenne supérieure mais ne suffisent pas à restaurer une vraie rentabilité dans les exploitations. Les déficits de trésorerie ne pourront se combler qu'en plusieurs années. Côté élevage, les cours restent bas. La démarche Coeur de Gamme, avec l'engagement des grandes surfaces à payer la viande au coût de production, n'avance pas très vite.»*

CÉLINE CLÉMENT

FDSEA

Rencontre avec les élus

Les responsables de la FDSEA 58 ont rencontré vendredi 4 août les élus de la majorité afin de faire le point sur les dossiers de la rentrée.

Face aux députés Patrice Perrot et Perrine Goulet, et à la sénatrice Anne Emery-Dumas, Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA 58 et Clément Blandin, président des Jeunes Agriculteurs, Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA, mais aussi Eric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ont ainsi débattu des principaux sujets qui agitent l'agriculture nivernaise. En première ligne : le paiement de l'ICHN. «*Ce sont les agriculteurs qui vont devoir financer ces aides. 850 M€, il faut les trouver. La pénalité pour la Nièvre est de 1500€ par exploitation. Quand on sait que les agriculteurs ont moins de 350€ pour vivre ce n'est pas rien*», a tenu à souligner Stéphane Aurousseau. Les élus ont renconnu la colère des agriculteurs mais n'ont «*pas de solution autre à apporter*», comme l'a rappelé Perrine Goulet. «*La décision qui a été prise ne satisfait personne, j'en conviens bien.*» Clément Blandin n'a pas hésité à qualifier cette prise de décision de «*honteuse*», «*quand l'État promet une aide et qu'il ne la fixe pas au budget*». Perrine Goulet a malgré tout appelé les agriculteurs à «*faire confiance*», affirmant que l'agriculture ne serait pas délaissée dans ce nouveau mandat. Stéphane Aurousseau a quant à lui exprimé le souhait de pouvoir discuter avec des «*parlementaires accessibles facilement et rapidement*». Un point sur lequel tout le monde semble-t-il s'est entendu.

CÉLINE CLÉMENT



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Élevage

Le bon goût des Amognes

Sept éleveurs polyculteurs situés dans la zone classée Natura 2000 des Amognes, se sont réunis début juillet au sein d'une association, Natur'Amognes, afin de valoriser davantage leur production. Ils espèrent ainsi tirer leur épingle du jeu.





De gauche à droite : Benoît Joly et Thierry Maillault, trésoriers de l'association Natur'Amognes et Nicolas Fallet, président.

Natur'Amognes, c'est une toute jeune association créée cet été. Après quelques bons mois de discussion, Nicolas Fallet, Thierry Maillault, Benoît Joly, Didier Ramet, Alexandre Rameau, Eric Thévenard et Didier Barillot, se sont regroupés au sein de cette association afin de valoriser leur production de viande. Tous sont éleveurs polyculteurs, situés dans la zone classée Natura 2000 au cœur des Amognes. S'ils doivent travailler en intégrant bon nombre de contraintes à leur activité, ils n'en reçoivent aucune contrepartie. Fort de ce constat, et frustré de ne pas voir leurs efforts reconnus à leur juste valeur, ils ont donc décidé de créer une association. Natur'Amognes, créée début juillet, leur permet ainsi de commercialiser leur production en étant mieux rémunéré. Épaulé dans leur projet par la communauté de communes des Amognes Cœur du Nivernais et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ils ont choisi de faire des contraintes environnementales une vraie force d'attaque au niveau commercial. *«Nous sommes tous engagés dans des mesures agro-environnementales»*, explique Nicolas Fallet, président de l'association. *«On doit préserver la biodiversité, on est moins libre dans notre activité et contraint de rester dans de l'élevage extensif traditionnel. On s'est dit qu'il serait bien d'en faire une force et d'en tirer parti»*.



Les éleveurs de l'association Natur'Amognes proposent des dégustations de leurs produits dans les centres commerciaux locaux.

L'union fait la force

Et comme le précise Benoît Joly, trésorier adjoint, «*s'il y a encore de la biodiversité, c'est parce que les pratiques ont toujours été raisonnées. Aujourd'hui il est tentant de labourer mais pour nous c'est une philosophie de ne pas le faire. Notre région est une terre d'éleveurs plus que de céréaliers»*. Une terre d'éleveurs...que les sept agriculteurs regroupés au sein de Natur'Amognes, sont bien décidés à préserver et à valoriser. Pour cela ils jouent sur la différenciation de leurs produits sur le marché de la grande distribution. Depuis début juillet ils ont conclu des partenariats avec différentes GMS afin de commercialiser leur viande, mais aussi produits transformés (tartines et tartinades) et bientôt charcuterie sèche (la commercialisation est prévue pour début septembre). Les centres commerciaux Intermarché de Donzy, Saint Benin d'Azy, Imphy, Guérigny, la station Avia de Magny-Cours, le Carrefour City de Fourchambault, commercialisent ainsi les produits de nos éleveurs. Ceux-ci sélectionnent pour cela leurs animaux de meilleure qualité, élevés selon un strict cahier des charges. *«Avant nos bêtes partaient dans la masse alors que la qualité était supérieure»*, souligne Benoît Joly. *«On ne s'y retrouvait pas au niveau des prix et on perdait le lien avec le consommateur. Ce que l'on valorise c'est la qualité de notre production. On ne brusque pas les animaux, on prend le temps de les engraisser correctement, on utilise pas d'ensilage, pas d'OGM, une alimentation enrichie en graines de lin et une durée d'engraissement de trois mois»*. Les éleveurs travaillent avec l'abattoir de Corbigny, et pour la transformation des produits, avec l'Institut du Charolais. Leur objectif à terme : commercialiser 30% de leur production sous la gamme Natur'Amognes, voire même 50%. Avec une plus-value sur le prix de l'ordre de 20%, cela pourrait leur permettre d'être enfin rémunéré de manière juste.

Un lien retrouvé avec le consommateur

Si cette valorisation de leur production vaut pour des prix plus rémunérateurs, c'est également le cas pour le lien avec le consommateur. *«C'est pour nous une satisfaction personnelle de suivre le produit jusqu'au bout»*, précise Thierry Maillaut, agriculteur à Druy Parigny. *«Mais aussi de ramener le consommateur à un produit de qualité»*. D'ailleurs, les premiers bons retour des bouchers en témoignent. La qualité paye et il y a là, *«un marché à prendre»*. «*On est toujours bien reçu, car la qualité et le local ont le vent en poupe. Il y a un marché qui est là et qu'il faut investir. Cela nous donne aussi un nouveau souffle et nous permet de découvrir d'autres métiers, jusqu'à celui de commercial. On est là pour faire quelque chose de durable et pour faire valoir ce qu'il y a de meilleur chez nous»*. Les sept éleveurs de Natur'Amognes sont vraiment de bons ambassadeurs de leur métier mais aussi d'une région, d'un terroir. Ils envisagent par la suite d'étendre la commercialisation de leurs produits aux collectivités, comme les communautés de communes, villes, établissements scolaires et établissements de santé, et d'élargir leur zone de commercialisation pour tous les produits transformés. Même si pour l'instant leur horizon est surtout local. Ils seront vendredi 1er et samedi 2 septembre à l'Intermarché de Guérigny, afin de faire découvrir et déguster leurs produits aux novices comme aux fins connaisseurs.

Céline Clément

Des tartinades et des terrines de pur charolais

Les éleveurs de Natur'Amognes travaillent en étroite collaboration avec l'Institut du Charolais afin d'élaborer des recettes artisanales de bœuf charolais des Amognes sans additif ni conservateurs. Des tartinades de type rillette (cassis, citron et romarin, piment d'espelette, béninoise, nature), des terrines (raisins et marc de Bourgogne, tomates et piment d'espelette, pot au feu, cassis, moutarde). Mais aussi des plats cuisinés : jarret de bœuf à déguster froid ou chaud (raisins et amandes, poivron et olives) et des produits de salaison : saucisse sèche, saucisson sec, chorizo, viande séchée. Pour plus d'informations : association Natur'Amognes, communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, St Bénin d'Azy, naturamognes@gmail.com

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Moissons

Une campagne satisfaisante



Les moissons 2017 ont donné de bons résultats, malgré une hétérogénéité importante selon les zones.

Bilan de ces moissons 2017 : une campagne qui se trouve dans une bonne moyenne et qui, si elle ne suffit pas à rattraper certains retards de trésorerie cumulés l'an dernier, redonne tout de même un peu de moral aux agriculteurs.

Si l'année dernière était à tout point de vue catastrophique, cette année, le bilan est bien meilleur : les moissons sont dans la moyenne, voire une moyenne supérieure. Concernant les orges d'hiver, la moyenne est de 63 q, un chiffre qui cache une grande hétérogénéité selon les zones et les profondeurs de sol. Les secteurs pénalisés étant ceux qui ont souffert du froid et du gel au printemps. Point positif : une bonne qualité observée en terme de calibrage, de poids spécifique et de protéines.

Le colza cette année donne de bons résultats : un bon 36 de moyenne, avec là encore des écarts de rendement selon les parcelles, écarts pouvant aller de 20 à 50 q. Les orges de printemps sont bons, même ceux qui ont été semés à l'automne avec des rendements supérieurs à 70 q. Là aussi, la qualité est au rendez-vous.

L'année est correcte pour ce qui concerne les blés également. La moyenne : 73 q, avec d'énormes écarts allant de 50 à 100. Les sols à faible réserve utile ayant été massivement touchés par le gel (Bourgogne nivernaise et Val de Loire). En zone profonde, le rendement peut aller jusqu'à 80 q. Des écarts dus également à la maîtrise technique des exploitants. Les pièges : les limaces, les qualités de semence, le salissement et la fertilisation des parcelles. Globalement la qualité des blés est au rendez-vous : une bonne teneur en protéines, de bons poids spécifiques. Les pois et protéagineux sont eux aussi satisfaisants et les lentilles ont donné un rendement moyen autour de 18 q. Restent à récolter tournesol et maïs mais déjà sur ces cultures, l'implantation et la fécondation sont bonnes et on est sur une bonne trajectoire de rendement. C'est donc une bonne moisson, qui se situe même un cran au-dessus de la moyenne de ces cinq dernières années. «*Les agriculteurs étaient sortis traumatisés de la moisson 2016*», résume Jean-Michel Bouchié, responsable agronomie pour la Nièvre chez Axéréal, «*avec pour certains 1/3 de récolte en moins. Il fallait remettre en route la récolte d'après, soigner son travail, avoir les moyens de remettre des intrants pour produire. 2017 a quand même été une forme de soulagement même si tout ne va pas s'effacer sur une seule moisson.*» Globalement la récolte a été précoce et les jours de moissons continuent à diminuer, les engins sont plus performants. Les rendements restent hétérogènes selon les zones : le centre nivernais fait une bonne campagne quand l'axe Cosne Donzy est davantage pénalisé par le froid et le gel de printemps.

CÉLINE CLÉMENT

▸ Agenda

12-13/08 - Comice de Châtillon en Bazois

Le 12 août, à partir de 9h les JA de Chatillon en Bazois vous invite au concours cantonal de labour. En marge du concours, l'équipe vous propose aussi de vous essayer au saut à l'élastique (tarif 40€, réservation obligatoire au 06 24 86 10 62), d'assister à une démonstration de trial, au battage à l'ancienne, à une démonstration de drone et de participer à un baptême d'hélicoptère.. Buvette et restauration sur place avec jambon à la broche (12€). Réservation et renseignement au 06 31 11 21 64 ou 06 48 37 30 96

15/08 - Concours cantonal de labour de Chateau-Chinon

Le concours cantonal de labour se déroulera le 15 août chez Jean-Luc Flory, à Saint-Léger de Fougerey au lieu dit *«Tilleul»*

26/08 - Concours de labour de Luzy

Le concours cantonal de labour se déroulera le 26 août chez Gérard Andriot aux Carruzes à Chiddes. Repas sur place : charcuteries, pavé de charolais, chipsn fromages, dessert

Animations du Parc du Morvan

16/08 Ateliers nature Pas à pas de 14h30 à 16h30 – Grimpe dans les arbres de 14h à 18h30

18/08 Animation nature, lecture du paysage morvandiau de 14h30 à 16h30

22/08 Atelier nature La forêt dans tous ses états de 14h30 à 16h30

23/08 Grimpe dans les arbres de 14h30 à 18h30

25/08 Atelier nature Plongée insolite au coeur de la mare de 14h30 à 16h30

26/08 Excursion nocture à la découverte de l'étant Taureau et ses mystère à 20h30

29/08 Atelier nature Pas à pas de 14h30 à 16h30

30/08 Grimpe dans les arbres de 14h à 18h30

Infos et réservation : Maison du tourisme du Parc – Informations au 03 86 78 79 57 – Contact@parcdumorvan.org

19/08 - Concours Percherons à Decize

Le concours départemental de Percherons se déroulera le 19 août à Decize, place des Halles. Renseignements : M. Jean Brest, président de l'association Percheronne de la Nièvre au 06 22 52 75 78.

Foire aux ovins reproducteurs

82 moutons mis en vente

La foire ovins reproducteurs a réuni 82 animaux mardi 1er août sur le champ de foire de Moulins-Engilbert.

La foire connaît ainsi une belle progression avec 82 moutons dont 10 exposants pour la Nièvre et la Saône et Loire, les habituels exposants dont certains élevages reconnus au niveau national et une qualité au rendez-vous avec trois races représentées : Charollais, Texel, Romane. Comme chaque année à Moulins les ventes ont été importantes et encourageantes pour les éleveurs exposants avec plus de 20 transactions et une très bonne ambiance comme à l'accoutumée.

Quant à la foire concours culards du 28 juillet à la Sicafome à Moulins Engilbert, elle a connu un apport très important d'animaux (460). La vente a été facile : cours satisfaisants, surtout pour les animaux primés, avec de nombreux acheteurs sur l'ensemble de la vente.

Le super prix d'honneur a été attribué à Philippe Achard de Moulins Engilbert.

CÉLINE CLÉMENT

Palmarès :

Charollais inscrit : agneaux 1er Élevage Porterat (71)
2ème Elevage Rogemont (58)
3 Gaec Duverne (71)
Prix d'ensemble : 1 Elevage Porterat. 2 Gaec Duverne
Anthenais : 1 Gaec Marion (58). 2 Gaec Duverne. 3 Gaec Marion
Adulte : 1 Clement (58). 2 Gaec Duverne. 3 Porterat
Charolais non inscrit : agneaux 1 Elevage Rogemont. 2 Chappe (58); 3 Clement
Prix d'ensemble : 1 Élevage Chappé. 2 Rogemont. 3 Skierra (58)
Anthenais : 1 Éevage Skierra
Adulte : 1 Élevage Skierra
Texel : agneaux : 1 Élevage Raymond (58)
Anthenais : 1 Élevage Raymond
Agnelles : 1 Élevage Clément Porterat



Élevage Clément, Marion, Raymond, Porterat, Chappé



Moissons

Déception pour le Tonnerrois

Une douzaine d'agriculteurs céréaliers du Tonnerrois étaient réunis jeudi 3 août pour faire le point sur la récolte 2017. Après les difficultés de 2016, les rendements sont meilleurs mais ne rassurent pas.



Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, est venu de Saint-Julien-Du-Sault pour écouter les agriculteurs du Tonnerrois.

La FDSEA de l'Yonne organisait jeudi 3 août une réunion avec les producteurs céréaliers du Tonnerrois. À la suite d'une année 2016 très difficile, l'objectif était de dresser un premier bilan pour 2017. Damien Brayotel, le président de la fédération, était présent, accompagné de Gilles Robillard, président du canton FDSEA de Ligny-le-Châtel, et de Marianne Ranque, animatrice. En début de réunion, le président donne le ton : «*On voulait avoir un retour du terrain cette année encore. On sait que 2016 a laissé des traces que 2017 ne va pas forcément effacer.*» La douzaine d'agriculteurs présents dans le hangar de la ferme de la forêt Bréault, chez Frank Ménard, ne lui donnent pas tort. Pour eux, la moisson n'est pas satisfaisante. Si les rendements dans l'Yonne sont dans la moyenne nationale, ceux du Tonnerrois sont en-dessous. Ceci dit, ils restent corrects au regard de la moyenne de ce secteur, dont les sols sont difficiles à cultiver. Les colzas, habituellement peu productifs, sont plutôt une bonne surprise avec 30 q/ha en moyenne, malgré une hétérogénéité importante. Les blés et les orges de printemps ont donné autour de 60 q/ha et 50 q/ha respectivement, des chiffres inférieurs à la moyenne du département (70 q/ha pour les blés, 63 q/ha pour les orges et 36 q/ha pour les colzas). Les céréaliers du secteur ne masquent pas leur déception. Ils estiment que la zone des plateaux est particulièrement exposée aux risques. Damien Brayotel précise d'ailleurs que pour d'autres secteurs du département, les rendements de blé peuvent atteindre 80 à 100 q/ha. Les plateaux du Tonnerrois en sont loin. En cause : le gel d'avril, mais aussi le sec et les insectes.

Une qualité décevante

Au-delà des rendements, c'est surtout la qualité qui laisse à désirer. Les poids spécifiques sont en baisse, en particulier pour les blés, avec une perte de l'ordre de -14 PS. Le temps de chute de Hagberg n'est pas très bon non plus, ce qui laisse présager des ventes moyennes, d'autant plus que les prix sur le marché mondial des céréales restent peu élevés, car les stocks sont importants. Dans la région de Tonnerre, les exploitants disent manquer de 50 à 100 € à l'hectare pour pouvoir dégager des marges correctes. Les résultats de 2017 devraient juste permettre d'équilibrer leur budget annuel. Pas de quoi compenser les déficits des années passées. «*On ne gagne pas avec le blé, ni avec l'orge, ni avec le colza. On va produire à perte sans arrêt. Il va falloir trouver quelque chose, on a besoin de dégager une marge*», désespère un céréalier du secteur. En 2015 et 2016, ses comptes étaient dans le rouge. «*Je n'ai plus de trésorerie. Avec les résultats de cette année, je ne boucherai pas les trous.*»



Une douzaine d'agriculteurs ont répondu présents à l'invitation de la FDSEA 89. « Un bon chiffre », selon Marianne Ranque.

Quelles perspectives ?

Les problèmes de sécheresse dissuadent les exploitants de semer du maïs ou du tournesol. Ils estiment en outre que les protéagineux seraient menacés par les insectes, très résistants sur leurs parcelles. Le choix des cultures est donc restreint. De plus, malgré les nombreuses contraintes météorologiques du secteur, impossible de compter sur l'assurance aléas climatiques, dont les seuils n'ont pas été franchis. «*En plus, cette assurance ne prend pas en compte les problèmes de qualité*», précise Damien Brayotel, qui entend bien le désarroi de l'assistance. «*Les seuils des assurances ont beaucoup baissé ces dernières années, ils deviennent de plus en plus difficiles à déclencher, ajoute un agriculteur. De toute façon, les assurances sont plus chères pour les zones à risques comme la nôtre.*»



Les colzas, habituellement peu productifs s'en sortent plutôt bien dans cette zone.

Mieux rémunérer les agriculteurs

Les inquiétudes des céréaliers pour leur avenir s'accompagnent, pour plusieurs, de la revendication d'un meilleur prix. Les exploitants cherchent avant tout à vendre à un prix rémunérateur, car ils estiment que la valeur ajoutée leur échappe. À cela s'ajoute le problème d'insincérité budgétaire du gouvernement dont pâtiront les agriculteurs. Ce sujet, abordé par l'animatrice Marianne Ranque, aura bien un impact sur les trésoreries, puisque le ministère de l'agriculture a fait part de son intention de transférer 4,2 % des crédits du premier pilier de la PAC, celui des aides à l'hectare, au deuxième pilier, consacré aux aides ciblées. Une mesure qui affaiblit le montant perçu par le plus grand nombre, et en particulier par les agriculteurs du Tonnerrois.

HUGO ALBANDEA

«Voler les paysans pour donner aux paysans»

L'annonce du ministre de l'Agriculture Stéphane Travert passe mal. Dès 2018, 4,2 % des crédits du premier pilier de la PAC seront transférés au deuxième pilier… auquel il manque 853 millions d'euros. Cette somme, destinée à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), n'avait simplement pas été budgétisée par le gouvernement. Pourtant, elle fait partie de ses engagements pour soutenir l'agriculture.
Le problème, c'est que pour combler ce trou dans le budget, le gouvernement a choisi de prendre dans les aides à l'hectare, le premier pilier de la PAC. Ces crédits, destinés à tous les agriculteurs, seront reversés aux aides ciblées. «*C'est un vrai scandale*», s'indigne Marianne Ranque, animatrice FDSEA 89, «*on vole les paysans pour donner aux paysans*». La baisse des crédits du premier pilier devrait en effet avoir un impact sur le plus grand nombre des agriculteurs.

▸ Agenda

11/08 Visite guidée d'Irancy et de son vignoble

Samedi 11 août, de 15 h à 18 h, un guide raconte le terroir d'Irancy le temps d'une balade. Au départ de l'église du village, le promeneur découvrira ses légendes, ses cerisiers, ses vignes et ses vins. Dégustation à prévoir en fin de parcours. Tarif : 10 €. Renseignements au 03 86 51 12 00 ou 06 12 27 75 35.

18 au 20/08 Fête de l'art

Le café de la Poèterie, 4 rue des Janets à Saint-Sauveur en Puisaye, organise le festival Fête de l'art. Des artistes partagent leur travail avec les visiteurs de tous âges. Concerts vendredi et samedi à 20 h, dimanche à 17 h. Marché bio de producteurs locaux. Village associatif. Camping à disposition. Entrée à prix libre. Renseignements au 06 59 41 01 38, cafe@lapoeterie.com.

Serres municipales à Sens

Jusqu'au 30 août, tous les mercredis à 15 h, visite guidée gratuite des serres municipales, dans le Parc du Moulin à tan, à Sens.

Vendanges 2017

Une belle année en perspective

Malgré le gel et quelques orages de grêle, les vignes sont en bon état à quelques semaines des vendanges. De bon augure après les aléas de la saison passée.



Si tout va bien, la qualité devrait être au rendez-vous.

Les vignobles de l'Yonne s'apprêtent à réaliser de belles vendanges. Les gelées d'avril ont bien touché quelques bas de côtes, tandis que la grêle a atteignait quelques grappes. Mais ces intempéries, qui n'affecteront que peu les rendements, sont les seules ombres au tableau globalement positif de cette année. De quoi mettre du baume au cœur des viticulteurs, qui attendaient une belle année après les vendanges amères de 2016.

Du Jovinien au Vézelien et de l'Auxerrois au Chablisien, les raisins sont plutôt sains et aucune maladie particulière n'est à déplorer. S'il est difficile d'avoir des certitudes au début du mois d'août, les vignerons s'accordent pour l'instant à dire que les vendanges devraient avoir lieu à la fin du mois pour les crémants, début septembre pour les vins tranquilles. «*Au mois de juin, on voyait les vendanges plus tôt : fin août pour les vins tranquilles*», affirme Frédéric Gueguen, président de la fédération de défense de l'appellation Chablis.

«*Juillet a été assez humide et aujourd'hui, il fait plutôt frais. Cela nous permet d'attendre un peu, sans doute autour du 10 septembre*», ajoute-t-il. Les caves de Bailly prévoient quant à elles, pour les crémants, un début de vendanges autour du 25 août.

«Les contrastes thermiques font les bons millésimes»

Le printemps et les faibles précipitations du mois de juin ont fait redouter une nouvelle année difficile. «*Heureusement, on a eu de l'eau quand il fallait. Les contrastes thermiques font les bons millésimes*», se réjouit Odile Maltoff à Coulanges-la-Vineuse. Globalement, la maturité des raisins est précoce. La véraison a eu lieu au tout début du mois d'août, avec des disparités selon les parcelles. Quelques raisins, à Irancy par exemple, sont déjà à moitié noirs. Certains espèrent de faibles pluies d'ici la fin du mois, pour que les grappes restent saines. C'est le cas de Jean-François Bersan, vigneron de Saint-Bris-le-Vineux : «*Il y a toujours un risque de pourriture en cas d'humidité. Un temps sec et du vent seraient l'idéal pour permettre à la vigne de bien cicatriser après la grêle.*» De quoi parfaire le tableau, si Dame nature le veut…

HUGO ALBANDEA

Grêle

Les vignes peu touchées

Les orages de grêle survenus dans la nuit du 31 juillet au 1er août dans l'Auxerrois et le Chabilisien n'ont endommagé qu'une faible part des raisins.

Les vignerons de l'Auxerrois et du Chablisien sont unanimes : la grêle n'aura pas de grandes conséquences sur les rendements. Les orages qui ont éclaté dans la nuit du 31 juillet au 1er août n'ont pas été accompagnés de vent. Résultat : les grêlons sont tombés droit et n'ont touché que les feuilles en haut des rangs. Les grappes ont été épargnées. À Migé, quelques gros grêlons ont éraflé les raisins, mais ils ne sont pas tombés en quantité suffisante pour faire des dégâts importants. Dans l'ensemble, les vignerons ne subiront pas plus de 5 % à 10 % de perte.

Générateurs anti-grêle : le coût en vaut la chandelle

Au printemps 2017, un dispositif anti-grêle a été installé pour protéger les vignobles du département. Activés à huit reprises depuis leur mise en place, les canons à iodure d'argent ont bien joué leur rôle de protection, selon Julien Esclavy, viticulteur de Saint-Bris-le-Vineux : «*Les canons diminuent les risques de 60 %. Sur cet orage, ça aurait dû être bien pire.*»

Disposés à cinq kilomètres en amont des orages, les générateurs ont pu réduire la taille des grêlons et les faire fondre légèrement. Ces installations ont un coût pour les exploitants : d'une part il faut payer environ huit euros/ha pour le matériel, et d'autre part il faut des bénévoles pour la mise en route. Pour Julien Esclavy, le prix n'est pas un problème : «*Les canons m'ont fait économiser plus de huit euros/ha en huit activations, le coût en vaut la chandelle*».
Reste à trouver suffisamment de bénévoles pour les activer au bon moment. Dans le secteur de la Puisaye, quatre générateurs censés améliorer la protection des vignobles de Coulanges, Saint-Bris et Saint-Cyr ne fonctionnent pas, faute de volontaires. Heureusement, pour cette fois, l'absence de vent aura bien aidé les canons anti-grêle.



À Quenne, chez Jean-Baptiste Thibaut, ces grêlons n'ont pas gâché la récolte.

HUGO ALBANDEA

Agenda

15-18/08 - Fermeture Chambre d'agriculture de l'Yonne
La Chambre d'agriculture de l'Yonne sera exceptionnellement fermée du 15 au 18 août 2017, pour cause de réintégration de ses nouveaux locaux. A partir du 21 août 2017, retrouvez vos conseillers et l'ensemble des services de la Chambre, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre.

Prochains marchés à la ferme
Prochains marchés à la ferme de l'été :
Samedi 19 août, de 15 h à 19 h, à la Ferme aux abeilles, le Puits de fer à Fouchères (Tél 06 14 39 68 70)
Vendredi 25 août, de 16 h à 20h, à l'EARL de La Maiterie (Famille Boname), 6 rue des Valots, à Villiers sur Tholon (Tél 06 61 09 44 45) Samedi 26 août, de 15 h à 19 h 30, chez Didier Bonnemain, La Croix Blanche, à Montacher-Villegardin
(Tél 03 86 97 56 04)

Fermeture exceptionnelle du CFE
Le centre de Formalité des Entreprises sera exceptionnellement fermé, du vendredi 28 juillet au lundi 21 août inclus. Les personnes morales sont invitées à déposer leurs dossiers en procédure article 3, auprès des Greffes des Tribunaux de Commerce, qui retransmettront ensuite les dossiers au CFE, ainsi que les pièdes à destination des autres organismes destinataires obligatoires (MSA, Impôts, INSEE, EDE et Douanes). Vous pouvez retrouver tous les formulaires sur le site Internet du CFE ou sur le site www.service-public.fr.

20/08 - Concours de labours à Angely
Concours de labours dimanche 20 août, à partir de 10 h, à Angely, organisé par le Comité des Fêtes et les JA de l'Avallonnais. Au programme : labour à l'ancienne 'tracteurs d'avant 1965), labour avec traction animale (ânes, chevaux…), labour des JA, marché artisanal et produits du terroir, expo matériel agricole, tombola… Buvette et restauration sur place toute la journée. Entrée gratuite. Renseignements et inscriptions au 06 82 35 54 77.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Œnologie

Un métier qui est aussi une passion

Installé aux pieds des remparts d'Avallon, le caviste Régis Bourgine fait découvrir aux touristes de passage les vins de l'Yonne



Régis Bourgine s'est pris de passion pour les vins de l'Yonne, qu'il se plait à faire découvrir aux touristes de passage

N'eut-été une mère dans le métier en région parisienne, Régis Bourgine ne serait peut-être jamais devenu caviste : *«elle s'est retrouvée un jour sans personne, juste avant les fêtes, je venais de démissionner de ma boîte, je suis venu lui donner un coup de main dans sa boutique et ne suis jamais reparti !»*

Déjà associé d'un domaine viticole dans le Beaujolais, c'est en 2012 qu'il s'installe à Avallon, après avoir racheté au pied des remparts, une ancienne maison de vigneron dans ce qui fut autrefois le cœur historique de la ville : *«un lieu chargé d'histoire, où depuis plusieurs siècles s'exerçait des activités lies au vin»*

Caviste de passion et de tradition, il s'y est depuis forgé une clientèle locale mais aussi bien sûr, de touristes à qui il révèle les vins de l'Yonne : *«en dehors de Chablis, même si quelques uns connaissent un peu Irancy, pour le reste, ils ne savent rien. Je leur rappelle d'emblée certaines choses, comme le fait que les vins de l'Yonne sont pour l'essentiel à 80 % des blancs, ce qui les étonne toujours un peu. Pour beaucoup, la Bourgogne s'identifie à des rouges car ils pensent Pommard…»* N'hésitant pas à les conduire devant une carte du vignoble, pour leur «*apprendre*» les trésors viticoles du département.

Des vins de la Bourgogne «secrète»

Régis Bourgine a fait en arrivant le tour des producteurs pour se faire connaître : *«notamment auprès de ceux qui avaient besoin d'avoir un peu plus de lisibilité ou en train de démarrer, les futurs «Dauvissat» ou «Raveneau», pour faire simple (ndlr : rires)»* Avec d'emblé pour certains, un coup de cœur : *«pour les vins et pour les Hommes aussi, basé sur des relations humaines, plus que pour une appellation en elle même, où l'on trouve parfois le meilleur comme le pire !»* Confessant néanmoins une tendresse particulière pour le vignoble vézelien : *«à la fois parce que c'est très proche, très petit, mais aussi par leur côté village gaulois, menacé à une époque de disparition et sachant renaître. Pour moi, j'ai vraiment l'impression d'habiter à côté du village d'Astérix !»* S'il sélectionne ses vins avec soins, un impératif demeure : «*au moins pour les vins de l'Yonne, je veux pouvoir les vendre au prix propriété. Avec certains producteurs, je ne peux pas, je bois leurs vins au resto ou avec des copains, mais ça s'arrête là…»*

Majoritairement, les touristes sont en quête de vins locaux : *«ramener un Saint-Bris, un Chitry ou un Vézelay relève un peu de cette Bourgogne «secrète», qu'ils ont plaisir à faire découvrir aux amis et tout mon travail pour ceux venus chercher un Pommard, est de leur montrer que pour le même prix, ils peuvent repartir avec trois appellations différentes»* Avec à la clé parfois, des rencontres savoureuses, comme cette famille mexicaine multi générationnelle, «*égarée*» dans les ruelles d'Avallon, ou cette famille de l'Ile Maurice, souhaitant se rendre sur la commune de Givry, toute proche, pour y acheter du vin : «*ils avaient tout simplement confondu le village de Saône et Loire réputé pour son vignoble, avec la commune avallonaise !*»

Les Caves de la Halle
6 rue de la Halle à Avallon
Le lieu sert aussi de point de retrait au Drive Fermier d'Avallon.

DOMINIQUE BERNERD

Sécheresse

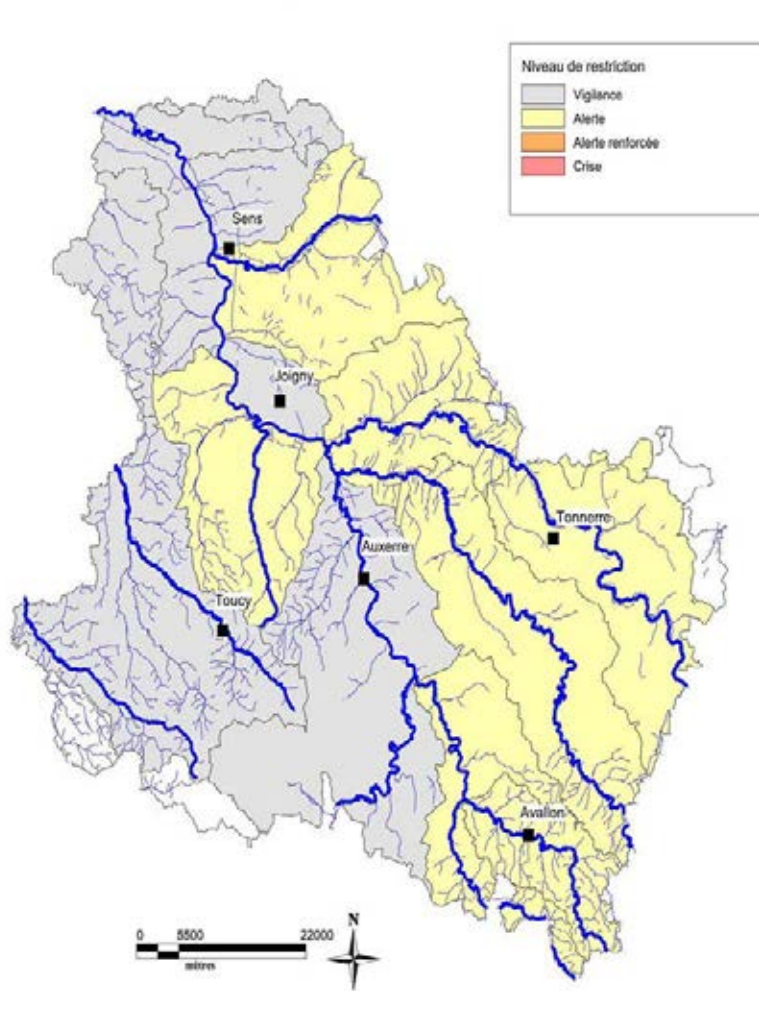
Alerte et vigilance sur presque tout le département

Les secteurs de l'Yonne amont, de l'Yonne aval et les petits courts d'eau Nord Yonne passent en vigilance sécheresse. Le secteur du Cousin passe en alerte.

C'est quasiment tout le département qui se retrouve en vigilance ou en alerte sécheresse. L'arrêté préfectoral du 6 juillet 2017 a été modifié le 3 août, au regard des faibles pluies sur le département. La pluviométrie pour les jours à venir reste incertaine. Par conséquent, la préfecture a fait passer les secteurs de l'Yonne amont, de l'Yonne aval et les petits courts d'eau Nord Yonne en vigilance. Le secteur du Cousin est la septième zone en alerte, avec la Cure, l'Armançon amont, le Serein amont, l'Armançon-Serein aval, le Tholon-Ravillon-Vrin-Ocques et la Vanne.

Pour économiser l'eau, des mesures de restriction s'appliquent sur les sept secteurs concernés par l'alerte sécheresse : entre 8 h et 19 h, il est interdit d'arroser (jardins, espaces verts…), de laver les façades, les voies et les trottoirs, et de prélever de l'eau pour produire de l'hydroélectricité dans les canaux ou les conduites de dérivation. Pour réduire les pertes par évaporation, l'irrigation est également interdite entre 10 h et 18 h, à l'exception des cultures maraîchères et horticoles, des pépinières et de l'arboriculture fruitière. Certaines activités sont interdites dans les zones d'alerte : lavage de véhicules (sauf sanitaires, alimentaires ou techniques), remplissage des piscines privées et des plans d'eau. Les vannes des biefs de moulins doivent être maintenues fermées et le débit réservé des cours doit être respecté. L'opérateur Eau de Paris participe à l'effort en restituant à la rivière 10 % du débit des sources de la vallée de la Vanne.
La préfecture prévoit de faire le point sur la situation à la mi-août. Selon l'évolution de la météo, les mesures pourront être étendues ou s'intensifier, avec notamment des plages-horaires de restriction plus importantes. Pour surveiller les contrevenants à l'arrêté préfectoral, les services départementaux disposent d'agents de la police de l'eau.

HUGO ALBANDEA



APAD (Association pour la promotion de l'agriculture durable)

Une solution à la dégradation des sols ?

Alors que les journées Patrimoine sol se profilent pour les 15,16 et 17 septembre, explications autour de l'agriculture de conservation des sols, comme solution à leur dégradation avec les représentants de l'APAD Benoît Lavier, Sarah Singla et Christophe Naudin, respectivement président, vice-présidente et président du Sud-bassin parisien.



«Dans une cuillère à café de sols, il y a l'équivalent de peut-être sept milliards d'individus» et donc «une microfaune qui est très abondante et qui a besoin d'être nourrie et protégée», révèle Benoît Lavier, agriculteur en Côte d'Or. Il en est persuadé, «Par le travail du sol, on détruit l'habitat et les habitants». La solution consiste donc à «arrêter d'agresser le sol, à le perturber le moins possible et au contraire, à le nourrir et le protéger grâce à une couverture permanente du sol». Ce couvert végétal apparaissant comme le seul rempart contre l'érosion des sols qui nuit à la fertilité des champs.

Régénérer les sols

«Il n'y a aucune civilisation agraire qui a vécu plus de 500 ans» rappelle pour sa part Sarah Singla, agricultrice dans l'Aveyron, car les hommes finissent toujours par épuiser les sols jusqu'à être contraints d'abandonner leurs terres. En 2017, elle estime donc que c'est un devoir *«régénérer le sol, qui est notre principal outil de production, pour les générations futures»*. Le couvert végétal joue précisément un rôle de premier plan dans cet objectif de régénération, à condition d'adopter «*un système de rotation*» en prenant en compte «*les spécificités des systèmes racinaires, certaines racines allant puiser les éléments minéraux dans les premiers centimètres, tandis que d'autres sont capables d'aller chercher les éléments minéraux en profondeur pour les ramener en surface*». Recourir au semis direct revient à copier la nature : *«un simple disque ouvre le sol et dépose les graines avant qu'une roulette referme le sillon»* précise Christophe Naudin, agriculteur dans l'Essonne.

Franchir le pas

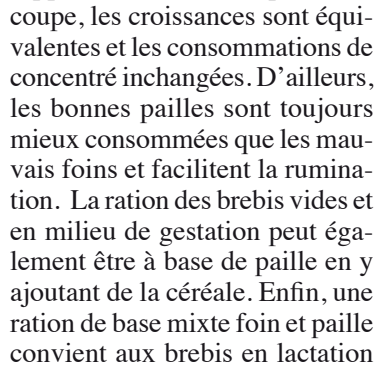
Persuadée que cette nouvelle manière de penser l'agriculture permet à long terme d'augmenter le rendement, Sarah Singla n'en demeure pas moins lucide sur la lenteur du changement des mentalités : «*Il faut accepter de travailler différemment et cela demande d'acquérir de nouveaux repères, d'apprendre et de réapprendre l'agronomie, le fonctionnement du sol*». De 7 membres en 2014 à 35 aujourd'hui sur le Sud Bassin Parisien, l'évolution de l'APAD témoigne que petit à petit, de plus en plus d'agriculteurs adhèrent à l'agriculture de conservation des sols, constate Christophe Naudin. Toutefois, il faut aussi «*se déplacer, aller à la rencontre d'autres agriculteurs qui sont dans ce système, pour se former, échanger et comprendre*», avant d'engager sa propre conversion. Une fois bien renseigné, «*il est tout à fait possible d'utiliser cette technique pour toutes les cultures, il faudra juste modifier et ajuster*». Au-delà des aspects agronomiques, cette technique présente également un intérêt économique, du fait d'un moindre travail du sol, les coûts de production se trouvent nettement diminués sur les postes carburant et matériels. Tout reste cependant affaire de temps, complète Christophe Naudin, mais à terme, quand le sol a recomposé «*sa structure verticale et une fertilité naturelle*» de vrais gains de production devraient se dégager.

15, 16, 17/09 Journées Patrimoine Sol de l'APAD

Des agriculteurs de l'APAD s'engagent dans une pération «*Ferme ouverte*», ouvrent leur exploitation à la visite ou animent des conférences, des débats, des ateliers thématiques pour parler des sols, de la biodiversité, de la préservation des ressources et donner un coup de projecteur sur des pratiques innovantes et respectueuses de la nature des sols et de leur fonctionnement. Rendez-vous sur le site internet de l'association pour découvrir les fermes ouvertes pendant ces trois jours : www.apad.asso.fr et sur facebook : https://www.facbook.com/apad.agriculture/

La chronique ovine

De la paille à la place du foin



De la paille pour les agneaux

Si les stocks d'herbe récoltés ne sont pas suffisants pour passer l'automne et l'hiver, c'est le moment de commander de la paille supplémentaire. Un camion de dix huit tonnes livrés, soit environ 1000 €, assure la ration de base de deux cents brebis pendant trois mois. Cette année, il y aura peu de foin de bonne qualité sur le marché et les rations à base de paille seront, en règle générale, d'un meilleur rapport qualité/prix.

Les agneaux et les brebis vides en priorité

Les premiers animaux à passer à la paille sont les agneaux. Par rapport à un foin de première coupe, les croissances sont équivalentes et les consommations de concentré inchangées. D'ailleurs, les bonnes pailles sont toujours mieux consommées que les mauvais foins et facilitent la ruminations. La ration des brebis vides et en milieu de gestation peut également être à base de paille en y ajoutant de la céréale. Enfin, une ration de base mixte foin et paille convient aux brebis en lactation en adaptant la quantité de concentré à cette ration beaucoup moins riche en énergie et en protéines.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage – Ciirpo)

Fête de l'agriculture en Saône et Loire

Retour à Ciel, les 25 et 26 aôut

La prochaine fête de l'agriculture organisée par les JA de Saône et Loire se tiendra à Ciel, dans le Chalonnais les samedi 26 et dimanche 27 août. C'est à Verdun sur le Doubs, sur le site de la future fête que l'équipe du comité d'organisation de la fête se rassemble toutes les semaines pour organiser cette manifestation haute en couleurs. Plus de chapiteau, mais une ancienne usine à matelas qui assurera le gîte et couvert à l'abri des caprices du temps. dix ans après, la Fête de l'agriculture est donc de retour à Ciel, où en 2007, les jeunes agriculteurs du canton de Verdun-sur-le-Doubs se préparaient déjà à accueillir la finale départementale des concours de labour et la Fête. Certains membres de l'ancienne équipe sont de retour en 2017, d'autres ont laissé la place aux jeunes d'aujourd'hui. Et c'est une équipe très motivée d'une quinzaine de jeunes qui de dépense sans compter pour faire de ce grand rendez-vous annuel une belle réussite. Côté animations, le Moiss'batt crosse tiendra le haut de l'affiche, mais il en aura de très différentes aussi pour tous les âges et tous les goûts. Mention spéciale pour la soirée du samedi 26 août où Jean-Pierre et Balou feront leur show au cours d'un repas spectacle (25 euros par adulte – 5 euros par enfant) et avant la soirée dansante animée par Anim'Event. Restauration aussi le dimanche midi avec un porcelet à la broche (15 euros plat, frites, fromages et tarte aux pommes – 5 euros pour les enfants).
Inscriptions et informations au 03 88 29 56 96 et courriel à : ja71.fda@gmail.com





Acheter, louer ou partager sa moissonneuse-

Acheter seul, à plusieurs, adhérer à une Cuma, faire appel à une ETA, ou encore louer… Nombreuses sont les solutions d'équipement pour assurer sa récolte. Le point sur ces stratégies.

La rationalisation des charges de mécanisation a-t-elle fait changer les modes d'équipement en ce qui concerne la récolte. Acheter une moissonneuse-batteuse reste possible, mais les solutions alternatives se sont développées ces dernières années. Parmi elles, la location. Il est possible de louer des machines d'occasion via deux opérateurs, AVL et Locamoisson, qui proposent aujourd'hui ce service. Louer du neuf est également envisageable. Claas est le principal constructeur à s'être positionné sur la location. *«Lancée il y a une petite dizaine d'années, l'offre location de moissonneuses-batteuses a connu un développement très fort il y a cinq ans et se stabilise désormais»*, illustre Gilles Fontaine, directeur commercial de Claas Financial Services. D'une durée de deux à trois ans, les contrats de location de moissonneuses-batteuses présentent plusieurs avantages. D'abord, ils constituent une charge déductible dont le montant est prévu à la signature du contrat. *«C'est un gage de visibilité pour le producteur»*, juge François-Xavier Gibet, chef de produit moissonneuse-batteuse chez Claas. Ensuite, les machines louées par le constructeur sont souvent sous garantie. Ce choix évite aussi d'immobiliser des capitaux importants ou de s'endetter pour devenir propriétaire. Une fois la machine louée, l'agriculteur n'a plus qu'à l'assurer, à faire le plein et à l'entretenir. Il n'est engagé que pour la durée du contrat de location, soit deux ans dans 80 % des cas, voire trois ans. À l'issue, il peut faire ce qu'il veut : la location ne pose pas le problème de la revente et laisse le choix de changer de mode de récolte à court terme. Si à la fin du contrat, le producteur veut acheter sa batteuse ou faire récolter par un entrepreneur, il en est libre.



Crédit : Claas

Le choix du mode d'investissement n'est pas seulement étudié au regard du coût de revient à l'hectare. Les aspects comptables, fiscaux, d'organisation de chantier ou de main d'œuvre ont au moins autant d'importance.



Certains constructeurs imaginent de nouveaux services

Claas propose également des formules avec entretien compris. Pour le constructeur, au-delà de répondre à une demande conséquente, la location a l'intérêt de générer un parc d'occasion entretenu, qu'il peut maîtriser. Le fait que bon nombre de machines en location finissent par être achetées par l'utilisateur ne lui est pas non plus indifférent. D'autre constructeurs proposent la location de machine comme New Holland ou Massey Ferguson. Ce dernier a récemment lancé son offre Pro-Lease qui inclut le financement, l'entretien, la garantie et la reprise à un prix défini après trois ou quatre ans.

Dans l'hypothèse de l'achat d'une moissonneuse neuve, les annuités d'emprunt vont généralement s'étaler sur sept ans minimum. Il est toujours temps pour celui qui a acheté sa machine de la revendre mais se pose alors la question de l'incidence fiscale. Revendre une moissonneuse partiellement ou totalement amortie génère une plus-value imposable (sauf cas d'exonération des plus-values). L'impact de la TVA peut également en faire réfléchir certains. La décision d'acheter ou de louer peut être influencée par cette taxe : dans le cas de l'achat, la TVA est payée intégralement lors du règlement puis récupérée ensuite. Or dans le cas de la location, elle est versée au fur et à mesure du paiement des loyers.

Aspects comptables et fiscaux

Pour Aymeric Logeart, ingénieur conseil au CDER (centre de gestion de Champagne-Ardenne), *«quand on voit que dans le contexte actuel, il est facile d'obtenir un emprunt à court terme destiné à financer la TVA à un taux proche de zéro, cette taxe n'est pas réellement un élément qui influence la décision d'acheter ou non»*. En revanche, il existe une différence significative : par définition, après plusieurs années de location, il ne reste rien à l'agriculteur, contrairement à l'achat. Certains exploitants considèrent qu'une fois amortie et payée, la moissonneuse-batteuse est en fin de vie et que cela ne change donc pas grand-chose. Mais cet avis ne fait pas l'unanimité, d'autres estimant que la machine peut encore assurer plusieurs campagnes, un moyen dans ce cas de diminuer son coût horaire d'utilisation à condition d'échapper aux pannes. Une autre solution peut également être envisagée : le crédit-bail. Il fonctionne comme un contrat de location, le plus souvent sur du matériel neuf et offre la possibilité d'acheter le matériel loué à la fin de la location à un prix défini lors de la signature du contrat. Une solution qui combine en quelque sorte les avantages de la location et ceux de l'achat. Mais elle n'est pas sans inconvénient : le taux d'intérêt appliqué est supérieur au taux des emprunts mais ne vient pas alourdir le taux d'endettement de l'exploitation. Côté avantages, il est évident que la solution de l'achat seul en neuf comme en occasion permet une organisation du chantier et des investissements en toute indépendance. Attention toutefois à ne pas se laisser tenter par le suréquipement qui entraîne des surcoûts et rogne les marges.

Organisation du chantier et main d'œuvre orientent le choix

Acheter à plusieurs est une autre stratégie. L'adhésion à une Cuma qui détient une moissonneuse permet ainsi de bénéficier de l'avan-

batteuse

tage fiscal propre au statut, d'être facturé au prix de revient et d'éviter l'imposition aux plus-values. Mais il faut savoir s'organiser à plusieurs. C'est la même chose dans le cas de la copropriété, qui revient à de l'indivision et permet de réduire ses charges. Dans les deux cas, une vraie volonté de travailler ensemble et une vision partagée de l'investissement sont nécessaires. Une organisation rigoureuse du groupe est indispensable pour le bon déroulement des chantiers de récolte et pour que chaque membre y trouve son compte. Un règlement intérieur est recommandé (même obligatoire en Cuma). Autre solution : les ETA. L'offre est abondante, donc les coûts sont généralement contenus et les services professionnels. Toutefois selon les conditions météo, les délais d'intervention ne sont pas toujours respectés : tous les clients ne peuvent pas être servis simultanément…

L'agriculteur est encore moins maître de sa moisson que dans le cadre de la copropriété ou de la Cuma. Enfin, on voit apparaître les services de location entre agriculteurs tels que Wefarmup ou votremachine.com. Mais les offres sont encore limitées pour le moment et ce n'est sans doute pas sur les moissonneuses-batteuses que les échanges seront les plus aisés. Pas facile de choisir entre toutes ces possibilités. *«Lorsqu'on est exonéré de plus-values et que l'on peut investir, l'achat reste souvent le plus intéressant. À contrario, lorsqu'on est taxé sur les plus-values, la location peut être judicieuse»*, analyse Cyril Durand, conseiller de gestion au Cerfrance Alliance Centre. Tandis que pour Aymeric Logeart, *«la réflexion doit surtout être axée sur la main-d'œuvre disponible et l'organisation du chantier»*.

Emmanuel Dessein

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

fendt.fr

FENDT



Nouvelle série X
La référence haute performance

Le progrès au service de l'efficacité !

Un moteur SCR 7 cylindres de 496 Ch., une table de coupe de 10.74 m, une trémie de 12 500 litres, le tout associé à la technologie de battage hybride et à une cabine Skyline intégrant le terminal Variotronic. Voici les ingrédients d'une récolte efficace et sereine où les débits de chantiers élevés de la nouvelle Fendt série X vous conduiront à une rentabilité absolue de votre investissement.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Venarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

CR
ENTREZ DANS UNE NOUVELLE DIMENSION



6 MODÈLES :
2 MODÈLES ROTORS 17" DE 450 ET 490 CH
4 MODÈLES ROTORS 22" DE 597 ET 652 CH

NEW HOLLAND AGRICULTURE

CHEZ VOTRE CONCESIONNAIRE en COTE D'OR

Route de Chaumont - 21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél. 03 80 91 52 21
Route nationale - 21110 LONGEAULT
Tél. 03 80 48 91 60
100 ZA les Bruottées - 21200 VIGNOLES
Tél. 03 80 21 46 10

Retrouver nos occasions, actualités et promotions sur www.nodimat.com

NODIMAT GROUPE OUVRARD

C9000 - C7000 - C6000
RENOUVELLEMENT TOTAL





Conditions
Morte-saison MAXI

MALECOT POIRIER AGRI

58 St Loup 03 86 26 24 49
58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
58 Saint Hilaire 03 86 76 16 87
18 Crézancy 02 48 79 02 30

NOS AGENTS FONT NOTRE FORCE

58 Ets Bourgeat - Varzy
89 Ets Huygen - Béon
45 Hydroméca - Thou
89 Ets Grandin - Bazarnes

Vis-à-vis

Des convoyeurs renforcés et bardés de technologies

Les dernières générations de moissonneuses-batteuses à grosses capacités bénéficient de nouveaux convoyeurs. Louis Verhaege, de Case IH, et Bruno Villette, de Massey Ferguson, nous éclairent sur les dernières évolutions de leurs machines.

Quelles évolutions avez-vous apporté aux convoyeurs pour répondre à l'augmentation de la taille des barres de coupe ?
Louis Verhaege : «*La capacité de levage du convoyeur a été portée à 5 tonnes de série sur la série Axial-Flow 240 (modèles à gros rotor axial) : pour ce faire, il y a deux vérins de levée*».
Bruno Villette : «*Les convoyeurs de nos machines de grandes capacités (Centora et Delta, renouvelées en 2015) ont été totalement redessinés, afin de répondre à des équipements de récolte de plus en plus larges (tables et cueilleurs). Le carter a été rallongé, la structure redessinée et renforcée, tout comme la transmission (poulies en fonte avec diamètre augmenté, courroie 6 brins pour arbre inférieur…). Un nouveau dispositif d'inversion a également été conçu pour développer un couple élevé, capable de venir à bout des plus gros bourrages tout en étant extrêmement doux. Ajoutons les vérins de levage dont le diamètre a été accru de 30 %, ainsi qu'un système de contrôle de hauteur de coupe intégrant de nouveaux composants.*
Mais les évolutions n'ont pas été réalisées en prenant uniquement en compte l'augmentation de la largeur des tables de coupe. Notamment, sur ces nouvelles machines, nous montons un nouveau poste de conduite appelé Skyline, avec une association convoyeur-cabine pensée pour procurer la conduite la plus confortable avec une excellente visibilité sur l'intégralité de la table, quelle que soit sa largeur.»

Quelles améliorations avez-vous apporté aux convoyeurs pour répondre à l'augmentation du débit des moissonneuses-batteuses ?
L. V. : «*L'entraînement de la coupe et du convoyeur s'effectue via un cardan qui procure plus de couple sans patinage, tout en ayant la possibilité de faire varier la vitesse. Composé d'un régulateur de flux et d'une protection anti-pierres active, le système de bac à pierres actif Rock Trap dévie les pierres du flux de récolte. Tournant sensiblement plus vite que les barrettes du convoyeur, un rouleau à pales hélicoïdales propulse, par effet centrifuge, les pierres dans le bac dédié. On dit ce système actif car la vitesse de transition de la matière dans le convoyeur est de 3 m/s : il est donc impossible pour une pierre de tomber par gravité dans un bac à pierres, si elle est tapie dans un matelas*


Bruno Villette, Massey Ferguson : «*Sur les dernières générations, le convoyeur a aussi été pensé pour augmenter le confort en cabine.*»
Crédit : B. Villette



Les interfaces entre convoyeur et outils frontaux ont été revues pour passer le moins de temps possible dans les opérations d'attelage/dételage.
Crédit : Massey Ferguson



6 MODÈLES :
2 MODÈLES 5 SECOUEURS DE 340 ET 374 CH
4 MODÈLES 6 SECOUEURS DE 374 ET 489 CH
NEW HOLLAND AGRICULTURE

Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	89 St Clément	**03 86 83 02 01**
	89 Brienon	**03 86 43 07 90**
	89 Tonnerre	**03 86 55 05 07**
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	**03 80 35 80 66**
GROUPE METHIVIER	89 Toucy	**03 86 44 01 08**
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	58 St Martin/Nohain	**03 86 26 10 93**
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	**03 86 34 18 35**
	58 Tannay	**03 86 22 11 54**



Crédit : L. Verhaege

Louis Verhaege, Case IH : «*L'entraînement de la coupe et du convoyeur s'effectue via un cardan pour offrir plus de couple.*»

de paille derrière une coupe de 12 mètres.»

B. V. : *«Ayant une excellente alimentation de la machine, grâce à la table de coupe à tapis Power-Flow, et un convoyeur de grande largeur, afin d'alimenter le batteur de 1.68 mètre de largeur, le convoyeur n'avait jamais montré ses limites auparavant sur ces machines.*

Ceci dit, avec l'évolution du convoyeur et afin d'optimiser encore la capacité de ces machines, la hauteur entre le fond du convoyeur et les barrettes a été doublée, permettant ainsi de traiter de plus gros volumes de récolte en instantané et donc d'augmenter le débit.

D'autres améliorations ont par ailleurs été apportées avec ce nouveau convoyeur, notamment sur la réactivité et la précision du système de contrôle de hauteur de coupe, avec un nouveau circuit hydraulique, des nouveaux composants et un débit hydraulique augmenté.»

■ **Quelles sont les évolutions apportées pour faciliter l'attelage et le réglage des barres de coupe** ?

L. V. : *«Les dernières générations de moissonneuses-batteuses bénéficient d'un quick-coupleur hydraulique, d'une roue libre de 60° dans le cardan d'entraînement et de la possibilité, de série, de régler le piquage ou le talonnage de la coupe, ceci directement sur la face avant du convoyeur sans modifier la distance vis de coupe – barrettes de convoyeur.»*

B. V. : *«Depuis près de 10 ans, nos convoyeurs sont dotés d'éléments permettant un attelage le plus rapide possible. Parmi eux, signalons le multicoupleur pour brancher les fonctions hydrauliques et électriques d'un seul mouvement, un levier unique de verrouillage de l'ensemble table/convoyeur sur le côté gauche, un arbre de transmission avec 60° de rotation libre, afin de l'emmancher facilement sur l'arbre inférieur de convoyeur. Ajoutons sur les coupes Power-Flow de nouvelle génération de 9,20 et 10,70 mètres, un réglage facile sans outil de la hauteur de vis avec des tirants de type troisième point.*

Enfin, depuis cette saison, des indicateurs réfléchissants ont été rajoutés sur le dessus du convoyeur et sur la table de coupe, afin d'améliorer le positionnement pour l'attelage.»

PROPOS RECUEILLIS PAR LUDOVIC VIMOND



Crédit : M. Portier

Les dernières générations de moissonneuses-batteuses bénéficient d'un quick-coupleur hydraulique.



DAFP MATERIEL AGRICOLE

et ses agents

TOUCY Route de Joigny	**03 86 44 00 77**	Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc	**03 86 75 11 14**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud	**03 86 44 00 19**	Ets Boblin Michel - Bray-S/Seine	**01 60 67 14 16**



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 26/07/2017	Bourg-en-Bresse 01/08/2017	St Christophe-en B. 02/08/2017	National 02/08 au 08/08/17
Vaches viande (V)	U	Pas de cotations à ce jour	-	3,86 €	3,83 €
	R		3,55 €	3,58 €	3,50€
	O		3,25 €	-	3,18 €
Vaches mixte (M)	R		-	-	3,25 €
	O		3,00 €	-	3,11 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,83 €
	P		2,55 €	-	2,58 €
Génisses VML	U		4,30 €	4,57 €	4,28€
	R		3,75 €	3,90 €	3,60€
	O		3,10 €	-	3,14 €
Taureaux VML	URO		2,45 €	2,78 €	2,61 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 08/08/2017

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	2,87	2,85	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,81	2,75	
350-400 kg	-	2,87	-	
400-450 kg	-	2,79	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,72	2,58	
300-350 kg	-	2,73	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,78	2,60	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,69	2,50	
450-500 kg	-	2,59	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	2,69	-	
350-400 kg	-	2,61	-	
400-450 kg	-	2,50	-	
450-500 kg	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,56	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,39	2,10	1,88	
5 -10 ans	2,40	2,06	1,84	
+10 ans	-	1,86	1,68	1,32
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	1,44	2,10	1,93	

BROUTARDS : Quelques lots supérieurs se négocient très rapidement à des tarifs qui sont reconduits . la vente est un peu plus lente dans les second choix, mais sans dégradation de tarif. Les besoins sont mesurés pour le marché italien, mais absorbent facilement l'offre saisonnière nationale.

LAITONNES : Bonne vente en femelles typées italiennes à des cours attractifs. Peu de demande en médiocres destinées au marché espagnol.

TAURILLONS : Quelques lots supérieurs se négocient rapidement à des tarifs qui sont reconduits. la vente est un peu plus lente dans les second choix, mais sans dégradation de tarif. Les besoins sont mesurés pour le marché italien, mais absorbent facilement l'offre saisonnière nationale.

GENISSES : Bonne vente, en femelle typées italiennes à des cours attractifs. peu de demande en médiocres destinées au marché espagnol;

TAUREAUX : Légère baisse.

VACHES/GENISSES 3 ANS : Offre importante permettant d'attirer d'avantage d'acheteurs, et de meilleure qualité permettant de regagner quelques centimes.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 07/08/2017

Bovins (363)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
255 à 360 kg	660 - 1010	2,46 - 2,88
380 à 430 kg	1060 - 1210	2,67 - 2,85
Taurillons d'herbe		
280 à 380 kg	650 - 960	2,29 - 2,57
400 à 465 kg	980 - 1180	2,40 - 2,71
Laitonnes		
285 à 345 kg	750 - 910	2,53 - 2,69
Génisses		
285 à 390 kg (16-24mois)	720 - 950	2,50 - 2,54
465 à 670 kg (24-36 mois)	-	-
-Vaches	v	
Vaches légères	810 - 1180	
Vaches entre deux	1200 - 1400	
Vaches lourdes	1430 - 1680	

La demande est toujours présente en broutards à des tarifs très femes et particulièrement en lourds. Vente quasi-totale.
Présentation de qualité plus ordinaire en taurillons et femelles d'export, seuls les sujets supérieurs voient leurs cours maintenus.
Apports en hausse en vaches maigres et de meilleure qualité permettant de mobiliser plus d'acheteurs. La vente est plus rapide à des cours plus porteurs. Un seul invendu.
Bovin gras : 8.
Vaches de viande : 3,66 à 3,82 € kg de viande.
Placement régulier.

Exceptionnellement le marché sera fermé lundi 14 août. Réouverture du bureau le mercredi 16 août à 8h30.

Prochain marché le lundi 21 août, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 19/07/2017

	U	R	O
Broutards			
←200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,96	2,78	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,73	
350 à 400 kg	-	-	
400 à 450 kg	-	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	U	R	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	2,75	
300 à 350 kg	-	-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	3,97	3,82	-
Vaches			
- 10 ans + 350 kg	3,90	3,72	-
de 5 à 10 ans	-	-	-
+ 10 ans	-	-	-

Broutards - Laitonnes : La demande reste orientée sur les broutards et laitonnes jeunes d'un certain poids. Les animaux de plus d'un an sont pénalisés

Vaches : La faible demande en bovins de boucherie entraîne un commerce plus calme dans les bêtes maigres.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 27/06/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	-	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg			
Femelles lourdes de 350 à 400 kg		-	-
Croisés c			
Mâles lég	2,75 €	2,45 €	-
Mâles mo de 300 à 350 kg	2,65 €	2,35 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Cotations non communiquées

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 31/07 au 06/08/2017*

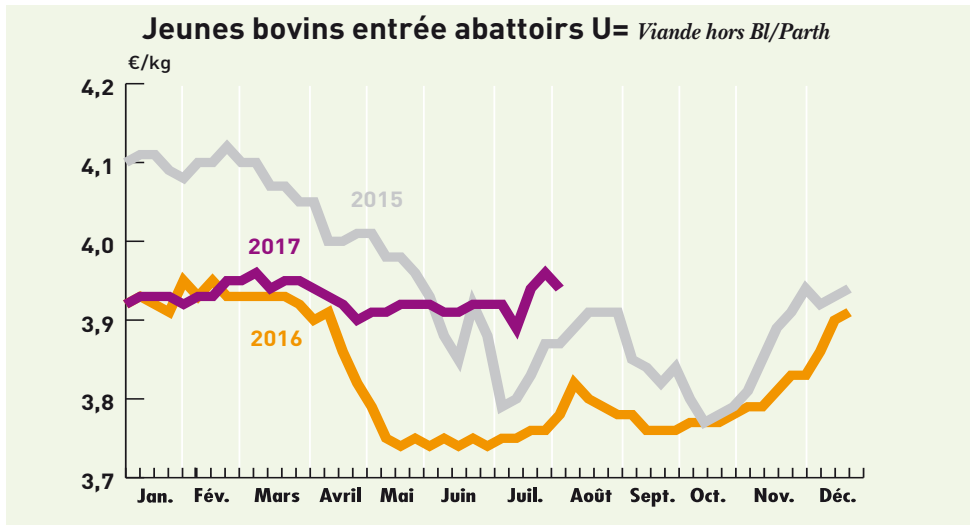
	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	-	-
350 kg	-	2,86 €	-
400 kg	-	2,82 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,66 €	-
500 kg	-	2,47 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,63 €	2,50 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,48 €	-

Tendance : Marché calme et équilibré.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 31/07 au 06/08/2017*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	4,02 €	3,97 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	3,46 €	3,45 €	3,43 €	-	
Races lait					-	-	3,16 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,90 €	3,80 €	3,55 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,02 €	3,89 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,33 €	3,25 €	-	
Races lait					-	-	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,56 €	4,29 €	4,06 €	3,94 €			

Tendance : Commerce calme surtout moins d'offre en JB.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 31/07 au 06/08/2017*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,02 €	4,02 €	-	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,56 €	4,08 €	3,96 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,92 €	3,83 €				
Races mixte					3,33 €	3,40 €		
Races lait						-	2,93 €	2,87 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,63 €	4,46 €	4,14 €	4,03 €				

Tendances

SEM. 32/2017

Bovins de boucherie

La consommation n'est pas au rendez-vous, notamment dans les zones de villégiature du sud du pays où les températures caniculaires ont fortement pesé sur la vente de produits carnés. La Côte d'Azur est un moteur important en période estivale. La boucherie traditionnelle est en forte baisse d'activité, car une grande partie de leur clientèle est en vacances.
Sur les marchés, l'offre se montre suffisante pour les besoins des abattoirs. Les échanges sont calmes avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les très bonnes génisses, ainsi que pour les bonnes vaches Charolaises jeunes et viandées. Les besoins sont faibles pour les vaches lourdes, convenant à la coupe pour les GMS sur les zones de villégiatures. Les animaux en manque de viande et de finition sont délaissés et dévalorisés. En réformes laitières, le recul de l'offre oblige les abatteurs à concéder quelques légères plus-values. Les courants d'affaires devraient s'activer après le 15 août avec une reprise de l'ensemble des professionnels pour débuter l'approvisionnement de la rentrée septembre de la restauration hors foyers. En jeunes bovins, le recul de l'offre confirme la tendance à la reprise.

Broutards

Avec la période de congés d'été concentrés autour des 15 premiers jours d'août de nombreuses structures commerciales sont à l'arrêt. Les quelques opérations commerciales se font dans de bonnes conditions compte tenu de la faiblesse des apports sur les marchés. Les tarifs se maintiennent sans difficulté dans les bons mâles Charolais ou Limousins. Les animaux de second choix sont sans changement. En femelles, la demande reste suivie dans les bonnes Charolaises recherchées pour l'export sur l'Italie. Le placement est laborieux dans la moyenne marchandise à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'offre reste largement suffisante pour couvrir les besoins des intégrateurs à cette période de l'année. Les gros opérateurs maintiennent une très forte pression sur les prix avec un tri sévère dans les lots de veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards. En croisés laitiers, le mauvais commerce se poursuit face à une offre trop abondante pour les besoins. La tendance est morose et si les bons sujets U trouvent des tarifs stables, la marchandise commune est sévèrement triée et les cours sont malmenés. Dans les très bons veaux jaunes, les tarifs sont globalement reconduits. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 17/07/2017*

Agneaux (684)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		3,20 - 3,32	3,05 - 3,17
Gras (38-44 kg)	-	2,95 - 3,54	2,88 - 2,95
Gras (44-50 kg)	-	2,80 - 3,41	2,57 - 2,78
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (181)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	0,73 - 1,10	-
(+60 kg)	1,06 - 1,43	0,75 - 1,05	-
Divers			
Béliers (11) :	-	-	
Agneaux maigres : 103 à 113 €	-	3,19 - 3,42	-
Caprins (0) :		-	-
Boucs :			
Divers (0) :			

Ovins : 876 .

Agneaux : La météo capricieuse de ces derniers jours ne permet pas d'avoir une finission aussi parfaite que les semaines passées dans les agneaux. La qualité s'en trouve quelque peu inférieure, pour autant les lots supérieurs ont des tarifs facilemnt reconduit.

Brebis : Le commerce est moins atone mais les cours n'évoluent que très peu.

Prochain merché le lundi 31 juillet et 16 août (pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30. Collecte de laine le mercredi 26 juillet de 9h30 à 11h00 àla Sicafome.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 07/08/2017*

Ovins : 206	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras - 44 kg	90 - 138	2,56 - 3,42
Agneaux gras + 44 kg	121 - 157	2,34 - 3,34
Brebis	51 - 121	0,85 - 1,61
Béliers	-	-

Commerce rapide en agneaux et brebis à des tarifs qui progressent à l'approche de la fête de l'Aïd. Vente globale.

Prochain marché le lundi 21, 28 août et 4 septembre aux horaires habituels.

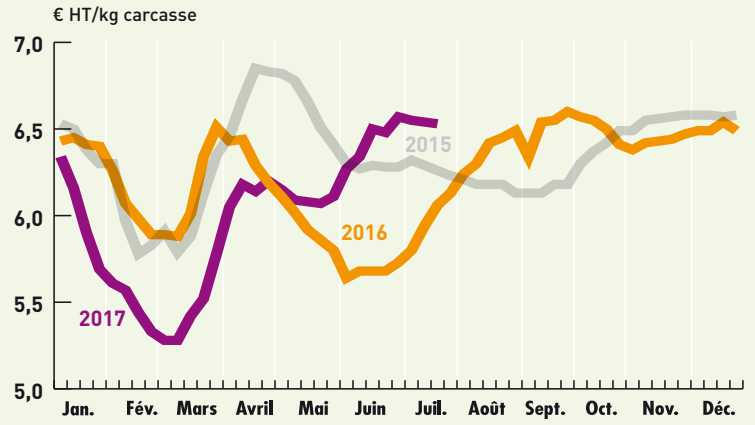
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 31/07 au 06/08/2017*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,81 €	6,24 €
Couvert	16-19 kg	6,99 €	6,71 €	6,16 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,83 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 31/07 au 06/08/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,53 €	**6,53 €**	**2,45 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 31/07/2017 au 06/08/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,88 -0,03	6,82 -0,02	6,21 0,13	-	-	-	-
	R Var.	6,36 -0,14	6,56 -0,04	6,60 -0,05	-	6,83 0,13	6,82 0,02	6,81 -0,12	-
	O Var.	-	-	-	-	6,29 -0,11	6,23 -0,14	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,82 0,01	6,85 0,02	6,11 0,09	-	6,99 0,13	6,84 0,15	6,26 0,02
	R Var.	6,52 0,06	6,61 =	6,61 -0,01	5,86 -0,17	6,81 0,07	6,71 0,02	6,48 -0,05	6,14 -0,02
	O Var.	-	6,27 -0,37	6,44 -0,37	-	6,24 -0,09	6,16 -0,16	6,00 -0,16	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,83 -0,03	5,49 -0,03	-
	O Var.	-	-	-	-		-	-	-

Zone nord : Agneaux : Quelques réajustements techniques dans un commerce toujours fluide. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 7 aout) :
«La demande est soutenue et les cours facilement reconduits.»

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Porcins

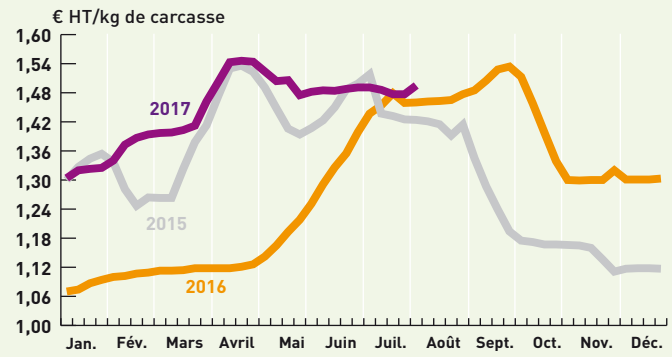
Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 934 porcs présentés) — *Cotations du lundi 7 août 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,495 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 28/07 au 03/08/2017*

1,67 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 31/07 au 06/08/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,18 €	-	-
U	-	6,90 €	4,94 €	-
R	-	5,82 €	3,99 €	-
O	-	5,18 €	3,97 €	-

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 31/07 au 06/08/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,25 €	2,80 €	-	-
Bons	3,05 €	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 27 juillet 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	août-déc.	160	N	C
	fourrager	août-déc.	148	N	C
Aube	meunier	août-déc.	155,50 à 156,50	N	C
	fourrager	août-déc.	148 à 149	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 62/63 kg/hl	août-déc.	138 à 139	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	5 d'août	134	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	6 d'août	135	V	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or/Haute Saône			n.p.		C
Yonne			n.p.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl		n.p.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl		n.p.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		oct.-déc.	156 à 157	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or	Fourrager	août-déc.	205	N	C
Yonne	Fourrager	août-déc.	205	N	C
Aube	Fourrager	août-déc.	205	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	3 d'août	174	T	
	18% 1ère main	9 d'août	176	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	160	T	
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	161	T	

Matériel

Tracteur

18 - Vends taureaux limousins, 10 à 12 mois, non inscrits, 1.500 euros.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - VENDS pulvé traîné Berthoud Racer 2 500 litres, 27 m., DP Tronic, pneus 230-95-R48, tonne à eau Galva 3 000 l. sur chariot (réf. 3102)
✆ **03 80 93 24 14**

26 - Vds New Holland Ford 6640 4rm année 97 puissance 85cv 5600 heures 1ère main.
✆ **04 75 04 42 13**

38 - Vds citerne Inox 10000 l. sur pieds horizontal 3500 euros, cuve inox 100 l : 300 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - vds RLT 651x4 7300 h avec chargeur ou échange pour 4 rm 45 à 55 cv type verger
✆ **04 77 22 04 44**

57 - Vends moteur tracteur Perkins, état neuf, 1.420 heures + kit adaptable Renault Super 5 ou Super 7, N 71 moins cher.
✆ **03 61 38 04 28 le soir**

58 - RECHERCHE Claas Ares 557 ou 577 ou 617, pont avant suspendu (réf. 30VB1)
✆ **06 79 71 62 23**

58 - VENDS tracteur Deutz Agrotron 120, année 2005, 6 cylindres, 5 100 h., pneus arrières neufs, clim. révisée, TBE, 26 000 euros à débattre (réf. 30VB2)
✆ **06 81 59 40 44**

71 - Vds tracteur MF 5435, 4.000 h, faucheuse JF 2,40 , pince enrubannage Altec.
✆ **06 18 21 28 32**

73 - Monsieur soixantaine souhaite rencontrer dame 60 à 70 ans pour vie à deux.
✆ **04 79 28 74 25**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

Travail sol

69 - Vds déchaumeuse montée sur bâti à trous, déplaçable à volonté, 2 rangées de disques, TBE.
✆ **06 07 06 77 50**
soir ou midi

71 - Vds cse retraite, herse rotative Kuhn, avec semoir Accord 4 m, très bon état, chisel Jean de Bru 4 m, rouleau cultipacker 4 m, semoir engrais Sulky DPX1203, 24 m, séparateur Nicolas, compresseur thermique bi-cylindres, moteur Deutz, cuve 150 l, cuves inox pour stockage eau ou engrais 10.000 l à 38.000 l, caisson multi benne.
✆ **06 16 59 55 57**

Récolte

01 - Vds cse cessation RB 5920 Faucheuse charrue trisoc pulvé CT OK cornadis vibro semoir maïs engrais pirouette
✆ **04 79 81 04 19**

07 - Vds moissonneuse Someca M120 coupe 3,60m frein à revoir. Prix 3000 euros
✆ **06 58 26 06 81**
ou 06 64 16 53 53

26 - Vds round baller Gallignani, Modèle GA V6 Farmer, largeur pick-up 2.20 m, année 2008, bon état.
✆ **06 42 81 20 72**

39 - Vds godet à fumier multifonctions Lamy pour JCB ou autres - conteners métalliques palettisables 30 q - bennes 6 t Legrand et 3 t Duchesne - ensileuse portée 1 rg - séparateur à grains 50 q
✆ **03 84 70 02 77 le soir**

71 - Vds cause retraite 2 MB Claas consul B.E., ensileuse NH portée 1 rang, pulvé Hardi, 10 m.
✆ **06 87 44 87 52**

Traitement

21 - VENDS pluvérisateur Evrard Meteor 20 m., 2 800 l., année 2002, 5 500 euros (réf. 310B)
✆ **06 80 76 12 75**

39 - Cause retraite, vds pulvérisateur hardi 2 200 l 24 mètres 7 tronçons et semoir à engrais Sulki DPX 28 commandes téléflexibles tribord côté droit, le tout t.b.é.
✆ **07 89 51 71 33**

55 - Vends cause regroupement, pulvérisateur 28 m toutes options, Gps, 2011, état impeccable, roues 270/95R46, 13/6R28, Combiné Perrein Packer.
✆ **06 20 70 13 52**

Distribution

21 - Cause retraite VENDS semoir Sulky Tramline, disques, toutes options, 3 m., 11 000 euros + semoir engrais DPX 28, pesée avec boitier, 6 000 euros, TBE. (réf. 3002)
✆ **06 63 41 19 75**

Irrigation

69 - Vds enrouleur Irrifrance 220 m, diam. 50 Pleuride. TBE, 2000 €, exo TVA.
✆ **06 07 06 77 50**
midi ou soir

Agri. divers

01 - Vds tombereau + char monté sur pneu prix à débattre
✆ **06 76 24 69 30**

01 - Vds tracteur John Deere 6110, 7300 H, cover crop Souchu Pinet 18D porté remorque 4 roues enrouleur Bancillon + tuyaux alu
✆ **06 35 28 33 16 HR**

07 - Cause retraite vds charrue overum 4 socs combiné de semis Pottinger pulvé 21m très bon état
✆ **06 31 56 62 13**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, welger et autres (réf. 310A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS benne Brimont 14 T., TBE, repeinte, année 87, roues basse pression, 10 500 euros (réf. 3203)
✆ **06 46 85 15 62**

26 - Vds des bennes en bois pour vendange, une arracheuse à pommes de terre marque Picolo TBE.
✆ **06 83 89 76 27**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds cause retraite faneuse Claas Volto 58, excellent état de 2009 : 4500 euros HT.
✆ **06 14 53 72 48**

39 - Vends remorque à bois long 5m20, essieu 10t. Canadien 24 dents. Karcher suroil 120 bar triphasé
✆ **06 61 66 05 53**

58 - Cause cessation VENDS bol mélangeuse Kuhn Audureau 1360, - pailleuse Abeille 12 Lucas, - semoir 4 m. Kuhn Nodet, - tracteur Fendt 714, 4 RM, Vario, - bétaillère Rolland 9 m. Tandem, - Renault 951, 4 RM, - vis à grain Bouchard 12 m., diam. 200 + chariot, - pulvé . 800 l. Berthoud porté, - brabant 6 fers Overum, - décompacteur Razol 6 dents Mitchel, - dérouleuse bottes rondes Lerin, divers matériels. SCEA de Dornant 58300 Devay (réf. 31VB1)
✆ **06 36 76 43 44**
Gilles Guillaumin
06 15 01 71 67
Lionnel Buisson

Véhicule

Utilitaire

39 - Vds Berlingo diesel 2002, bon état, ct ok
✆ **06 80 59 53 39**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin BR 2017 55T env à prendre au champs. Prix à discuter
✆ **06 75 35 58 83**

01 - Vds joli maïs pour ensilage 12 ha prix à l'hectare canton de Montrevel en Bresse +paille 2017 BR 120x130 prix 60 euros la tonne
✆ **06 74 18 42 54**

01 - Vds joli maïs pour ensilage 12 ha prix à l'hectare canton de Montrevel en Bresse +paille 2017 BR 120x130 prix 60 euros la tonne
✆ **06 74 18 42 54**

01 - Vds 32T foin bio PN récolte 2016 + 18T foin bio PN récolte 2017 BR 120X120 prix à débattre - 01 Biziat
✆ **06 83 25 57 22**

01 - Vds grain avoine 130 €/T - foin BR 30 €/T - luzerne sec ou enrubanné BR 90 €/T
✆ **06 83 24 01 95**

39 - Vds paille orge blé balles carrées, livraison autour de Lons 70 euros
✆ **06 72 99 79 61**

42 - Prod. vds maïs ensilage ou épis, foin enrubannage, paille et orge
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Prod. vds très belle paille diam 130, grain blé, orge, maïs ens., épis diam 120 livré - St Galmier
✆ **06 66 93 88 00**

58 - VENDS foin, paille récolte 2017, tous formats, rondes, enrubannage ou carrées, analyse sur demande, livraison assurée. (réf. 300C)
✆ **06 76 50 23 86**
scea-du-canal@orange.fr

58 - VENDS herbe sur pied 25 ha, région Prémery, de suite (réf. 3201)
✆ **06 44 87 39 59**

69 - Vds paille et foin, Vaugneray.
✆ **06 85 16 40 97**

69 - Rech. système pour liage filet pour round baller New-Holland 841.
✆ **07 70 14 12 14**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

03 - Vends foin bottes rondes 120x160 de diamètre, sous abri.
✆ **06 75 75 92 87**

SAS MENET
NEGOCE TRANSPORTS
VDS PAILLE, FOIN,
Année 2017 sur les départements 03, 12, 15, 18, 19, 23, 36, 42, 58, 63, 71.
Contact : 06.75.75.15.08

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24**
06 36 55 35 37

39 - vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

Bât. Pro.

18 - Recherche ferme céréalière, sur 200 à 260 ha, reprise matériel, sur région Centre
✆ **02 48 59 84 42.**

Divers

42 - urgent vds V L prim'Holstein prêtes + salle de traite cse reconversion
✆ **06 79 96 24 24**

69 - Vds cuisinière gaz 2 fours 5 brûleurs prix 100 euros.
✆ **04 74 04 27 36**
ou 06 08 27 44 74

69 - Vds deux calèches, 4 roues, 1 ancienne roue bandage, 1 roue pneux. Prix à débattre.
✆ **04 74 03 62 59**
ou 06 87 04 96 54

Location

Agricole

69 - A louer stabulation à logettes sur caillebotis pour 30 génisses plus stockage foins peut effectuer soins et surveillance.
✆ **04 74 26 56 28**

Autre

63 - Loue à Orcival en Auvergne (63), maison rénovée, tout confort, 350 euro/sem.
✆ **06 10 52 90 73**

Offre

Emploi

07 - EARL, Plateau du Coiron en Ardèche, bovins allaitants, recherche au plus tôt salarié(e) sérieux, motivé, polyvalent : soins animaux, fenaison, conduite de l'exploitation en l'absence du gérant. Expérience de 2 ans souhaitée ou formation agricole. Permis B. CDI après période d'essai. Envoyer CV et lettre de motivation par mail à :
faure.beaupres@orange.fr

SOMAC Concession Massey Ferguson
Recherche (h/f)
pour sa base de Soucy (89)
MÉCANICIEN Matériels Agricoles
Expérience souhaitée
Envoyer candidature à :
SOMAC - 5, pass. Gutenberg
10120 St André-les-Vergers
ou somac@somac-sa.fr

Recherche
VENDANGEURS
(EUSES)
VOUS ÊTES VITICULTEURS ET VOUS RECHERCHEZ DES VENDANGEURS (EUSES) POUR VOTRE CAMPAGNE ?
BÉNÉFICIEZ D'UNE OFFRE
«SPÉCIAL VENDANGES»
POUR VOTRE RECRUTEMENT
• une zone de diffusion élargie à 13 départements
(21/58/89 - 71 - 69 - 39 - 01 - 42 - 38 - 07 - 26 - 73/74)
dans la presse agricole départementale.
renseignements Terres de Bourgogne
Tel. 03 80 78 90 40
Email: pa@terres-de-bourgogne.net

NEW HOLLAND AGRICULTURE
BouMatic
ELEVAGE SERVICE
RECRUTE
> SITE DES ARSURES
1 MAGASINIER
libre-service orienté élevage
1 ÉLECTROTECHNICIEN
montage machine à traire
(débutant accepté)
> SITE DE TAVAUX
1 MAGASINIER atelier
1 MAGASINIER
libre-service
1 RESPONSABLE
pièces/services avec première expérience magasin et/ou mécanique exigée

Alabeurthe
Spécialisée dans la vente, livraison, mise en route et SAV de matériels viti-vinicoles, la Société ALABEURTHE recrute pour son Agence basée à Chablis
Technico-Commercial Viticole H/F
- Réaliser la prospection terrain et téléphonique ;
- Accueillir, conseiller et proposer une solution technique et commerciale à nos clients
- Négocier les prix, les quantités et les délais de livraison auprès des fournisseurs
- Assurer le suivi commercial, technique, administratif et financier de son secteur

Profil :
Bac +2/3 dans le domaine commercial ou de la vente
5 à 10 ans d'expérience dans la commercialisation de matériels
Passionné et curieux, vous faites de chaque vente un challenge
Doté d'un excellent relationnel, l'écoute et le conseil sont pour vous deux clefs d'une vente réussie
Autonome, persévérant et dynamique, vous définissez les priorités pour optimiser vos actions et être réactif
Professionnel impliqué, vous avez une forte capacité à travailler en équipe et en transverse avec les différents services de l'entreprise.

Contact : Votre candidature (CV+LM) est à envoyer à Madame Charlotte TARDIT, Responsable RH : rh@alabeurthe.com

Concessionnaire
MASSEY FERGUSON
Recrute
COMMERCIAL (H/F)
Forte expérience vente machines agricoles
autonome et motivé (e)
Envoyer CV + lettre motivation à
alain.sarllucas@orange.fr - Tel 03.86.75.20.98

39 - Gaec 3 associés zone AOC comté cherche apprenti ou stagiaire BTSA ou CS lait en vue d'installation ou fin d'étude à la rech. d'installation
✆ **06 75 10 93 09**

69 - Cherche fils ou fille d'agriculteur pour conduite machine à vendanger début septembre.
✆ **06 72 33 83 14**

89 - Domaine viticole région Chablis CHERCHE ouvrier expérimenté, temps complet, permis B. (réf. 3202)
✆ **09 71 36 51 89**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

89 - Constructeur puits et forages, rech d'eau sur 89-21-58-71, Serge Poinsot (2703)
✆ **03 86 55 98 85**
ou 06 86 01 50 99

Demande

Emploi

38 - Retraite secteur agri tous permis FCO carte conducteur à jour rech. saison maïs semis connaissance MB + TR.
✆ **07 60 27 73 24**

Mariage

Rencontre

58 - JD 32 ans CHERCHE homme de 32 à 53 ans pour vie à deux, enfants acceptés, aime la campagne, les animaux, jardinage, prête à déménager dans une autre région, (réf. 320B)
✆ **07 78 20 51 99**

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses Aubrac prêtes terme 08/09
✆ **06 08 09 92 25**

21 - VENDS cause retraite cheptel CHAROLAIS : génisses pleines, - vaches pleines et suitées, - 3 taureaux, - LOUE exploitation Agro-Tourisme, plusieurs productions en vente directe, bonne clientèle (réf. 320A)
✆ **06 78 80 88 68**

25 - Race Montbéliarde VEND ou ECHANGE vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée. (réf. 320C)
✆ **03 81 50 46 81**
06 82 66 55 60

39 - Vds VL et génisses prêtes août sept. + VL en lactation race primholstein cause cessation
✆ **06 83 21 83 18**

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
«Les Sillets» - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
DÈS MAINTENANT, RÉSERVEZ VOTRE FUTUR REPRODUCTEUR,
capable d'améliorer aptitude au vêlage, lait, forme des trayons, finesse d'os et potentiel de croissance.
Renseignements au ***06 88 96 23 63***

42 - Vds génisses Prim'H, terme août/septembre, niveau CL 8 000 L.
✆ **06 20 03 58 73**

42 - Vds 7 gén. Mo 3 ans terme septembre / 10 gén. Mo 2 ans pleine de 3 mois
✆ **06 12 51 35 15**

42 - Vente taureaux 18 mois HBC ind. Ibr Bvd Rollet Jean Francois
✆ **04 77 64 53 55**
ou 06 77 92 73 16

42 - Vds 10 taureaux Charolais HBC 2 ans livraison assurée gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

58 - VENDS cause retraite 20 vaches Limousines nées sans corne avec leurs veaux, moyenne d'âge 5 ans, bonne conformation, docile, desc. Useilla sans corne, Viking. pleine d'un taureau sans corne. Elevage IBR A (réf. 31VB2)
✆ **03 86 30 15 63 HR**

69 - Vds vaches Montbéliardes pleines 38 ou en lactation. Bon état sanitaire.
✆ **06 78 74 18 32**
ou 06 84 04 97 33

71 - Cse cess. élevage vend troupeau ch. de 125 vêlages d'automne du 09/09 au 09/12 avec 92 vaches, 21 génisses de 3 ans et 12 génisses de 2 ans. Femelles échographiées et pleines d'insémination. Troupeau indemne IBR et vacciné BVD. Vente par lots importants souhaité.
✆ **06 85 66 50 98**

71 - Vds Taureaux HBC viande et gabarit à l'herbe sans complémentation, GAEC Goulliard (réf 280B)
✆ **06 74 09 49 89**

Caprin

01 - Vds 2 boucs Saanen 1 de 2014 IA + 1 de 2016 prix à débattre - 01 Biziat
✆ **06 47 16 50 70**

71 - Vds bouc alpin, issu IA, age 4 ans, écorné, 150 €.
✆ **03 85 33 33 04**

Ovin

38 - Eleveur vends agneaux mâles cornus grande queue de 35 à 45 kg.
✆ **06 81 63 07 83**

71 - Vds antenais inscrits ou non, agneaux et agnelles non inscrits pour repro., élevage Cuzin B., 71 perrecy-les-F.
✆ **06 81 06 49 84**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

69 - Vds portée de 5 magnifiques chiots Berger Allemand non LOF nés le 02/06/2017. Parents visibles. N° mère 2502687331053190 SIREN 390 880 888.
✆ **04 74 26 30 71**

70 - Vds 5 chiots Beauceron nés 6/06/17 NON LOF parents visibles, SIREN 827464819.
✆ **07 81 90 45 82**

73 - Vends 3 Chiots Patou nés le 10 mai, blancs, parents travaillant sur troupeaux ovin, mère n° 250269606240044, Siren : 51396071600019.
✆ **06 32 76 69 08**

Viticulture

Vendanges

21 - RECHERCHE vendangeurs H/F début septembre environ 7 jours, nourri le midi. Monthelie (réf. 31VB3)
✆ **06 07 48 35 47**

43 - Viti Beaujolais chr fils ou filles agri pour VENDANGES, vers fin août 2017, nourris/logés.
✆ **04 74 04 21 08**

69 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais fin août début septembre, avec expérience, nourri logé sur place, 15 jours. thierry.canard@wanadoo.fr
✆ **06 08 00 34 33**

69 - Beaujolais ch. vendangeurs(ses) fin août nourris logés 10 jours.
✆ **04 74 03 48 61**
ou 06 80 36 22 88

69 - Ch. vendangeur(euse) chauf. tracteur expérimenté jeune retraité nourri logé 6/7 jours.
✆ **04 74 03 31 04**

69 - Cherche vendangeurs avec expérience sérieux et motivés pour fin aout nourris logés ou grande journée.
✆ **06 88 56 69 49**

69 - Entreprise familiale cherche vendangeurs porteurs en Beaujolais pour le 04/09/2017. Nourri logé.
✆ **06 86 63 46 29**

69 - Entreprise familiale cherche vendangeurs(euses) en beaujolais pour début septembre, nourri logé. Pour 5/6 jours.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Cherche vendangeurs H/F vers le 5/09 pour 10 jours nourris logés.
✆ **06 75 67 98 99 HR**

69 - Viticulteur en Beaujolais sud cherche chauffeur tracteur avec expérience pour transporter la vendange (nourris, logés si besoin) pour 10/12 jours début septembre.
✆ **06 83 88 26 28**

69 - Ch. vendangeurs(ses), porteurs Beaujolais fin août, déb. sept. (12 j env.) avec expérience si possible, non nourri, non logé.
✆ **06 77 70 38 30**

offre d'emploi — VENDANGES

21 - RECHERCHE vendangeurs H/F début septembre environ 7 jours, nourri le midi. Monthelie (réf. 31VB3)
✆ **06 07 48 35 47**

43 - Viti Beaujolais chr fils ou filles agri pour VENDANGES, vers fin août 2017, nourris/logés.
✆ **04 74 04 21 08**

69 - Cherche vendangeurs porteurs Beaujolais fin août début septembre, avec expérience, nourri logé sur place, 15 jours. thierry.canard@wanadoo.fr
✆ **06 08 00 34 33**

69 - Beaujolais ch. vendangeurs (ses) fin août nourris logés 10 jours.
✆ **04 74 03 48 61**
ou 06 80 36 22 88

69 - Ch. vendangeur(euse) chauf. tracteur expérimenté jeune retraité nourri logé 6/7 jours.
✆ **04 74 03 31 04**

69 - Cherche vendangeurs avec expérience sérieux et motivés pour fin aout nourris logés ou grande journée.
✆ **06 88 56 69 49**

69 - Viticulteur en Beaujolais sud cherche chauffeur tracteur avec expérience pour transporter la vendange (nourris, logés si besoin) pour 10/12 jours début septembre.
✆ **06 83 88 26 28**

69 - Entreprise familiale cherche vendangeurs porteurs en Beaujolais pour le 04/09/2017. Nourri logé.
✆ **06 86 63 46 29**

69 - Entreprise familiale cherche vendangeurs(euses) en beaujolais pour début septembre, nourri logé. Pour 5/6 jours.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Cherche vendangeurs H/F vers le 5/09 pour 10 jours nourris logés.
✆ **06 75 67 98 99 HR**

69 - Ch. vendangeurs(ses), porteurs Beaujolais fin août, déb. sept. (12 j env.) avec expérience si possible, non nourri, non logé.
✆ **06 77 70 38 30**

69 - Beaujolais ch. vendangeurs(euses), porteur de hotte, nourris logés 10 j environ, début sept.
✆ **06 80 57 68 31**

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 13 jours déb. septembre, milieu agricole préf., motivés, nourris, logés. VOLUET Guy, Julienas (69).
✆ **04 74 04 45 67**

71 - Recherche vendangeurs nourris-logés, tarifs préfectoraux, début septembre.
✆ **03 85 37 19 46**
ou 06 27 26 57 55

ATTENTION
Pas de parution de petites annonces le VENDREDI 18 AOÛT 2017 (semaine 33)

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme GAGNY GILBERTE décédée le 02/03/2016 à FLEUREY SUR OUCHE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218009109/PC.

AL2132195220

MODIFICATION DE STATUTS

SCI F.D.H.

SCI au capital de 1 000€
Siège social : 52, rue Thiers,
21200 Beaune
R.C.S. Dijon 484 029 368

Par AGE du 30 juillet 2017, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 10, avenue de Bensheim, 21200 Beaune.

Ils ont décidé à compter de ce jour de nommer Monsieur Damien STRATIGOS demeurant au 18 avenue Charles de Gaulle 21200 Beaune, cogérant de la société pour une durée illimité.

Immatriculation au RCS Dijon.

AL213219706

MODIFICATIONS

Selon décisions de l'Associé unique puis de l'AGM de AB DEVELOPPEMENT, SAS, capital 100 €, siège : 10rue du Colisée 75008 Paris,830.605.721 RCS Paris, le capital a été augmenté de 6.195.950 pour le porter de 100€ à 6.196.050 €. Il a été décidé de transférer le siège social à Dijon (21000) – 29 rue Musette, dénommer en qualité de Président Mme Pascale Cartier, demeurant Vanves(92170) – 17 rue Jules Michelet, en remplacement de M. Romain Ohayon, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de Dijon

AL213219709

SCI CLYCHAM

SCI au capital de 1 000€
Siège social : 13, rue Thiers,
21200 Beaune
R.C.S. Dijon 494 164 643

Par AGE du 30 juillet 2017, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 10, avenue de Bensheim, 21200 Beaune.

Ils ont décidé à compter de ce jour de nommer Monsieur Damien STRATIGOS demeurant au 18 avenue Charles de Gaulle 21200 Beaune, cogérant de la société pour une durée illimité.

Immatriculation au RCS Dijon.

AL213219707

EARL MONIN COLLIN

société civile au capital de 7.622,45 €
Siège : 3 Rue des Grands Noyers
21130 Villers Les Pots
354032948 RCS de Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 31 juillet 2017, l'associée unique a :

- nommé Monsieur LERAT Bastien, demeurant à 16 rue de la Serpentière – 21130 Villers Les Pots, co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1er août 2017,

- transféré le siège social au 5 rue des Grands Noyers – 21130 Villers Les Pots.

Pour avis, La gérance.

AL213219713

G.H. PRODUCTION

SARL au capital de 1 285 000 €
Siège social : 39500 Abergement la Ronce
440 216 158 RCS Lons le Saunier

Suivant décisions du 15.06.2017, l'associé unique :

-a nommé, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos le 31.12.2022, en qualité de CAC titulaire : la SARL H&U AUDIT, domiciliée 23 rue Lavoisier, 75008 Paris, en remplacement de M. Christian Lhuillier, non renouvelé

-a pris acte de l'expiration du mandat de CAC suppléant de H&U AUDIT et décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer

-a transféré le siège social de la société au 64, route de Chevigny, 21130 Auxonne, à effet du 01.07.2017.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Gérant : Luc BRAMI demeurant 40 rue Gabriel Péri, 92700 Colombes

Nouveau RCS : Dijon

AL213219717

RLD CENTRE EST

Société anonyme
au capital de 200.000 €
Siège social :
5 Boulevard Eiffel- 21600 Longvic
311 865 547 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 30 juin 2017, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de :

- commissaire aux comptes titulaire : KPMG SA 51, rue de Saint-Cyr CS 60409 69338 Lyon Cedex 09 - 512 802 828 R.C.S. Lyon en remplacement de EXCO SOCODEX

- commissaire aux comptes suppléant : SALUSTRO REYDEL 2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 La Défense Cédex 652 044 371 RCS Nanterre en remplacement de Mr Olivier PERROUD.

Mention au RCS de Dijon

AL213219731

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MOLIERE II

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social - Dijon (Côte d'Or),
5 rue Molière
R.C.S. DIJON 449 613 207

Par AGE du 13/01/2017, il a été décidé de nommer Michael BOUROTTE, 32 rue de l'Europe à Fontaine les Dijon (21), en qualité de co gérant, à compter du 13/01/2017, pour une durée indéterminée.

RCS Dijon

Pour avis, la Gérance.

AL213219711

S.C.E.V. DOMAINE JOSEPH VOILLOT

Société civile au capital de 413.700 €
Siège
Place de l'Eglise 21190 Volnay
402296057 RCS de Dijon

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 juillet 2017, la collectivité des associés a nommé Monsieur CHARLOT Jean-Pierre, demeurant à 20 rue des Blanches Fleurs 21200 Beaune, gérant de la société pour une durée illimitée à compter des présentes.

Pour avis la gérance

AL213219716

GROUPE KREMER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 400 000 €
Siège Social : 21 Bis, rue de Malines
21000 Dijon
392 324 281 RCS Dijon

Aux termes de ses décisions du 28/07/2017, l'Associée Unique a pris acte de la démission de Mr André KREMER de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour.

AL213219729

NON DISSOLUTION

MOMS PLANETE MARQUAGE COMMUNICATION

SARL au capital de 25 000 €
5 rue Ernest Chaput
21000 Dijon
820 102 028 RCS Dijon

Décisions de l'associée unique du 04/08/2017 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL213219720

MOMS PLANETE SPORT COMMUNICATION

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 12 000 €
5 rue Ernest Chaput - 21000 Dijon
811 040 047 RCS Dijon

Décisions de l'associée unique du 04/08/2017 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL213219721

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/08/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COUCHEY : Terre à vigne AOP « Marsannay »

17 a 24 ca - Le desert: AM-6-8

TART-LE-HAUT : Terre - Libre de toute occupation.

3 ha 23 a 20 ca - Le loeche: ZH-57[14]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/08/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

Où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213219730

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCP DE VÉTÉRINAIRES PIERRE DANCKAERS ET PATRICK GENTIL

Société Civile Professionnelle
de Vétérinaires en liquidation
au capital de 118.301,06 euros
Siège social : 2 B route de la Justice
21350 Vitteaux
383 056 371 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 décembre 2016, les associés, après avoir entendu le rapport des co-Liquidateurs, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus aux co-Liquidateurs Monsieur Pierre DANCKAERS demeurant 20 route de Cessey – 21350 Vitteaux et Monsieur Patrick GENTIL demeurant Village du milieu – 21350 Villeberny, et déchargé ces derniers de leur mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL213219549

S.C.P. JOUFFROY – BERTRAND – BONNOTTE
Notaires associés
43 rue Devosge à Dijon

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Dénomination sociale : « EARL LE VERGER DE BRETENIERE »

Forme : EARL en liquidation

Siège social : Chez M. Maurice CONTOUR Bretenière 21110 Genlis

Capital social : 137 082,16 €

Numéro SIREN : 321 875 494 RCS Dijon

Suivant acte authentique reçu par Maître Constant JOUFFROY, notaire à Dijon (21000), 43 rue Devosge, le 1er août 2017, l'associé unique liquidateur a :

-approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

-prononcé la clôture des opérations de liquidation au 1er/08/2017.

Radiation au RCS de Dijon.

Pour Avis et mention

AL213219714

AVIS DE CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SAS E.B.P.R.

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
04 rue des Contes de Bertier
21110 Echigey

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DIJON du 28 juillet 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS E.B.P.R.

Siège : 04 rue des Contes de Bertier, 21110 ECHIGEY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et

des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : La fabrication et la vente de tous sandwichs, salades, viennoiseries, biscuits

dont notamment cookies, donuts, pâtisseries, smoothies, boissons chaudes (thé, café..) et froides sans alcool à base de lait, fruit, chocolat.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour

de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix

qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Emilie BORGNIET demeurant à ECHIGEY – 04 rue des Contes de Bertier.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis : Le Président

AL213219710

AVIS DE CONSTITUTION

EURL BELDI ayant pour siège social le 8 rue d'york 21000 Dijon.

Objet : restauration rapide sur place, à emporter, en livraison ainsi que vente de boissons non alcoolisées.

Durée de la société : 99 ans

Capital : 15000€

Gérance : Mme Beldi Aida demeurant au 8 rue d'York 21000 dijon.

Immatriculation de la société au RCS de Dijon.

AL213219712

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SCI CAMEVA

au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 le Meix des Puits
21380 Savigny Le Sec

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 1er août 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI CAMEVA

Siège social : 18 le Meix des Puits 21380 Savigny Le Sec

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur et Madame Gérard LASSERTEUX demeurant ensemble à Savigny Le Sec (21380) - 18 le Meix des Puits

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour toutes cessions consenties au profit d'un associé, du conjoint d'un associé, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Agrément obtenu par un ou plusieurs associés représentant au moins les 2/3 du capital pour toutes les autres cessions.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : la Gérance

AL213219715

Etude de Mes MIGEON-CROS, MALATRA Y, BLANC et GINGLINGER-POYARD
Notaires associés
38070 Saint Quentin Fallavier

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me GINGLINGER-POYARD, le 27/07/2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LA FERME DU MORVAN

Forme: Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail,location ou autre des immeubles de la société.

Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Siège social: Hameau L'Huy Rapin 21210 Champeau en Morvan.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS .

Capital social : 1.000.000 Euros .

Apports en nature: 1.000.000 Euros .

Gérants : Mr Jean-Claude PLA Y et Mme Danièle PIGEAT épouse PLA Y, demeurant ensemble à Dijon(21 000), 17 Place Saint Michel.

Immatriculation au RCS de Dijon

Pour unique insertion

Le Notaire

AL213219726

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 août 2017 à Dijon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : 2DI

Siège social : 10 Impasse Stefan Zweig, 21000 Dijon

Objet social : - Analyse, essais et inspections techniques. - Diagnostics immobiliers, plomberie, amiante, gaz, plomb, électricité, diagnostic de performance énergétique. - Amiante avant travaux et démolition, état parasitaire, état des lieux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Monsieur Eric PERNET, demeurant 10 Impasse Stefan Zweig 21000 DIJON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

Pour avis, La Gérance

AL213219728

NIÈVRE

DIVERS

CENTRALE CARTOUCHE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 13, Boulevard Camille Dagonneau 58640 Varennes-Vauzelles
811 060 466 RCS Nevers

Aux termes de l'AGO du 19/07/2017, il a été pris acte de la fin du mandat de directeur général de Mme Tatiana LEON.

AL583219712

NOMINATION

IGOL CENTRE

Société par actions simplifiée
au capital de 640.500 euros
72 rue Alsace Lorraine
58000 - Nevers
RCS Nevers 611 880 204

Nomination Générale

Par décision en date du 24 juillet 2017, Monsieur Joël LECLERCQ, Président, a nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée, dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts, Madame Laurence REYNOLDS demeurant 57 rue Colinton Road à Edimbourg (Ecosse).

AL583219731

TRANSFERT DE SIÈGE

FLADENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 200 Rue Voltaire
58600 Garchizy
RCS Nevers 537 397 788

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 17 juillet 2017, l'AGE des associés de

la SARL FLADENT a décidé de transférer le siège social du 200 Rue Voltaire, 58600

GARCHIZY au 224, rue Saint Just - 58600 GARCHIZY à compter du même jour, et de

modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL583219721

Mes Edouard-Louis REPAIN et Benoît JOURDIN
Notaires associés à Auneau (28700)

AMAGRI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 042 517,52 €
Siège social : ZA Champ Magnier
58240 Chantenay Saint Imbert
352 774 095 RCS Nevers

Avis de transfert de siège social

Par assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 juin 2017,

La société susvisée,

Constituée pour une durée de 99 années à compter du 24/03/1998,

Ayant pour objet social : directement et en tout pays : toutes entreprises commerciales ou industrielles se rapportant à la construction mécanique, par fabrication, négoce, commission, représentation, importation, exportation, etc—, et notamment à tous matériels destinés à l'agricultrice, engins de traction, en ce compris la mise au point, la transformation, l'équipement de tous matériels et appareils. La prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession et leur apport. La constitution de toutes sociétés, françaises ou étrangères. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, ou autres, par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, ou de toute autre manière.

Et dont le président est : Monsieur Jean-Baptiste GILBERT, domicilié à Paris (16è) 10 rue Chapu.

A décidé de transférer son siège social, à compter du 20 juin 2017.

Ancienne adresse : ZA Champ Magnier – 58240 Chantenay-Saint-Imbert

Nouvelle adresse : 17 avenue Gustave Eiffel – Parc Industriel de Chartres – 28630 Gellainville.

Et de modifier corrélativement l'article 4 de ses statuts.

En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS de Nevers (58) fera

l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Chartres (28).

Pour avis et mention

Me REPAIN, Notaire

AL583219745

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL BLANCHARD

Société à Responsabilité Limitée
au capital social de 5 000 Euros
Siège social
17 rue de la Bertine 58220 Donzy

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2017, enregistrée à Nevers le 24/07/2017, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de compte courant d'associé, pour le porter à 35 000 €. La présente modification sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention,

La gérance

AL583219738

SOCIETE AGAPE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 € porté à 20 000 €
Siège social : 10, rue de Rémigny
58000 Nevers
514 952 407 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 24/07/2017, l'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 € pour le porter à 20 000 €, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

AL583219746

ADDITIF

SCP Joël GAUTHIER & Emmanuel CLERGET
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Joël GAUTHIER, Notaire à La Charité sur Loire, le 19 juillet 2017 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Groupement Foncier Agricole

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers

à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «LA PLAQUE».

Siège social : Germigny sur Loire (58320), 2 rue de la Plaque .

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce

et des sociétés.

Capital social : CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DEUX EUROS

(119.862,00 EUR) divisé en 119.862 parts de un euro (1,00 Eur) chacune.

Apports en nature :

Parcelles de pré et terre sises à NARCY (58400), CHASNAY (58350), GERMIGNY-SUR-LOIRE (58320) et POUGUES-LES-EAUX (58320) pour un montant total d'apports de CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (119.862,00 EUR) correspondant au capital social.

Cession des parts : La transmission de parts s'opère obligatoirement par acte authentique. Toute cession à titre onéreux ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Gérant : Madame Bernadette CHEUTON née RAGONNEAU, demeurant à Germigny sur Loire (58320), 2 rue de la Plaque.

La durée de ses fonctions est : illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis et mention

Joël GAUTHIER - notaire

AL583219720

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23 rue Gambetta - 58002 Nevers
Tél.03.86.71.88.55 –
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 19 SEPTEMBRE 2017
À 10 heures 30
Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS,
Palais de Justice de ladite Ville,
Place du Palais.

Commune de SAINT AMAND DEN PUISAYE (Nièvre), 47 Grande Rue :

Maison d'habitation comprenant :

· au rez-de-chaussée : cuisine, salle de séjour, une chambre,

· à l'étage : une chambre, salle de bains avec WC.

· mezzanine.

Garage, deux remises et attelier.

Cour et jardin.

Le tout cadastré section D, numéro 2063 «47 Grande Rue» pour une contenance de 06 ares 06 centiares.

RAPPEL «CONSTITUTION DE SERVITUDES» énoncée dans le cahier des conditions de vente.

Bien libre.

MISE A PRIX : TRENTE SIX MILLE EUROS (36 000,00 €), en UN LOT.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers , les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à Nevers le 01 août 2017

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la Selarl V2H huissiers de justice à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 le Jeudi 07 septembre 2017 à 14 H sur place.

AL583219715

AVIS ADMINISTRATIF

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE L'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE D'UN BIEN CADASTRE AH 43

Vu les articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 janvier 2017 autorisant le maire à engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre d'une parcelle.

Nous, soussigné Guy DOUSSOT, maire de la commune de Château Chinon Ville, nous sommes rendus le 02 août 2017 à dix heures, au numéro 2, Rue des Fossés et 3, Place Notre Dame à Château Chinon Ville, afin de constater l'état d'abandon manifeste d'un immeuble cadastré AH 43, composé d'un commerce et d'une habitation, jouxtant et situés dans le périmètre de la Porte Notre Dame, inscrite au titre des monuments historiques et dans le secteur de protection des commerces.

L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :

- L'immeuble n'abrite aucun occupant et n'est manifestement plus entretenu depuis plusieurs années,

- L'immeuble est situé à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune,

- Les huisseries en bois sont en état très avancé de détérioration,

- La lucarne côté Rue des Fossés est en état de décrépitude très avancé et pouvant occasionner un risque de chutes sur la voie publique,

- Chutes de l'enduit et de pierres en façade côté Rue des Fossés,

- Le défaut d'entretien des ouvertures révèle une ouverture permettant aux pigeons d'occuper l'espace ainsi qu'aux rats. Cette présence occasionne un risque sanitaire important

- Les taxes foncières ne sont plus acquittées.

Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

- Rénovation totale aussi bien intérieure et extérieure de l'immeuble.

Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, titulaires de droits réels et autres intéressés que nous aurons pu localiser. Il sera affiché en mairie et sur le bien en bordure de voirie pendant trois mois, sera publié sur le site internet de la commune et fera l'objet d'une insertion dans le Journal du Centre et Terres de Bourgogne.

A l'issue de six mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un deux n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, Monsieur le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation du bien au profit de la commune, d'un organisme ou d'un concessionnaire ayant vocation à réaliser une opération d'aménagement prévue par le Code de l'urbanisme, en vue, soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit dans le cadre de l'opération « Village du Futur » dont l'objectif est de redynamiser l'activité commerciale, artisanale, soit dans le cadre de la restructuration de la Place Notre Dame.

De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 02 août 2017 à douze heures.

Fait à Château Chinon Ville, le 02 août 2017.

Guy DOUSSOT

Maire de Château Chinon Ville

AL583219741

MODIFICATION DE STATUTS

SA S.T.D.C.

Au capital de 137 960 €
Siège social : 16 Rue Gay Lussac
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers : 581 880 382

Changement de commissaires aux comptes

Décision : Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017

Ancienne mention :

Commissaire aux comptes titulaire :

COGEP dont le siège est Route d'Orléans, 18230 St Doulchard, représenté par Mr Roger LECLERC

Commissaire aux comptes suppléant :

Mr Philippe CHENE demeurant 38 Rue Saint-Anne, 58400 La Charité sur Loire

Nouvelle mention :

Commissaire aux comptes titulaire :

Société COGEP AUDIT dont le siège est Route d'Orléans, 18230 St Doulchard

Commissaire aux comptes suppléant :

Société COGEP dont le siège est Route d'Orléans, 18230 St Doulchard

Pour avis

AL583219609

SCI AP TOULON SUR ALLIER

Société Civile au capital de 1 000 €
Siège Social :
7 Bis, Boulevard de la République
Immeuble «Les 3 R»
58000 Nevers
508 960 986 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 30/06/2017, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Dénomination sociale :

- Ancienne mention : SCI A.P. MONTLUCON

- Nouvelle mention : SCI AP TOULON SUR ALLIER

AL583219714

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14, rue Georges Dufaud 58000 Nevers

ETABLISSEMENTS FRAISE

SAS au capital de 36.000 €
Siège social
1 rue Jacques de Saint-Phalle
58270 Saint Benin d'Azy
571 880 889 RCS Nevers

L'assemblée générale du 30 juin 2017, après avoir constaté que la société n'était plus tenue de désigner un commissaire aux comptes, a pris acte de la cessation du mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société, AUDIT CENTRE FRANCE, et du mandat de son suppléant M. Michel JANSEN.

La même assemblée a décidé de modifier la clause relative à l'agrément des transmissions d'actions de capital qui peut désormais s'effectuer librement entre associés ainsi qu'au profit d'un ascendant ou d'un descendant de l'associé titulaire des titres à transmettre, toute autre transmission étant soumise à l'agrément donné par décision extraordinaire des associés.

Pour avis,

Le Président, Ch. de SAINT-PHALLE

AL583219733

MERVEILLES ET CHOCOLATS

SARL au capital social de 25 000 Euros
Siège social
9 rue des Ardilliers
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 752 634 576

Décision du 24 juillet 2017

Ancienne mention :

Dénomination : MERVEILLES ET CHOCOLATS

Nouvelles mentions :

Objet social : l'exploitation de fonds de commerce de vente de chocolats, dragées, crèmes glacées, confiserie et produits annexes,

- l'achat et la vente de cadeaux et d'objets divers,

- la propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles,

- l'administration d'entreprises, toutes activités de conseil et d'assistance aux entreprises en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion,

- les conseils, l'assistance et l'ingénierie en matière financière,

- les conseils et l'assistance aux entreprises en matière de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, promotion de ventes et publicité,

- l'activité de centrale d'achat.

Dénomination : MPC HOLDING

Pour avis.

AL583219734

ERSCIA FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 €
Ancien siège social :
Hôtel de Ville - Le Bourg
58800 Sardy Les Epiry
Nouveau siège social : 28, rue de Londres
75009 Pais
528 652 944 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 29/06/2017, l'Associée Unique a décidé :

- de transférer à compter rétroactivement du 15/06/2017 le siège social de Sardy Les Epiry (58) – Hôtel de Ville – Le Bourg à Paris (75009) – 28, rue de Londres et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer aux fonctions de CAC Suppléant Mr Philippe BOUVEAU ayant sa résidence professionnelle à Bourges (18) – 18, rue Michael Faraday – Zone Port Sec Nord en remplacement de Mr Michel JANSEN.

AL583219735

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

VENTE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 28/07/2017 enregistré à SIE de Nevers le 31/07/2017. Bord : 2017 16487, case : 2017 A 01040, M. MAITRE Damien,mehdi, demeurant 26,rue Michel Baroin 58000 Nevers RCS 750 765 927 a vendu à la société GASPARD ALIMENTATION , SARL au capital de 2000 €, RCS 831 190 897 Nevers 01,rue de La Rotonde 58000 Nevers, représentée par Mme Bellal Fella, un fonds de commerce de Boucherie, sis et exploité au 01,rue De La Rotonde 58000 Nevers, moyennant le prix de 8000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 28/07/2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé

AL583219744

CESSION

SCP GAUTHIER CLERGET Notaires associés à La Charité sur Loire (58402) 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER&Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à La Charité sur Loire (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, le 12 juillet 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 17 juillet 2017 dossier 2017 15315, référence 2017 N 00401, a été cédé par :

La Société dénommée DALLAS, Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à Sallertaine (85300) , 110 route de Beauvoir , identifiée au SIREN sous le numéro 525062121 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon.

A :

La Société dénommée LE MANOIR DU MORVAN, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €, dont le siège est à Chaource (10210) , 27 rue du Moulin de l'Armance , identifiée au SIREN sous le numéro 829930056 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes.

Un fonds de commerce d'HOTELLERIE, CAMPING, RESTAURANT, BAR, TRAITEUR, EPICERIE exploité à Saint Péreuse (58110), «Bézolles», lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 525062121.

Moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (169.000,00 EUR),

- au matériel pour QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (81.000,00 EUR),

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Emmanuel CLERGET, notaire à La Charité sur Loire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL583219726

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DES NEUF PILIERS

Capital social : 1524.49 Euros Siège social : 10 bis rue des neuf Piliers
58000 Nevers
SIREN 422 596 478 R.C.S. Nevers

Le 30 juin 2017, l'AGO a nommé Gérant, M Yannick LEBROT demeurant 30 rue Jean Gautherin 58000 Nevers en remplacement de Mr Christian LEBROT décédé.

Pour avis.

AL583219608

ÉTUDE DE Me Jean CHINCHOLE Notaire à Luzy 58170

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à Luzy (58), le 5/07/2017, enregistré AU SPF de Nevers (58) le 12/07/2017 vol 2017P n°4398

Suite au décès du 24/01/2017 de Mr Louis COUGNY sont nommés en qualité de gérants, pour le GFA de THIL immatriculée au RCS de Nevers SIREN 382 545 275 :

1/ Mr Gilles COUGNY, 29 rue des champs Pacaud 58000 Nevers

2/ Mr Jean Charles COUGNY 26 rue des Droits de l'Homme 58170 Luzy

Le capital social est fixé à 98.935,37 euros

Mention sera faite au R.C.S de Nevers

Pour insertion.

AL583219730

CHATEAU DE CONCLAY

SCI au capital de 645000 €
Siège social :
château de Conclay, 58170 Poil
438 493 744 RCS de Nevers

L'AGO du 01/05/2013 a nommé en qualité de gérant Mme PAYEN DE LA GARANDERIE Charlotte, demeurant 10 impasse du Québec, 44120 Vertou en remplacement de M. de LESCURE François, Mme de LESCURE Marie-Antoinette, à compter du 01/05/2013.

Modification au RCS de Nevers

AL583219743

DISSOLUTION LIQUIDATION

CAFE DE FRANCE SNC

au Capital social de 228 800 euros
4 Place de Bethléem
58500 Clamecy
511 070 815 R.C.S. Nevers

Le 15 Mai 2017 l'AGE a décidé la dissolution anticipée à compter de ce jour. Madame ROCHOW Ludivine demeurant Rue des Chaumes 58190 Tannay, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au rue des Chaumes 58190 Tannay.

Pour avis.

AL583219606

CAFE DE FRANCE

société en nom collectif
au Capital social : 228 800 Euros
Siège social : 4 Place de Béthléem
58500 Clamecy
511 070 815 R.C.S. Nevers

Le 22 Mai 2017, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 22 Mai 2017

La société sera radiée au RCS de Nevers

Pour avis.

AL583219607

P.G.C.A.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 21 Avenue du Général de Gaulle,
58000 Nevers
Siège de liquidation :
21 Avenue du Général de Gaulle,
58000 Nevers
388 593 204 RCS Nevers

Dissolution anticipée

L'AGE réunie le 20.07.2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian DUBOIS, demeurant 42 Bis Boulevard Victor Hugo 58000 Nevers, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 21 Avenue du Général de Gaulle 58000 Nevers. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL583219716

EURL ABYSS TEAM MICRO SERVICE

L'AGE a décidé, le 31.7.2017, la dissolution anticipée de la société ABYSS TEAM MICRO SERVICE EURL au capital de 3 000€, 2 rue du désert, 58300 Cossaye, 493 181 374 RCS Nevers, au 31.7.2017, désigné liquidateur Mr ARHAB Braham, 2 Rue Du Désert, 58300 Cossaye et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Nevers

AL583219732

NEGOSERVICE TF

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
Au capital social de 7 500 Euros
Siège social : Saulx 58300 Decize
RCS Nevers – 450 408 596

Suivant délibération du 15 juin 2017 de l'assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au 15 juin 2017. M. Boissier Didier, demeurant à Varennes de Saulx – 58300 Decize, est nommé aux fonctions de liquidateur avec tous pouvoirs pour agir. Toute correspondance et notification seront à effectuer à Varennes de Saulx – 58300 Decize. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis et mention,

Le liquidateur

AL583219737

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/06/2017, il a été constitué une SASU dénommée JBD ADOMICILE.

Siège social : 217 riue Pasteur 58600 Garchizy.

Capital : 1.000€.

Objet : Exercer en France et/ou à l'étranger, les activités suivantes : Les prestations d'aide à domicile au titre de la loi du 26 Juillet 2005 relative au développement des Services à la personne.

Président : M. Jean-Benoit DZABA, 217 rue Pasteur 58600 Garchizy.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL583219614

AVIS

Par acte SSP du 31/07/2017 il a été constitué une SARL dénommée :PROYILMAZ.

Siège social : 2 Rue du Petit Versailles 58000 Nevers.

Capital : 5.000€.

Objet : maçonnerie générale.

Gérant : MCELIK YILMAZ, 49 rue A Camus APP 46

58000 Nevers.

Durée : 99ans.

Immatriculation au RCS de Nevers.

AL583219713

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 juillet 2017, il a été

constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SASU ENMADA

Forme : SASU

Capital social : 500 €

Siège social : 9 route de decize, 58300 Sougy Sur Loire

Objet social : bar multiservice restaurant

Président : Monsieur Steve HEURTAUX demeurant 7 route de decize, 58300 Sougy Sur Loire

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur

justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL583219717

GARAGE DE LA BARATTE

Par acte SSP en date du 01/08/2017, il a été constitué une SARL dénommée: GARAGE DE LA BARATTE

Objet social : achat vente de véhicules d'occasion, entretien, réparation, mécanique,

carrosserie, dépannage, vente de pièces détachées et produits d'entretien, location

de véhicules, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Siège social : Faubourg de la Baratte 58000 SAINT ELOI

Capital : 10.000 euros

Gérance : Samira KHAIDOURI domiciliée 42 Boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL583219718

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 28/07/2017: Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JFG

Siège social : 6 Bis Rue des Conrades 58000 NEVERS

Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine

immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Jimmy GARCIA dt 6 Bis Rue des Conrades 58000 NEVERS et M. Florian GENEVOIS, dt 106 Rue de Patay 75013 Paris

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu par un ou des associés représentant au moins les ¾ des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

La Gérance

AL583219719

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/08/2017 a été constitué le GFA non exploitant :

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de Chevannes

Objet : la propriété et l'administration de tous immeubles à destination

agricole.

Siège : Saincaize-Meauce (58470) La Chaume Duriau .

Durée : 99 ans.

Capital : 480.000€

Agrément : toute cession est soumise à agrément.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Gérants : MM Pierre et Clément BISSCHOP dmt à Saincaize-Meauce (58),

La Chaume Duriau pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers

Pour avis

AL583219723

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI Notaires à Château-Chinon (Nièvre), 2, Place Docteur Bondoux

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER dont le siège est à Château-Chinon (Nièvre), 2place du Docteur Bondoux, le VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE DIX-SEPT, enregistré à Nevers (58), le 26/7/2017, Bordereau 2017 16032, référence 2017 N 00428, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI CHAFIOTE

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital Social : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €).

Siège Social : Corancy (58120 Nièvre), Les Vouas.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 annéesà compter de son imma-

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

triculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports :

1/ Madame Martine DESBRUYERES-GERBAULT, demeurant à Saint Leu la Forêt (95320 Val-d'Oise), 37 Rue de Chauvry, a fait apport à la société de la somme de MILLE CINQUANTE EUROS (1.050,00 €)

2/ Monsieur Jean-Jacques GUEGUEN, demeurant à Saint Leu la Forêt (95320 Val-d'Oise), 37 Rue de Chauvry, a fait apport à la société de la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €)

3/ Monsieur Jonathan GUEGUEN, demeurant à PARIS (75010), 28 Rue de Chabrol, a fait apport à la société de la somme de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450,00 €)

Gérance : Madame Martine DESBRUYERES-GERBAULT, demeurant à Saint Leu la Forêt (95320 Val-d'Oise), 37 Rue de Chauvry.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers (58000 Nièvre), 19 Rue Saint Martin.

Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de la gérance.

Pour Avis, Maître Stéphane SANDELLI.

AL583219724

SOUGY ENERGIE

D'un acte s.s.p. à Sougy Sur Loire du 27.07.2017, il résulte la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SOUGY ENERGIE

Objet : Etude, construction, financement et exploitation d'une unité de production d'énergies renouvelables.

Siège social : Z.I. de Teinte – 58300 Sougy sur Loire

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Apports en numéraire : 1 000 €

Apports en nature : /

Capital : 1 000 €

Admission aux assemblées générale - droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Président : VIVES Stéphane – demeurant à SAINT CROIX (01120) – Moulin des Vernes.

Commissaire aux comptes : GRANT THORNTON – Société de commissariat aux comptes – Cité Internationale – 44 quai Charles de Gaulle – CS 60095 – 69463 Lyon Cédex 06.

Dépôt légal et immatriculation : Greffe du T.C. de Nevers.

Pour avis, le Président.

AL583219725

YONNE

➜ DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE BEINES

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et instauration du Droit de Préemption Urbain (D.P.U)

Par délibération en date du 2 août 2017, le conseil municipal de BEINES a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du P.L.U.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme ainsi que le plan du Droit de Préemption Urbain approuvés sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Yonne.

Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

AL893219875

➜ NOMINATION

SAFE DEVELOPMENT

SAS au capital de 1 876 000 €
Siège social : Route de Saint Bris
89290 Augy
791 824 592 RCS Augy

Le 03.07.2017, les associés ont décidé de nommer à effet du même jour la société JOSEF RETTENMAIER HOLDING EUROPA GmbH, sise Holzmühle 1 – 73494 ROSENBERG (Allemagne) en qualité de nouveau président, en remplacement de M. Georges HASSON, lequel est nommé directeur général.

AL893219863

ENR INNOVATIONS

SASU au capital de 10000,00 Euros
5 rue Pierre Cstets - 89100 Sens
830252979 R.C.S. Sens

Par décision en date du 05/08/2017 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Djamel AZOUG, demeurant 51 rue custine 75018 Paris en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 05/08/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Nasreddine DJADI, Directeur Général démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL893219885

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

RIGEST

Société à responsabilité limitée
à associé unique au capital de 426.720 €
Siège : 1 Chemin de la Motte
La Cour Barrée - 89290 Escolives Ste Camille
751772500 RCS de Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2017, l'associé unique de la SARL a : - décidé de transférer le siège social au 16 rue de l'Ecole Normale, 89000 Auxerre, - constaté le changement d'adresse du gérant au 16 rue de l'Ecole Normale, 89000 Auxerre.

Mention sera faite au RCS d' Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL893219839

SASU JIANU DECOR

SASU au capital de 7.500 Euros
Siège social : 2 Rue de l'Epi
89100 Saint Denis Les Sens
802 253 120 RCS Sens

Le 18 mai 2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 4 rue Pasteur 89100 Paron

Mention faite au RCS de Sens

AL893219727

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 mars 2017 de la société SEINE ET MARNE ISOLATION, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, siège social: 44 Rue Ampère, 77520 Grucy Le châtel, RCS Melun n°539 547414. Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1mars 2017 et de modifier l'article 4des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 44 Rue Ampère,77520 Gurcy Le Châtel.

Nouvelle mention : 10-12 Rue Bichain, 89934 Villeneuve La guyard .

Personne(s) ayant le pouvoir général d'engager la société : Monsieur Brahim FERAHTIA. La société sera radiée du RCS de Melun et immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL893219850

CAP BATIMENT

SARL au capital de 1 000 €
Siège social
2 rue des Rouges Gorges Vertilly
89260 Perceneige
RCS Sens 529181208

Par décision de l'AGE du 31/07/2017 il a été décidé de transférer le siège social au 60 rue des Treilles 89140 Sergines à compter du 31/07/2017.

Modification au RCS de Sens.

AL893219857

CAP IMMOBILIER

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 10 rue des Primevères
Villiers Bonneux - 89260 Perceneige
RCS Sens 524801354

Par décision de l'AGE du 31/07/2017 il a été décidé de transférer le siège social au 60 rue des Treilles 89140 Sergines à compter du 31/07/2017 Modification au RCS de Sens.

AL893219860

EURL CPC

au capital de 3000 euros,
2 Route de la Teillère - 89290 Quenne
SIREN 532 938 537 Auxerre

Par décisions de l'AGE en date du 02/08/2017, le siège social est transféré au 7 Grande rue, 89800 Chemilly Sur Serein

AL893219861

SCI JOCE

Société Civile au capital de 152,00 Euros
6 grande rue - 89113 Branches
383808839 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/07/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 9 Rue du Thureau, Jonches, 89000 Auxerre à compter du 01/08/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL893219866

AVR CONCEPTION

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social :1 Place De La Porte Blanche
67000 Strasbourg
821 003 381 RCS Strasbourg

L'AGO du 04/08/2017 a transféré le siège social à 69 rue Victor Hugo 89400 Cheny à compter du 04/08/2017 président : M. AVRONS Erick 69 rue Victor Hugo 89400 Cheny Immatriculation au RCS de Auxerre.

Mention au RCS de Strasbourg

AL893219880

MG CONSEIL

SARL au capital de 1000,00 Euros
6 Allée Marguerite,
92290 Chatenay Malabry
799063011 R.C.S. Nanterre

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 12 l'orière, 89120 Chambeugle à compter du 31/03/2017. Gérance : Monsieur MICHEL GUERIN, demeurant 3 Rue De Lozère, 91400 Orsay La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

AL893219886

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PONT-SUR-VANNE - terre - échange pour la protection de l'eau suite à Déclaration d'Utilité Publique

50 a 30 ca - Porte aux robins: ZH-28

LES VALLEES DE LA VANNE (THEIL SUR VANNE) - pré, terre et bois-taillis - échange pour la protection de l'eau suite à Déclaration d'Utilité Publique

1 ha 05 a 30 ca - Les pres de l auge: Y-21

67 a 40 ca - Le saloir: Y-283[220] - Les baillots: Y-226-228-229-230-231 - Pre boulet: ZC-12

POILLY-SUR-SEREIN - bois-taillis

1 ha 28 a 30 ca - Bas de la vau renard: B-8 - Vallee gaucherie: B-32

CHEMILLY-SUR-SEREIN - bois-taillis

2 ha 11 a 24 ca - Champs de vaurenard: A-850-851-925-1195[768] - Haut de la vau profonde: A-966 - Les brosses: ZA-9 - Sur les brosses: A-122-132 - Vaux profonde: A-718-736

MOLOSMES - terre - fonds occupé en partie

4 ha 17 a 64 ca - Crue de l hommond: ZL-30(A)-30(B)-30(C) - Dessus de la comme: ZK-10-14 - Haut de voies de boucheres: ZH-30 - Sur les saugees: ZE-12(J)-12(K)

PACY-SUR-ARMANÇON - terre, lande et bois-taillis

8 ha 55 a 43 ca - Bel air: AH-46 - Chemin de sambourg: AM-104 - La cote du mercier: AN-641[88]-653[94]-655[95]-659[97]-661[98]-671[103] - La viotte: AB-23 - Le fond de dinchien: AH-90 - Les brulis: AM-176 - Les plantes: AN-576-604 - Les preuses: AI-6 - Les varennes: AB-50-51-52-54-59-60(B)-82-87-150[67]-151[69]-172[58] - Sur les vaux-vignes: AN-194-195-196-197-198-210 - Vau jean moine: AH-60

LEZINNES - terre, lande et bois-taillis

13 ha 31 a 50 ca - Champs de pacy: ZE-76[17] - Chem de pacy: C-86-241 - Le gros chene: ZI-22(A)-22(B)-23(A)-23(B)-25(A)-25(B) - Les basses baucheilles: AC-58 - Les mongeilles: AC-334-340-445[313] - Les nuisements: AC-443[348]-447[350] - Les pommerais: C-124-125 - Sur les vignes de pacy: C-243-244

VIREAUX - terre, lande et bois-taillis

27 ha 08 a 55 ca - Dessus les chenevieres: C-879-880-881-882-883(B)-884-885 - Devant frangis: C-668-669-670-671-672-1104[674] - Devant la ville: C-46-47-50-51-56-63-67(A)-68(A)-69-80-81-82-83(A)-89-112-121-122-123-127 - La cote saint martin: C-447-449-450-451-453-454-455-456-457-460-462-463-464-466-467-468-469-470-471-472-473-1053[405] - Le tartre: C-19-22-24-28-31 - Le val aux boeufs: C-318-319-321-322-324-326-327-328-329-331-332-334-336-337-339(A)-339(B)-342-344-346-347-354(A)-357(A)-358 - Les ardilliers: C-555-558-559-562-563-565-566-567-568-571-573-574-575-576-577-578-579-581-582-584-585-586-588-592-600-601-602-604-605-609-610-611-613-614-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-634-635-637-638-639-640-642-644-645-649-654-659-660-661(A)-662-663 - Les avenieres: E-85-175-176 - Les beauvais: C-368-369-373-377(A)-382-383-384(A)-385 - Les envers: C-795-796-797-799-800-801-802-804-806-836-837-876-1140[798]-1188[866]-1191[867]-1194[868]-1197[869]-1200[870]-1203[872]-1206[873]-1209[874]-1213-1214[878]-1217[877] - Les longues hates: C-902-921-928-943-992-995-997(B)

53 a 92 ca - Dessus le tartre: ZD-71 - Devant frangis: C-1132[685] - Devant la ville: C-86 - Le tartre: C-34 - Roches: C-1130

YROUERRE - terre, lande et bois-taillis

30 ha 08 a 15 ca - Bois du nid de corneille: C-184-276[185]-277[185]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28 août 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893219888

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AMBULANCE DU SEREIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège : 22 Bis Route de Paris
89200 Avallon
531025419 RCS de Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 120.000 euros, pour le porter à 125.000 euros par création de 12 000 parts sociales d'une valeur de 10 euros chacune. Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts. Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par cette opération.

Pour avis, la gérance.

AL893219708

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DES CORDELIERS

Société d'exercice libérale
par actions simplifiée
Au capital de 7.277.600 euros
Siège social : 12, avenue Robert Schuman
89000 Auxerre
388 993 388 RCS Auxerre

Avis de modification

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 14 juin 2017 et des décisions du président du 26 juillet 2017 les modifications statutaires suivantes aux avis antérieurement publiés :

Capital social

Ancienne mention : 7.277.600 euros

Nouvelle mention : 6.600.110 euros

Dépôt au greffe du TC d' Auxerre

Pour avis

AL893219841

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Paul Emile PICARD, né à Troyes 10000, le 15 mars 1952 et Mme Chantal Marie Henriette GOUET son épouse, née à Troyes 10000, le 22 juillet 1954, demeurant savoir :

Monsieur à Epineuil (89700), 2 rue du Puits Carabin.

Madame à Tonnerre (89700), 128 ter rue du Général Campenon.

Mariés à la Mairie de Pont Sainte Marie, le 07 septembre 1974, initialement sous le régime de la communauté de biens d'acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean SMAGGHE notaire à Troyes le 05 septembre 1974 ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens .

L'acte a été reçu par Me Anne REGNIER-GANDRE notaire à Tonnerre le 02 Aout 2017

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Anne REGNIER-GANDRE notaire à Tonnerre où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Anne REGNIER-GANDRE

AL893219864

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DU FAUBOURG

Gaec agréé le 20 août 1996
Au capital de 6 060 euros
Siège social : 33 rue du Faubourg
89440 Joux la Ville
350 225 009 Rcs Auxerre

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2017, la collectivité des associés a décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

À compter du 1er août 2017, les caractéristiques de la société seront les suivantes :

Dénomination sociale : Earl du Faubourg.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 6 060 euros.

Siège social : 33 rue du Faubourg - 89440 Joux la Ville.

Durée : Jusqu'au 27 janvier 2067.

Gérant : M. Emmanuel Noirot demeurant à Pothières (21400), Ferme de Bellevue.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL893219212

SCI FCR

Société civile immobilière
au capital de 10.000 €
Siège : 1 Chemin de la Motte,
la Cour Barrée
89290 Escolives Ste Camille
488845975 RCS d'Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 19 juillet 2017, l'assemblée générale extraordinaire a :

- transféré le siège social au 16 rue de l'Ecole Normale, 89000 Auxerre, à compter de ce jour.

- constaté le changement d'adresse du gérant au 16 rue de l'Ecole Normale, 89000 Auxerre, à compter de ce jour.

Pour avis, la gérance.

AL893219840

DUC

SA au capital de 13.598.956,80 €
Siège social - Grande Rue
89770 Chailley
722 621 166 R.C.S. Sens

Aux termes d'une assemblée en date du 29 juin 2017, il a été décidé de :

- réduire le capital de 12 498 956.80 € par voie d'annulation d'actions existantes. Le capital est désormais fixé à la somme de 1 100 000 €.

- transformer la société en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, sans création d'un être moral nouveau. Sa dénominationsociale, sa durée, son siège et son capital ne sont pas modifiés.

Les mandats du président du conseil d'administration, directeur général et des administrateurs ont pris fin.

L'assemblée générale a nommé en qualité de président : M. Pieter POORTINGA demeurant Oranjelaan 7, 8131 DA Wijhe (Pays Bas), et directeur général : M. Damien CALANDRE demeurant La Forge 58500 Surgy

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire : DELLOITTE & ASSOCIES et EXPONENS SYNERGIE AUDIT et suppléant : M. MICHOT Laurent et BEAS sont maintenus.

Droit de vote et Admission aux assemblées: Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les condtions légales et statutaires.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Sens

AL893219847

DÉDOUBLÉ

SARL au capital de 6000 €
Siège social
18 rue d'Egleny 89000 Auxerre
513797886 RCS Auxerre

Suite à l'acte exprimant le consentement unanime des associés du 01 août 2017 conforme à l'article 20 des statuts, les associés ont décidé de transférer à compter du 07/08/2017 le siège social à l'adresse suivante : 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre.

L'article 4 des statuts a été mis à jour. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre. Pour avis et mention, la gérance.

AL893219854

AGENCE CENTRE-EST IMMOBILIER

Dénomination sociale : AGENCE CENTRE-EST IMMOBILIER

Forme : SARL

Siège social : 13 bis, rue d'Egleny – 89000 Auxerre

Capital social : 4 000 €uros

Numéro SIREN 751 250 663 RCS Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 AOUT 2017, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Henri KUCHARSKI, demeurant 35 rue du Bas à Annay la Côte 89200, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 01 août 2017 pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame JEANTET Anne Marie, Gérante démissionnaire et de transférer le siège social de la société qui est actuellement situé 13 bis rue d'Egleny à AUXERRE 89000 au 39 rue de Lyon à Avallon 89200 à compter du 01 Août 2017.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

AL893219856

MULTI-SERVICES GENERATIONS

SARL au capital de 1000 €
Siège social
18 rue d'Egleny 89000 Auxerre
797463601 RCS Auxerre.

Suite à l'acte exprimant le consentement unanime des associés du 01 août 2017 conforme à l'article 20 des statuts, les associés ont décidé de transférer à compter du 07/08/2017 le siège social à l'adresse suivante : 105 rue des mignottes 89000 Auxerre. L'article 4 des statuts a été mis à jour. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre.

Pour avis et mention, la gérance.

AL893219868

AUTO DAG

Avis de modification de l'objet de la société suite à un ajout d'activité

Dénomination sociale : AUTO DAG

Forme : SARL

Siège social : 2 Route d'Annéot 89200 Avallon

Capital social : 3 000 €

Numéro SIREN : 808 490 635 R.C.S. Auxerre

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01 août 2017, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société en lui rajoutant : « Démolition automobile, CENTRE VHU, à compter du 01 août 2017. L'article 2 des statuts a donc été modifié, en lui rajoutant la mention « Démolition automobile, CENTRE VHU.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis et mention.

Le Gérant.

AL893219877

GFA DES FOYARDS

Groupement Foncier Agricole
Au capital de 288.128,64 Euros
Siège social : Ferme des Sinces
89220 Saint Privé
R.C.S. Auxerre 317.855.732

Par assemblée générale extraordinaire en date du 27/07/2017, la durée de 31 ans pour laquelle la société a été constituée, arrivant à expiration le 29/1/2011, a été prorogée avec effet rétroactif jusqu'au 29/1/2079. L'article 5 des statuts a été corrélativement modifié.

Suivant décision des associés du 27/7/2017, M. Eric Jean Bernard BOULET, demeurant à Saint Privé (89220), Ferme des Sinces, a été nommé en qualité de gérant, à compter du 27/7/2017, en remplacement de M. Albert Maurice Gustave BOULET, démissionnaire.

Une inscription modificative sera effectuée auprès du RCS d'Auxerre.

Pour avis, la gérance,

AL893219879

➜ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à auxerre (Yonne), en date du 1er juillet 2017, enregistré à auxerre le 12 juillet 2017 bordereau n°2017/300 case n°2 Mme Jacqueline Pecci, demeurant 31 rue de la forêt d'Othe - 89500 Armeau, a cédé à la Sarl Aubgi phone, au capital de 1.500 euros, ayant son siège social 54 rue du temple-89000 Auxerre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le n°752 518 480 :

Un fonds de commerce de vente de téléphonie, d'accessoires, d'informatique, de jeux vidéo en neuf et occasion, vente d'accessoires de mode de produits de maquillage, de prêt à porter et tous produits manufacturés non alimentaires, exploité 20 Rue de Brennus-89100 Sens, pour lequel Mme Jacqueline Pecci est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de sens sous le numéro 509 457 339 Moyennant le prix de deux mille euros (2 000,00 euros) pour les éléments incorporels, de mille quatre cent sept euros (1 407,00 euros) pour les éléments corporels, soit un prix net de trois mille quatre cent sept euros (3 407,00 euros).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2017. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 20 Rue de Brennus-89100 Sens.

Pour unique insertion.

AL893219852

ACW CONSEIL
Société d'Avocat
374, rue de Vaugirard
75015 Paris

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à SENS du 27 juillet 2017, enregistré au SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE SENS, le 1er août 2017, sous le bordereau n°2017/335Case n° 8Ext 802.

Monsieur Jacques, Jean, Gilbert RAGOT, Pharmacien, et son épouse Madame Catherine, Marie PFISTER, Pharmacienne, demeurant ensemble à CERISIERS 89320 11, Chemin de Dilo., vendeur, ont cédé, sous la condition suspensive prévue à l'article L. 5125-16 du Code de la Santé Publique, à la SELARL PHARMACIE DOCO, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ayant son siège social sis à SENS (89100) - 89, Grande Rue, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 819 215 088, constituée le 21/03/2016, acquéreur, un fonds de commerce d'officine de pharmacie, exploité SENS (89100) - 89, Grande Rue, moyennant le prix de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360.000-€).

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 15 octobre 2017.

Les oppositions seront reçues pour la réception des oppositions et leur validité, chez la SCP PFAFF – PFAFF - HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES - 43 RUE DU 19 MARS 1962 – ECOPARC BP 515 - 89105 SENS CEDEX, où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans le délai de 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales connues.

AL893219876

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL AUBGI PHONE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 €
Siège : 54 rue du Temple 89000 Auxerre
752518480 RCS de Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2017 a constaté la nomination de M. Gilles Aubrun demeurant 31 rue de la Forêt d'Othe, 89500 Armeau en tant que co-gérant à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Pour avis

La Gérance.

AL893219848

GAEC DES BRUYERES

Gaec au capital de 148.230 €
Siège : 12 chemin de Rouvray
Villeneuve 89420 Ste Magnance
410182869 RCS de Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2017, a pris acte de la démission de

M. Daniel Biais de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL893219878

GOURMET D'ASIE

**SARL au capital de 8000 €
Siège social :Route de Voulx,
89100 Sens
449 119 817 RCS de Sens**

L'AGE du 24/07/2017 a nommé en qualité de gérant Mme PAN Lizhu, demeurant 32 rue Pierre Curie, 89100 Paron en remplacement de M. LIU Jinger, à compter du 24/07/2017.
Modification au RCS de Sens

AL893219884

→ NON DISSOLUTION

LEADER PRICE DENISENS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Lieudit Saint Colombe,
Rue Jean Mermoz
89100 Saint-Denis-lès-Sens
820 762 987 RCS Sens**

Aux termes de décisions en date du 29 juin 2017, l'associé unique de la société LEADER PRICE DENISENS, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis
Le gérant

AL893219838

CASA DU PORTUGAL

**SARL au capital de 5000,00 Euros
23, rue d' Alsace Lorraine,
23, rue d' Alsace Lorraine - 89100 Sens
532981115 R.C.S. Sens**

Par délibération en date du 18/07/2017, de L'AGE statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention en sera faite au RCS de Sens

AL893219726

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

VLG RENOVATION

**SARL au capital de 5000 €
Siège social : 5 Z.A de Présou,
89340 Villeneuve-la-Guyard
801 332 917 RCS de Sens**

L'AGE du 30/04/2017 à 9h00 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2017, nommé en qualité de liquidateur M. BEIRNAERT Samuel, demeurant 3 rue des prés de paques, 89340 Villeneuve-la-Guyard, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS de Sens

AL893219784

VLG RENOVATION

**SARL au capital de 5000 €
Siège social :
5, Z.A de Présou, 89340 Villeneuve-la-Guyard
801 332 917 RCS de Sens**

L'AGE du 30/04/2017 á 17h00 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Radiation au RCS de Sens

AL893219785

AELYS

**Sarl en liquidation au capital de 15 000 €
Siège social et siège de la liquidation :
23 RuEe de Lyon 89200 Avallon
751 139 296 R.C.S. Auxerre**

Par décision en date et avec effet du 13 juin 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
- Liquidateur : M. Hicham DOGHRI, demeurant 55, avenue Félix Faure 69003 Lyon
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Dépôt des actes : GTC Auxerre

AL893219842

SCI BRYL

**Société civile en cours de liquidation
au capital de 1.524,49 €
Siège
11 Rue Guy Herbin 89300 Joigny
342407889 RCS de SENS**

Clôture de liquidation
Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Le liquidateur.

AL893219845

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
VELCH MONTAGE SARL A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation Judiciaire simplifiée du 02/05/2017
32, Boulevard de la Liberté 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 24 juillet 2017.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893219843

au titre de la procédure suivante :
ABC SARL
Liquidation Judiciaire du 06/09/2016
Chemin des Récits 89140 MICHERY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 24 juillet 2017.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893219844

au titre de la procédure suivante :
RISTICK SARL
Liquidation Judiciaire du 01/03/2016
AGENT RENAULT Avenue du Général Leclerc 89140 PONT-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 juillet 2017.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893219837

SARL PERLE D'ORIENT

L'AGO du 1/08/17 des associés de la SARL en liquidation PERLE D'ORIENT, au capital de 600,00 €, siège social à Sens (Yonne) , 16 rue de l'Ecrivain, 531 123 046 RCS Sens, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 25 juillet 2017, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Sens

AL893219849

AELYS

**Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 15 000 euros
Siège social et siège de la liquidation:
23, rue de Lyon – 89200 Avallon
751 139 296 RCS Auxerre**

Par décision du 13 juin 2017, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, prononcé la clôture de la liquidation et mis fin aux fonctions de M. Hicham DOGHRI, liquidateur.
Dépôt des comptes de liquidation : GTC d'Auxerre.

AL893219851

ATELIER VERRERIE D'ART D'AVALLON

**SARL Unipersonnelle
au capital de 7622,00 Euros
13 rue des isles Labaume ,
89200 Avallon
418585519 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'Associé Unique en date du 01/04/2017 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/05/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Olivier LESNIEWICZ, 7 rue des Chamiéres , 89200 Givry et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Olivier LESNIEWICZ.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL893219853

ETUDY POSE'S

**Sigle : EP'S
SARL au capital de 8.600 €
Siège social
19 avenue de Saint Georges
89000 Auxerre
RCS Auxerre 397.917.683**

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Par décision du 31 juillet 2017, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 juillet 2017.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.

AL893219858

TENDANCES IMMOBILIER CONSTRUCTION

**SARL au capital de 50000 €
Siège social : 4 square Raphaël
89600 Saint-Florentin
502 641 806 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 28/06/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. ROY ALAIN, demeurant 4 square Raphaël, 89600 Saint-Florentin, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS d'Auxerre.

AL893219867

**ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42**

TENDANCES IMMOBILIER CONSTRUCTION

**SARL au capital de 50000 €
Siège social : 4 square Raphaël
89600 Saint-Florentin
502 641 806 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 30/06/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. ROY ALAIN, demeurant 4 square Raphaël, 89600 Saint-Florentin pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Radiation au RCS d'Auxerre.

AL893219869

SCI LE RELAIS

**SCI au capital de 10000 €
Siège social : 4 square Raphaël,
89600 Saint-Florentin
503 714 693 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 28/06/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. ROY ALAIN, demeurant 4 square Raphaël, 89600 Saint-Florentin, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS d'Auxerre.

AL893219870

SCI LE RELAIS

**SCI au capital de 10000 €
Siège social : 4 square Raphaël,
89600 Saint-Florentin
503 714 693 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 31/07/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. ROY ALAIN, demeurant 4 square Raphaël, 89600 Saint-Florentin pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Radiation au RCS d'Auxerre.

AL893219872

SCI FONTAINE DILO

**SCI au capital de 10000 €
Siège social : 4 square Raphaël,
89600 Saint-Florentin
503 714 123 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 28/06/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. ROY ALAIN, demeurant 4 square Raphaël, 89600 Saint-Florentin, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Modification au RCS d'Auxerre.

AL893219873

SCI FONTAINE DILO

**SCI au capital de 10000 €
Siège social : 4 square Raphaël,
89600 Saint-Florentin
503 714 123 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 31/07/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. ROY ALAIN, demeurant 4 square Raphaël, 89600 Saint-Florentin pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Radiation au RCS d'Auxerre.

AL893219874

LE NID DU GEAI

**SARL au capital de 8000 euros
Siège social Hameau de la Borde
11 Grande Rue
Saint Martinsur Oreuse
89260 Thorigny-sur-Oreuse
434 062 998 RCS Sens.**

Le 20/07/2017, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/08/2017, nommé en qualité de liquidateur Mme Izsak Coleman Edith, demeurant 4 route de la Grande Croix 89260 Fleurigny, et fixé le siège de la liquidation au siège social.
Dépôt au RCS de Sens.

AL893219881

→ AVIS DE CONSTITUTION

FRANCE SERVICES

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/08/2017, il a été constitué une société :
Dénomination sociale: France SERVICES
Forme : SASU
Capital social : 1 000 €.
Siège social : 5 rue des Rosiers 89100 Sens
Objet : Cordonnerie, réparation d'autres biens personnels et domestiques.
Gérance : Monsieur Abdellah IS-IDENE, 5 rue des Rosiers - Sens (89100), pour une durée indéterminée
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS Sens

AL893219855

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/07/2017, il a été constitué une SASU dénommée : L'ATELIER DE PERMACULTURE
Siège social : 1 rue Théodore de Bèze, 89450 Vézelay
Capital : 100€
Objet : Conseil : en permaculture, agroécologie, jardinage et rédaction d'ouvrages sur ces thèmes. Créationd'outils. Études pour la création de jardin ou d'espaces permaculturels. Animation de stages. Actions pour la sauvegarde de l'environnement.
Président : Mme Annie KERANGUEVEN, 1 rue Théodore de Bèze, 89450 Vézelay.
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 60 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL893219865

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

BULLETIN d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net
NOUVEAU
Terres de Bourgogne
Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site Agribourgogne.fr

*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne
☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €
TOTAL
NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__
SIGNATURE

Alimentation

Pour les Y, l'alimentation, c'est social !

Petite plongée dans une enquête menée récemment sur les classes de population qui ont atteint entre 20 et 30 ans à partir de l'année 2000.



Réussir/P. Cronenberger

La structure du repas évolue rapidement en ce début de XXIe siècle, notamment sous l'influence des 18-35 ans.

On les appelle les Y ou les millennials, bref, ils ont entre 16 et 34 ans et ils révolutionnent le domaine de l'alimentation. Dans le monde, ils sont 2,6 milliards, en France, on en compte 16 millions. Plus précisément, ils représentent un tiers de la population mondiale en 2016 et ce ratio passera à la moitié en 2020.

Naturellement digital

Si l'on met cette classe d'âge en parallèle des évolutions technologiques, alors on constate que ces jeunes gens sont en fait *«naturellement digitaux»*. En clair, ils sont nés et ont grandi (et grandissent encore pour les plus jeunes d'entre eux) avec les nouvelles technologies liées à la mobilité, au haut débit... C'est du moins le postulat posé par Kantar World Panel TNS et la ShakeUp Factory au moment de les étudier en ce qui concerne le volet consommation alimentaire. En France, on estime que chaque individu adulte possède, en moyenne, 3,1 appareils de type ordinateur, téléphone portable ou encore smartphone. Cette proposition passe à 3,2 pour les 16-34 ans et à 3,3 pour les 16-24 ans. Mais c'est surtout sur le temps passé en ligne que se creusent les différences : un adulte passe environ 4,1 heures par jour en ligne alors que dans le même temps, un individu âgé entre 16 et 34 ans y passe 5 heures et un 16-24 ans 6,1 heures. On note aussi des caractéristiques très différentes quant au type d'appareil utilisé en fonction de l'âge : 61 % du temps passé par un adulte l'est sur un PC ; c'est 50 % pour un 16-34 ans et 54 % pour les plus jeunes. Les 16-24 ans passent 42 % de leur temps en ligne sur les mobiles contre seulement 29 % pour un adulte sans différenciation d'âge. Là où les 16-24 ans vont exercer 13,1 activités différentes par semaine en ligne, un Français n'en exercera *«que»* 9,1.

Et l'alimentation dans tout ça ?

Si 80 % des Français cherchent des recettes de cuisine ou des idées de menus en ligne, la proportion monte à 88 % chez les 18-35 ans. La proportion est de 59/49 en faveur des 18-35 ans pour la comparaison des prix alimentaires, de 46/29 (et cela monte à 50 % pour les 18-24 ans) pour l'échange de photos de plats ou encore de 33/21 (40 % pour les plus jeunes) pour ce qui est d'utiliser une application mobile pour les services liés à l'alimentation. Les objets connectés dans le domaine de la cuisine et les applications pour suivre l'alimentation ou les calories consommées attirent beaucoup plus également les millennials que la moyenne de la population française. Le rapport est plus équilibré pour avoir entendu parler des imprimantes 3D alimentaires.

Achat spécifique et marques

D'abord, ils ne prennent plus leur repas comme les autres classes d'âge : 17 % disent inclure une entrée dans leur repas, ce chiffre passant à 30 % pour le fromage et à 67 % pour le dessert. Mais l'apéritif garde sa raison d'être.
Le caddy type du millennial a également profondément évolué : la tendance, qui s'est accentuée sur les dix dernières années, est aux produits plaisirs (notion de goût doux), aux produits pratiques (notion d'immédiateté et de praticité) et aux produits sains (autour du bio bien sûr mais pas que : compote, tisane, céréales d'accompagnement sont bien vus). Tout ce qui tourne autour des concepts de traiteur végétal, de laits végétaux, de thés autres que vert ou noir, de quatrième gamme, de jus *«ambiant»*, de boissons au soja bénéficient d'un surplus de consommation pour cette génération par rapport à la moyenne nationale. Pour les auteurs de l'enquête, une autre révolution s'est amorcée dans cette classe d'âge : *«leur façon de cuisiner devient de l'assemblage»* peut-on lire.
Pour séduire ces jeunes classes, il faut des *«marques qui leur parlent vrai»*. Pour bien comprendre cette idée, on peut citer Michel et Augustin, Innocent, Ben & Jerry ou encore Les 2 Vaches comme des marques porteuses de valeur.

Façon d'acheter

Là aussi, des évolutions importantes émergent ou se confirment : les plus jeunes achètent moins souvent mais dans des lieux différents. Circuits de proximité, magasins spécialisés, drive sont intégrés mais c'est surtout l'achat en ligne de produits de grande consommation qui fédère. Mais cet e-commerce a tendance à progresser dans l'ensemble de la population française (et aussi en Europe, Chine, Taïwan...).
Enfin, la notion de plats et repas livrés à domicile est déjà très familière aux millennials : 56 % des 18-35 ans déclarent avoir déjà pratiqué ce mode d'achat régulièrement ou de temps en temps, la part passant à 61 % des 18-24 ans. La moyenne nationale, en France, est de 34 %.

THIERRY MICHEL

Définition

Selon Wikipedia,la génération Y regroupe, en Occident, l'ensemble des personnes nées entre 1980 et 1999. Perçue comme ayant des caractéristiques sociologiques et comportementales propres, elle est une cible particulière dans le domaine du marketing. L'origine de ce nom a plusieurs attributions : pour les uns il vient du « Y » que trace le fil de leur baladeur sur leur torse ; pour d'autres ce nom vient de la génération précédente, nommée génération X ; enfin, il pourrait venir de la phonétique anglaise et du mot why, signifiant pourquoi. D'autres termes équivalents existent, dont enfants du millénaire (millennials en anglais) ou les diminutifs GenY, Yers, digital natives (natifs de l'ère numérique) ou la génération du net.

▶ Focus

Guide de survie pour l'agroalimentaire

Parce que les 20-30 ans d'aujourd'hui révolutionnent l'acte de manger et/ou de se nourrir, les transformateurs, les distributeurs et les vendeurs du secteur alimentaire vont devoir s'adapter... et vite de préférence. D'où l'idée au titre un peu osé de ce guide de survie. À l'origine, on trouve les mêmes structures que celles qui ont publié l'enquête sur les millennials ou génération Y. Food is social est une initiative type laboratoire de pensée lancée par l'agence de stratégie en communication Kingcom et FoodTech Factory est une plateforme d'innovation qui *«rassemble tous les ingrédients et tout un écosystème dédié à accélérer l'amorçage et le développement de futurs champions de l'agroalimentaire»* lancée par la ShakeUpFactory. Réussir la transformation digitale de l'entreprise et augmenter son business sont les deux idées qui sous-tendent ce guide. L'idée est aussi de suivre l'évolution de ceux nés après 2000 et qui sont les consommateurs de demain. *«Si l'on se projette à cinq ans, force est de constater que l'agroalimentaire va vivre des changements sans équivalent depuis les cents dernières années»* peut-on lire en introduction de ce travail avant de poursuivre : *«Il ne s'agit pas de tourner le dos à trente ans qui ont déjà été riches en inventions simplificatrices (micro-ondes, surgelés, plats cuisinés...), mais de regarder l'horizon et de scruter, au prisme de la Foodtech en cours d'émergence, quelles seront les solutions que privilégieront les utilisateurs de demain, pour mieux s'y préparer»*. Dans ce guide, on parle d'abord d'évolution : le digital a profondément et durablement modifié les habitudes de consommer et de s'approvisionner ; ensuite, il est question d'innovation : livraison à domicile, repas sur abonnement, restaurant virtuel ou encore plateforme de cuisine collaborative, circuits courts et imprimantes alimentaires... ; enfin, la révolution : pour s'y préparer (et le document propose des études de cas), il convient de former les collaborateurs en charge des projets, de repenser la relation marque-consommateur et enfin de favoriser l'innovation collaborative et ouverte à d'autres expertises et intelligences (regarder au-delà de sa propre sphère de production).

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Pourquoi il y a des vaches sans cornes et d'autres avec ?

Si beaucoup de vaches n'ont plus de cornes sur la tête, ce n'est pas pour faire joli. C'est d'abord une question de confort et de sécurité pour l'éleveur et les animaux.


©Nicolas Bernard

Si tu vas faire un tour dans un champ ou dans une étable, tu verras peut-être que certaines vaches n'ont pas de cornes sur la tête alors que d'autres en ont. Il faut savoir que toutes les vaches ont naturellement des cornes sur la tête comme nous avons naturellement des ongles qui poussent. À la base, c'est surtout une arme pour se défendre dans la nature contre les prédateurs carnivores. Les cornes peuvent donc faire très mal, voire tuer. Dans un élevage, les animaux se retrouvent en concurrence pour l'alimentation, l'abreuvement et le couchage. Les animaux peuvent, après de violentes oppositions, présenter des cicatrices et des déchirures importantes.

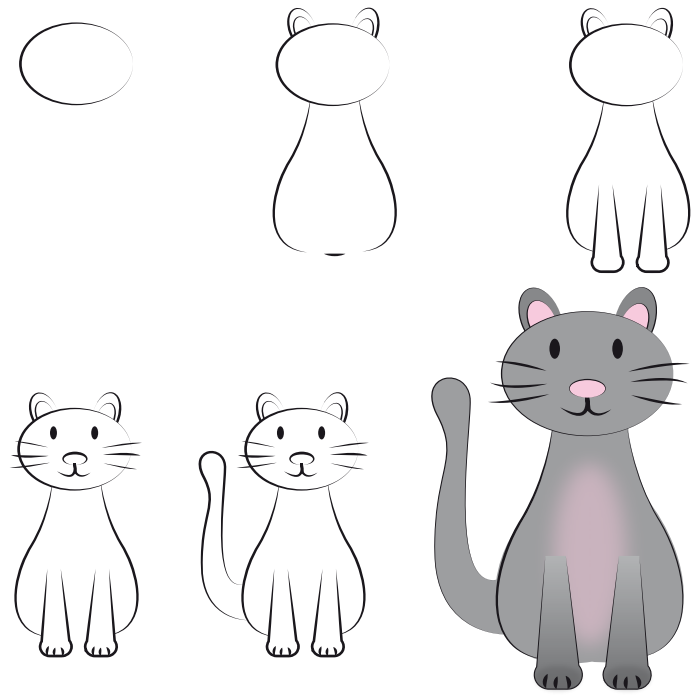
Ainsi, de nombreux éleveurs pratiquent ce qu'on appelle l'écornage afin de limiter les dangers pour les animaux, mais aussi pour eux-mêmes. Outre la sécurité, cela permet d'améliorer la performance de l'élevage : les animaux éprouvent moins le besoin de se défier et les bovins écornés peuvent davantage s'aligner pour s'alimenter.

Les cornes peuvent faire très mal

En France, la quasi-totalité des troupeaux laitiers (97 %) pratique l'écornage « jeune » sur les veaux avant leur troisième mois. Dans les élevages allaitants (les animaux destinés à faire de la viande) l'écornage reste majoritaire dans 70 % des exploitations. Mais pour éviter cette manipulation, il est possible de faire naître des vaches sans cornes. Comment ? En faisant se reproduire entre eux des animaux dépourvus de corne. Ainsi, ce sont 10 % des vaches du Limousin qui n'ont aujourd'hui plus de cornes. Un chiffre qui va sans nul doute grimper puisque sept éleveurs sur dix préfèrent des vaches sans cornes.

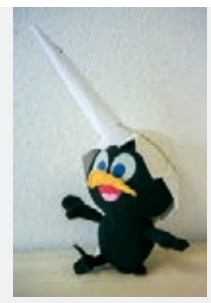
Nicolas Bernard

Bravo l'artiste · Apprends à dessiner un chat



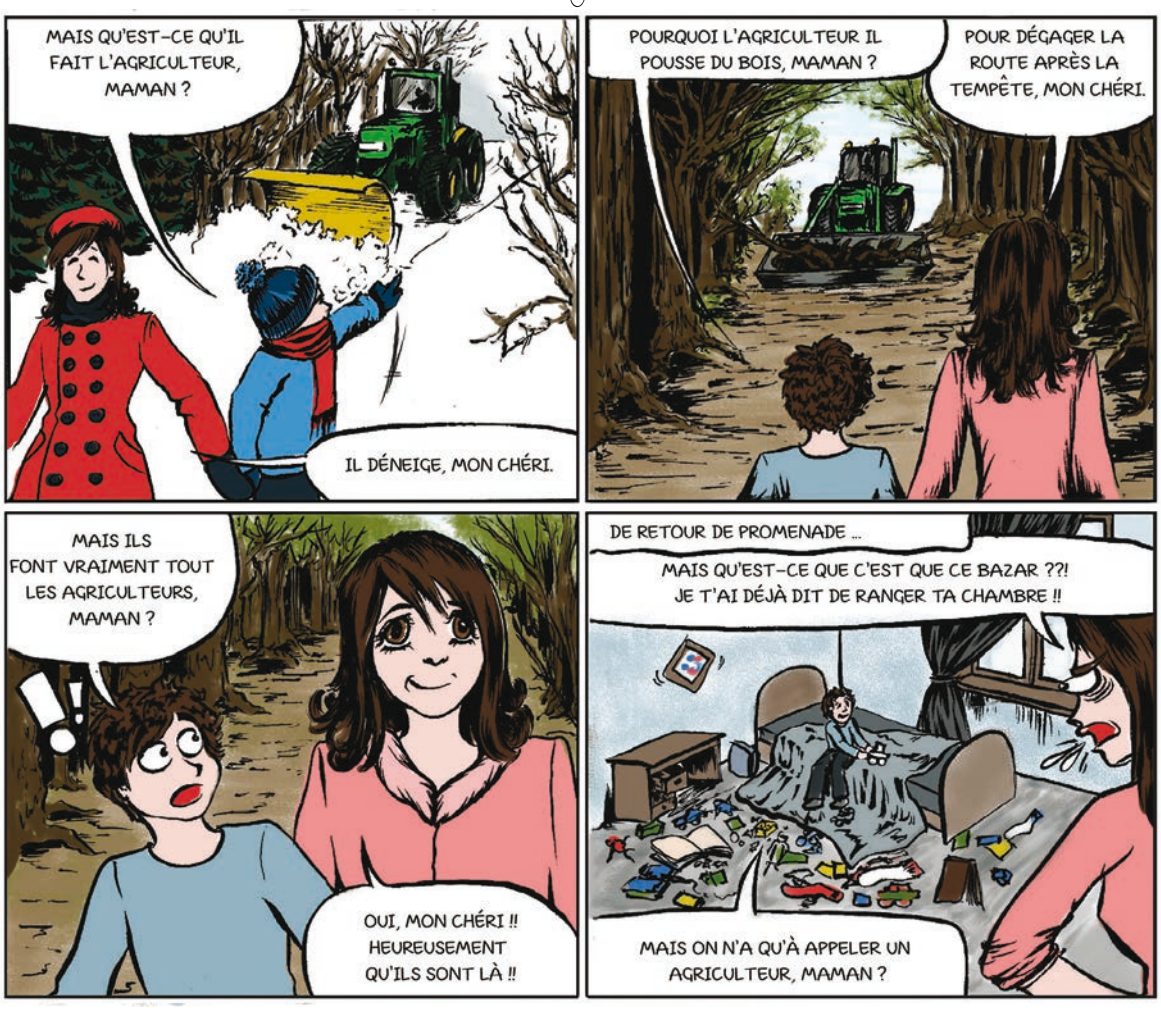
Truc de la semaine

La corne en papier



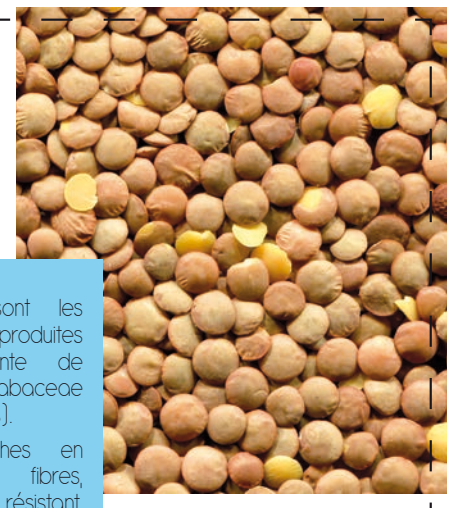
Pour faire une corne, prends du papier épais. Trace un grand triangle à la base arrondie sur le papier. Découpe le triangle puis coupe sa pointe afin qu'il soit plat en haut. Enroule le papier sur lui-même pour en faire un cône. Colle le bord extérieur du papier en place avec du ruban adhésif. Renforce le cône en posant aussi un morceau de ruban adhésif sur le bord intérieur du papier. Fais en sorte que la base du cône ait environ le diamètre d'un verre afin qu'il ressemble à une corne. Utilise un pistolet à colle pour coller un ruban ou un fil élastique à la base de la corne. Colle les deux extrémités du fil à des points opposés dans la base de la corne en les fixant à l'intérieur du cône. Tu peux aussi décorer la corne comme tu veux.

Les Campagnons ! Agri à tout faire



Ce qu'il faut savoir · fiche à collectionner

Les lentilles



- ★ Les lentilles sont les graines produites par une plante de la famille des Fabaceae (les légumineuses).
- ★ Elles sont riches en protéines, en fibres, en amidon résistant, en minéraux (fer, magnésium, potassium en particulier).
- ★ La consommation des lentilles remonte à la naissance de l'agriculture en Mésopotamie.
- ★ La couleur des graines varie selon les variétés des plus pâles (vert pâle, blond, rose) au plus foncé (vert foncé, brun, violacé...).
- ★ La lentille verte du Puy bénéficie d'une AOC.

Le p'tit quiz

A. La lentille verte du Puy bénéficie
1. D'une AOC
2. D'un label
3. D'un CDI

B. Les premières lentilles ont été consommées
1. Sur la lune
2. Au sommet de l'Everest
3. En Mésopotamie

Réponses : A. 1 et 2 ; B. 3

Parc de Boutissaint

Planète sauvage en Puisaye



Les cerfs se rafraichissent… mais gardent un œil sur les visiteurs.

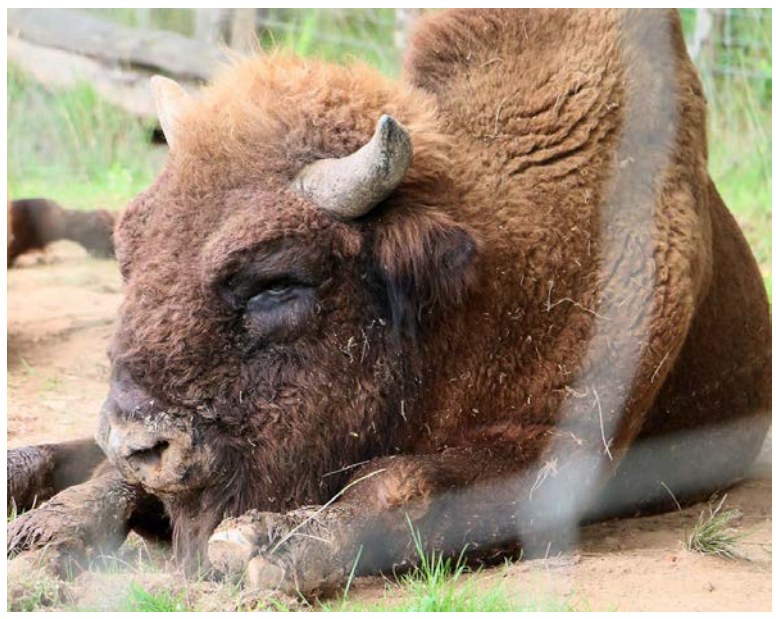
Depuis près de 50 ans, le parc naturel de Boutissaint, près de Guédelon en Puisaye, permet aux visiteurs de partir à la découverte de la faune sauvage d'Europe.

Prendre son temps, scruter la forêt, persévérer. Avec un peu de patience, le visiteur de Boutissaint croisera cerfs, daims ou chevreuils, laissés en liberté dans 400 hectares de parc. Les chaudes après-midis d'été, les bêtes viennent parfois s'abreuver sur les berges d'un étang. Le promeneur peut alors observer quelques cerfs se rafraîchir, rejoints par des biches et des faons. De loin, les animaux scrutent les visiteurs. Ils acceptent leur présence, mais restent à l'écart. Créé en 1968, le parc naturel de Boutissaint, situé entre Saint-Fargeau et Treigny, est le premier parc de vision de France. Valérie Galabert, propriétaire des lieux depuis 2004, raconte : *«C'est mon père, un amateur de chasse, qui a ouvert le parc. Alors qu'il pistait un cerf, la bête a traversé la route. Les voitures se sont arrêtées et les enfants se sont mis à interroger leurs parents : ils n'avaient jamais vu un tel animal. L'idée du parc de vision était née, pour permettre au grand public de rencontrer la faune sauvage.»* Pour cela, il faut arpenter les quelques 50 km de sentiers qui sillonnent la forêt. Un exercice difficile pour qui est habitué à observer les bêtes dans les enclos des zoos. Comme aime le rappeler Valérie Galabert, les animaux ont une longueur d'avance sur les visiteurs : «*Lorsque vous perdez un cheveu en forêt, le cerf le voit, le chevreuil l'entend, et le sanglier le sent.*» Pour ceux qui n'auraient pas la chance – ou le courage – de voir les espèces en liberté, le parc abrite des bisons d'Europe, des daims ou des sangliers en enclos.

Les animaux sauvages à l'honneur

Selon Valérie Galabert, *«Boutissaint est une forêt à l'atmosphère particulière, où règne la tranquillité»*. Le parc tire parti du cadre de la Puisaye, paisible mais aussi riche en fourrage : les coopératives et sociétés de négoce locales fournissent 70 tonnes de nourriture par an aux animaux. Les 2 000 à 3 000 visiteurs attendus pour la fête des animaux sauvages, le 15 août, devraient pourtant troubler le calme de Boutissaint. «*Pour les bêtes, c'est un stress supplémentaire à très court terme, elles retrouvent vite leur état normal*», précise la directrice. Après cette fête, qui a lieu tous les deux ans, il sera possible de visiter la forêt pour des soirées spéciales «*brame du cerf*», au mois de septembre. Le parc naturel est ouvert de mars à mi-novembre, de 8 h 30 à 20 h. 9 € le billet plein tarif, 10 € pour la fête du 15 août.

Hugo Albandea



Venus de Pologne, les bisons ont leur propre enclos.



Les marcassins n'hésitent pas à s'approcher des visiteurs. Heureusement, ils sont enfermés, car les adultes veillent.



Née en 1968, en même temps que le parc, Valérie Galabert dirige Boutissaint depuis 2004.



Il faut savoir scruter la forêt pour distinguer les biches immobiles.